

Direction de l'aménagement et du développement

Service de l'habitat et de la politique de la ville

08-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 17 novembre 2016

OBJET : SIGNATURE DU DOCUMENT DÉFINISSANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA COMMUNE DE BAGNOLET (2017-2019).

La commune de Bagnolet a soumis au Département le document définissant sa stratégie territoriale de prévention de la délinquance pour la période 2017-2019. Celle-ci remplace les anciens contrats locaux de sécurité et constitue un plan local en matière de prévention de la délinquance.

Cette stratégie est l'aboutissement d'un travail de partenariat entre les différents acteurs institutionnels et locaux : services municipaux, État, et associations notamment.

Certains dispositifs départementaux sont inclus dans le document, notamment dans les domaines de la lutte contre le décrochage scolaire et contre les violences faites aux femmes.

Ce document présente 7 axes d'intervention et 9 fiches actions.

Le premier axe porte sur le développement d'une politique concertée de prévention de la délinquance et des conduites à risque à travers des actions d'animation et de formation menées par la ville en associant l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance du territoire.

Le deuxième axe porte sur le développement de dispositifs de médiation.

Cet axe vise la mise en place d'outils de régulation des conflits, de médiation urbaine, de renforcement du lien social et d'animation de différentes interfaces entre la population et les institutions.

Le troisième axe présente les différents outils afin d'encourager la mobilisation locale. En effet, la ville propose de consolider la coordination des acteurs de terrain grâce aux différents dispositifs de la ville (CLSP, GUP, PRE...) et à mettre en place des outils de détection des situations à risques.

Le quatrième axe porte sur le renforcement du travail de prévention des conduites à risques



et des conduites délinquantes. Notamment, en menant des actions de sensibilisations dans des Centres de quartiers et des ateliers de prévention animés par la Police Nationale. Dans ce volet, la commune propose également des actions : de responsabilisation et d'insertion citoyenne et professionnelle, de prévention des incivilités et des violences scolaires et enfin de lutte contre l'absentéisme et au décrochage scolaire.

Le cinquième axe s'articule autour du soutien aux familles avec la définition d'une stratégie de soutien à la parentalité et de l'accompagnement des familles au niveau local avec le soutien des PMI, de la protection de l'enfance ou de l'association Rues et Cité.

Le sixième axe porte sur la lutte contre les violences faites aux personnes.

Cet axe vise à assurer la sécurité de la population dans la vie quotidienne en renforçant la prévention, l'accès aux droits et l'aide aux victimes. Des mesures alternatives aux poursuites sont également développées par la commune afin de lutter contre la récidive.

Le dernier axe présente les outils de lutte contre les discriminations, les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et la protection des victimes grâce notamment à la sensibilisation de la population sur ces sujets et par la formation des professionnels. Le document propose également une amélioration, de la prise en charge des victimes de violences, et de la prévention de la récidive des auteurs de violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Cette stratégie Territoriales de la Prévention de la Délinquance 2017-2019 n'a pas vocation à être figée dans l'espace et le temps. Ce document se veut évolutif en fonction des problématiques survenant sur le territoire. Certaines fiches-actions pourront être supprimées, d'autres ajoutées ou modifiées afin de s'adapter à la réalité du terrain et d'apporter des réponses concrètes. L'implication des habitants doit faire l'objet d'un travail approfondi qui nécessitera la rédaction d'une fiche-action réalisée en concertation avec eux et les différents partenaires.

Compte tenu des objectifs partagés par les deux collectivités, il est proposé que le Département signe le document définissant la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance de la commune de Bagnolet.

En conséquence, je vous propose :

- D'APPROUVER le document définissant la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance de la ville de Bagnolet pour la période 2017-2019;
- D'AUTORISER le Président du Conseil Départemental à signer ledit document.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Vice-président,

Nadège Abomangoli



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Bagnolet



SOMMAIRE

Introduction générale : Présentation de la commune du Bagnolet par un diagnostic sociodémographique _____ p. 3

| | |
|--|------|
| Contexte démographique et géographique | p. 3 |
| Contexte économique | p. 6 |
| Contexte de l'habitat | p. 9 |

Chapitre 1 : Etat des lieux de la délinquance à Bagnolet _____ p. 10

| | |
|--|-------|
| Evolution synthétique et comparé de la délinquance | p. 10 |
| 1- Evolution du profil de la délinquance générale | p. 11 |
| 2- Localisation de la délinquance générale | p. 13 |
| 3- Evolution comparée de la délinquance dans la commune et dans le département | p. 16 |
| 4- Evolution comparée de la délinquance de proximité | p. 16 |
| 5- Phénomène de délinquance de proximité par infraction et leurs localisations | p. 17 |
| 6- Evolution des violences faites aux personnes | p. 22 |
| 7- Evolution du taux d'élucidation de la délinquance de proximité | p.23 |
| 8- Evolution de la réponse judiciaire | p. 23 |
| 9- Le ressenti de la population..... | p. 24 |
| 10- Les informations préoccupantes sur Bagnolet | p. 24 |
| 11- La situation dans les établissements scolaires..... | p. 25 |

Chapitre 2 : Le constat de la situation par les différents partenaires de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance _____ p. 27

| | |
|---|-------|
| Les outils récurrents de la prévention de la délinquance à Bagnolet | p. 27 |
| Les dispositifs de prévention en milieu scolaire à soutenir..... | p.30 |
| Les actions de prévention secondaire à renforcer | p. 32 |
| Les actions de prévention tertiaire à développer | p. 40 |

Chapitre 3 : Les méthodes d'évaluation des actions au regard des axes stratégiques _____ p. 46

| | |
|---|-------|
| Une gouvernance en faveur d'un développement territorial pérenne..... | p. 46 |
| Les axes stratégiques d'action de la Ville de Bagnolet..... | p. 49 |
| Proposition de méthodes d'évaluation et indicateurs choisis | p. 51 |

Chapitre 4 : Les actions à mettre en œuvre déclinées par fiche d'action _____ p. 53

| | |
|--|-------|
| Fiche action 1 : renforcer la coordination entre acteurs du territoire..... | p. 53 |
| Fiche action 2 : renforcement des animations en faveur de la création, de la réparation du lien social et de la responsabilisation citoyenne | p. 55 |
| Fiche action 3 : renforcer la prévention situationnelle notamment face aux comportements de consommation de stupéfiants et face à l'insécurité routière | p. 56 |
| Fiche action 4 : renforcer l'aide aux victimes tant en droit privé que public..... | p. 57 |
| Fiche action 5 : développer une procédure de rappel à l'ordre, l'accueil des personnes en peine-TIG et en mesures de réparation | p. 59 |
| Fiche action 6 : développer la lutte contre les violences, notamment intrafamiliales et faites aux femmes .. | p. 61 |
| Fiche action 7 : renforcer les liens avec les habitant-e-s et commerçant-e-s et leurs orientations vers les partenaires pouvant les accompagner | p. 63 |
| Fiche action 8 : développer les moyens de prévention en milieu scolaire, notamment de lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et de l'aide à la parentalité..... | p. 65 |
| Fiche action 9 : développer la sensibilité des habitant-e-s et la formation des professionnel-le-s à l'Egalité et à la non-discrimination | p. 67 |

Chapitre 5 : La signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Bagnolet _____ p. 68

Introduction générale : Présentation de la Commune de Bagnolet par un diagnostic sociodémographique

Avant-Propos

La partie consacrée à la gouvernance du second plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes adopté pour 2013-2017 rappelle que la mesure 25 du premier plan national adoptée le 2 octobre 2009 par le comité interministériel de prévention de la délinquance dispose que toute collectivité territoriale doit « *faire élaborer par le CLSPD une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance* », c'est à dire un programme de travail du conseil local sur une durée de trois ans.

La STSPD vise **une action locale opérationnelle et ciblée** avec un **calendrier de réalisation** et des **critères d'évaluation** qui intègre les nouvelles orientations nationales et départementales, ce en fonction des spécificités territoriales.

La Stratégie territoriale, à la différence du Contrat Local de Sécurité (CLS) :

- participe directement à la conception des politiques municipales de prévention, de sûreté et de sécurité publique, en veillant notamment à la cohérence des actions partenariales mises en œuvre dans ce cadre et à ce que les résultats soient réels ;
- permet la supervision des actions par les cellules de veille territoriale, le CLSPD et groupes de travail, et ce pour faciliter la mise en synergie des actions des partenaires grâce au lien fait par la coordinatrice ;
- actualise le diagnostic partagé local de sécurité et de prévention dont le champ est plus étendu ;
- élabore une stratégie territoriale plus précise et conforme aux dispositions légales et réglementaires et en adéquation avec les nécessités locales mise en évidence ;
- met en place des protocoles d'évaluation plus précis de la situation locale et de politiques territoriales de lutte contre la délinquance, pour une meilleure optimisation des réponses apportées (les actions).

Contexte démographique et géographique

Située aux portes de Paris, à une distance de 6 km du cœur parisien, dans la petite couronne de la région Ile-de-France, la Ville de Bagnolet jouxte la Préfecture de Seine-Saint-Denis dans sa partie sud-ouest. Cette ville urbanisée compte, aujourd'hui, près de 35 984 habitant-e-s¹ sur ses 257 hectares, représentant ainsi plus de 2.3% de la population du département de Seine-Saint-Denis et 0.3% de celle de la région Ile-de-France. Elle est composée de sept quartiers (la Dhuis, au nord-ouest ; Le Plateau, au nord-est ; Le Centre-ville ; Les Malassis, à l'est ; La Noue, au centre sud ; Le Centre Sud et les Coutures, au sud) et s'est constituée en plusieurs périodes.

Banlieue résidentielle de la capitale dès le 15^{ème} siècle, le village de Bagnolet acquiert au 19^{ème} siècle une partie de la commune de Charonne (située à l'époque dans l'ancien département de la Seine et aujourd'hui dans le 20^{ème} arrondissement de Paris). Son industrialisation lente et tardive a pris un véritable essor dans les années de l'Entre-deux-guerres. La ville n'a pas cessé de voir sa population croître depuis.

La ville est desservie par la ligne 3 du métro, le tramway parisien, de nombreuses lignes de bus. Elle est traversée par l'autoroute A3. Cette ville urbaine a une densité par habitant très importante: 14002 habitant-e-s au km² contre une moyenne de 6424 habitant-e-s en Seine-Saint-Denis. La ville compte 65.1% des citoyen-ne-s locataires et, sur l'ensemble de son territoire, 40% de logements sociaux. Les habitant-e-s du Plateau, des Malassis, de la Noue et des Capsuleries, située dans le quartier Centre Sud, vivent dans les quartiers les plus peuplés et de surcroît, en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

La population bagnoletaise est composée de 21% d'adolescent-e-s et de jeunes adultes (15-29 ans), ce qui situe la ville dans la moyenne départementale (21.5% de la population de Seine-Saint-Denis a entre 15 et 29 ans). La population bagnoletaise compte 20.5% de résident-e-s étranger-e-s, ayant majoritairement entre 25 et 54 ans. 22.4% des familles sont en situation monoparentale. Les catégories socio-professionnelles sont majoritairement composées d'ouvrier-e-s et d'employé-e-s. Le taux de chômage sur l'ensemble de la commune s'élève à 17,7 % pour un taux rapporté à près de 26.7 % pour les 15/25 ans².

¹ Recensement 2013

² Données INSEE 2012

Ville de Bagnolet - STSPD

Le quartier des Malassis a pour limite à l'ouest la rue Pierre et Marie Curie, au nord l'avenue Stalingrad et la rue Girardot, au sud-est l'autoroute A3. Il est un quartier constitué à 80% de résidents de nationalité française et de 20% de résidents de nationalités étrangères. Ces habitant-e-s sont pour une grande majorité en grande précarité³. Ils vivent en logements sociaux à 80%. 31% des familles monoparentales vivent dans ce quartier. Ce quartier a en outre la particularité de rassembler les jeunes adultes bagnoletais-e-s les moins diplômé-e-s (84% des 18-25 ans de ce quartier sont sans diplôme contre 59% dans le reste de la ville)⁴. La population relève un déficit de commerces en pied d'immeubles et une difficulté de mobilité entre ce quartier et le Centre-ville du fait de l'aménagement du territoire communal.

Le quartier du Plateau, quartier le plus vaste de la ville, a une position géographique particulière puisqu'il est entouré par trois villes (les Lilas au sud-ouest, Montreuil au sud et Romainville au nord), même s'il reste limitrophe avec le quartier Les Malassis au sud-est. Il est constitué d'un sous-quartier Fleury Anatole France, séparé du reste de la ville par un cimetière et deux stades. Le sentiment d'isolement de la population y est très prégnant. De surcroît, le taux de pauvreté et ces critères de pauvreté sont ici supérieurs à ceux du reste de la ville. Le taux de pauvreté a d'ailleurs augmenté entre 2011 et 2013, suivant les données de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et se retrouve au-dessus de celui du quartier Les Malassis. Ce quartier est enfin le 2^{ème} quartier de la ville, après les Malassis, concentrant le plus de logements sociaux (41% des logements sociaux attribués sur ce territoire).

Le quartier de la Noue est délimité au nord par l'autoroute A3, au sud par la rue de l'Épine Prolongée, à l'ouest par la rue Charles Desluze et à l'est par la rue de la Noue. Il rassemble 49.9% d'habitant-e-s de nationalité française et 50.1% de d'habitant-e-s de nationalité étrangère (47.6% hors UE et 2.7% de l'UE), dont une bonne part est constituée de personnes primo-arrivantes.

La ville de Bagnolet est en dispositif « Politique de la Ville » depuis 1994, année de signature du premier contrat de Ville. Elle a participé à la création de la Communauté d'Agglomération, Est Ensemble, composée de 9 communes dont 19 quartiers sont désignés par l'État comme des quartiers prioritaires et 2 quartiers supplémentaires sont considérés par l'agglomération comme des quartiers à enjeux et relevant aussi du projet de cohésion sociale et urbaine et du contrat de ville d'Est Ensemble. Elle devient en 2016 comme toute ville de cette agglomération, un territoire du Grand Paris. De plus, elle a signé avec l'ANRU et les partenaires, un Programme de Rénovation Urbaine en 2006 en vue d'améliorer le cadre de vie et l'image des quartiers des Malassis et de la Noue. Elle est aussi concernée enfin par l'expérimentation de la garantie Jeunes, qui a pour objet d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel, vers et dans l'emploi ou la formation, mise en place par l'État.

Le 28 février 2000, Bagnolet signait son premier contrat local de sécurité en partenariat avec Romainville, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais.

³ Revenus particulièrement bas, entre 1000 et 1300 euros net par mois, diminution du nombre d'habitants cadres, de 10% à 19%, taux de chômage à 25% ; la part des ménages en situation de famille monoparentale représente 31% des ménages contre 25% dans le reste de la ville

⁴ Source Insee 2006 et 2009

Ville de Bagnolet - STSPD

Les données démographiques ci-après n'ont pas un rapport direct avec la sécurité et la prévention de la délinquance mais contribuent à dresser le contexte de son appréhension tant les conditions de vie de la population sont des facteurs d'appréciation de la fragilité de la population. Ce diagnostic a vocation à établir la physionomie générale de la ville afin de décrire, analyser et repérer les principaux éléments de contexte à mettre en relation avec la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Contexte démographie et Profil général ⁵

| Données sociodémographiques | Bagnolet | | Seine-Saint-Denis (40 communes) |
|--|----------|--------|------------------------------------|
| | 2006 | 2013 | 2013 |
| Superficie (en Km ²) | 2.57 | | 236 |
| Nombre d'habitant-e-s | 34 069 | 35 984 | 1 552 482 |
| Densité (hab./km ²) | 14002 | | 6 578 |
| Part des résidents étrangers en % | 20.2 | | 21.4 |
| Taux de familles avec enfants de – 25 ans en % | 20% | | 23% |
| Familles monoparentales en % | 11.4% | | 11.7% |
| Part des -30 ans en % | 41.9 | | 43 |
| Part des plus de 60 ans (en %) | 9.7 | | 15 |
| Naissances domiciliées en 2014 | 575 | | 29 471 |
| Décès domiciliés en 2014 | 249 | | 8 272 |

Sources : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales, données mises à jour en 2014 – Portrait de ville de la Seine-Saint-Denis de juin 2014

Un taux de croissance annuel positif

Entre 2006 et 2014, la ville a connu une augmentation de 5.6% de sa population, passant de 34069 habitant-e-s à 35984 habitant-e-s dans le 3^{ème} département français par sa population, la Seine-Saint-Denis, avec un taux de croissance annuel soutenue. L'évolution de la population de Bagnolet est proche de celle du département mais au-dessus de celle de la région Ile-de-France (taux de croissance annuel moyenne entre 90 et 2007 de 0,5% selon l'INSEE) et de celle de la population française (0,6 en 2011 contre 0,5 en 2010 selon la Banque Mondiale).

La population par quartier

- Le Centre-ville : Environ 3700 habitant-e-s, soit 11% de la population bagnoletaise.
- Le Plateau : Environ 6700 habitant-e-s, soit 19% de la population bagnoletaise.
- La Dhuis : Environ 6800 habitant-e-s, soit 20% de la population bagnoletaise.
- Les Malassis : Environ 6700 habitant-e-s, soit 19% de la population bagnoletaise.
- La Noue : Environ 2100 habitant-e-s, soit 6% de la population bagnoletaise.
- Le Centre Sud : Environ 4100 habitant-e-s, soit 12% de la population bagnoletaise.
- Les coutures : Environ 4800 habitant-e-s, soit 14% de la population bagnoletaise.

Une ville jeune et a multiples nationalités

Depuis 2010, la population bagnoletais est composée d'environ 42% % de personnes de 30 ans, une part légèrement inférieure de jeunes à celle du département le plus jeune, la Seine-Saint-Denis (43%), et supérieure à celle de la région (les moins de 30 ans représentent 35% de la population régionale). En outre, la part de la population de nationalités étrangères dans la ville est de 20.5%, une part légèrement en dessous de la part de population de nationalités étrangères résidente dans le département de la Seine-Saint-Denis (21.4%) et au-dessus de la moyenne régionale (15.2%⁶).

En outre, les jeunes de moins de 30 ans sont fortement concentrés dans les quartiers prioritaires et dans le quartier des

⁵ INSEE Recensement 2009, Géographie au 1er janvier 2011- données mises à jour en 2013

⁶ Recensement INSEE 2009

Ville de Bagnolet - STSPD

coutures⁷.

La population bagnoletaise est plus précisément composée de :

- 21% de personnes ayant entre 0 et 14 ans dont 22% de garçons et de 20% de filles,
- 21% de personnes ayant entre 15 et 29 ans dont 21% de filles et femmes et de 21% de garçons et hommes,

Contre :

- 23.5% de personnes ayant entre 30 et 44 ans, dont 24% d'hommes et 23% de femmes,
- 20% de personnes ayant entre 45 et 59 ans, dont 20 % d'hommes et 20% femmes,
- 10% de personnes ayant entre 60 et 74 ans, dont 9 % d'hommes et 11% femmes,
- 6% de personnes ayant entre 75 et plus, dont 5 % d'hommes et 7% femmes.

L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de personnes de moins de 30 ans et le nombre de personnes de 60 ans et plus. Il est un indicateur du niveau de vieillissement de la population. Plus l'indice est fort, plus la part de jeunes dans la population globale est importante. En 2012, à Bagnolet, on compte en moyenne 1.45 personne âgée de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans ou plus. Ce ratio, l'indice de jeunesse, est légèrement en dessous de celui du département (indice à 1,8 en 2011) et est plus élevé que qu'en moyenne en région Ile-de-France (indice à environ 1 en 2011).

Situations sociales et structures familiales spécifiques

On observe au regard de plusieurs indicateurs, tels que l'indice de jeunesse et le taux de familles monoparentales, que la ville cumule des difficultés :

- la population est majoritairement jeune dont une forte proportion est à de faibles revenus ;
- la forte proportion de familles monoparentales (11%) et de familles nombreuses ayant trois enfants ou plus à charge (8.5% à Bagnolet contre 10.5% dans le 93), dont une forte part est concentrée dans les quartiers prioritaires;
- Le quartier des Malassis, quartier constitué majoritairement d'habitant-e-s en grande précarité⁸ vivant en logements sociaux, a la particularité d'être un quartier où les jeunes adultes entre 18 et 25 ans sont moins diplômé-e-s que dans le reste de la ville (84% sont sans diplôme contre 59% dans le reste de la ville);
- 44% de la population vit en quartier prioritaire de la Politique de la Ville ;
- La Ville accueille une population ayant de faibles ressources puisque sur l'ensemble de son territoire, 45 % de logements sont sociaux.

Contexte économique

Revenus

| | Bagnolet | | Seine-Saint-Denis | |
|--|----------|------|-------------------|------|
| | 2006 | 2015 | 2006 | 2015 |
| Revenu fiscal moyen de tous les foyers en € en 2012 | 18 954 | | 20030 | |
| Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2012 | 50 | | 61.1 | |
| Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2012 (€) | 15 880,0 | | 16 609,4 | |

Sources : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques ; Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages, données actualisées en 2013

Une évolution des salaires plus faible qu'ailleurs

Le revenu médian est aujourd'hui clairement plus bas que celui de la Seine-Saint-Denis et inférieur au revenu médian national (17 947 €). On observe en outre une évolution des salaires, même si elle est relativement plus faible que dans le reste de la France (évolution d'environ 1,42 % par an en France).

⁷ Données du Contrat de ville 2015-2020 de la communauté d'agglomération Est Ensemble

⁸ Revenus particulièrement bas, entre 1000 et 1300 euros net par mois, diminution du nombre d'habitants cadres, de 10% à 19%, taux de chômage à 25% ; la part des ménages en situation de famille monoparentale représente 31% des ménages contre 25% dans le reste de la ville

Ville de Bagnolet - STSPD

Les rapports inter déciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus cet indice est élevé, plus l'écart entre les hauts et les bas salaires est important.

L'écart entre les hauts et bas salaires à Bagnolet est aussi important que celui du département, deuxième le plus élevé d'Ile-de-France.

Emploi

| | Bagnolet | | Seine-Saint-Denis | |
|---|----------|------|-------------------|------|
| | 2006 | 2015 | 2006 | 2015 |
| Variation annuelle emploi | 0.1 | | 0.6 | |
| Taux de chômage des 15-64 ans en 2012 | 16.9 | | 18.2 | |
| Taux d'activité des 15-64 ans en 2012 | 75.1 | | 73.1 | |
| Emploi total au lieu de travail en 2012 | 15 263 | | 547 541 | |
| Dont part de l'emploi salarié en % | 90.6 | | 91.0 | |
| Nombre de personnes non-diplômées en % | 26.4 | | 25.3 | |

Sources : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales, données actualisées en 2013

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales, données actualisées en 2013, CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)

Les emplois salariés représentent plus de 90% des emplois totalisés. Les catégories socio-professionnelles sont majoritairement composées d'ouvriers et d'employés. Les emplois de service représentent 68.7% des emplois des actifs bagnoletais contre 70.5% dans le département. 80.8% des bagnoletais actifs, femmes et hommes, sont en contrat à durée déterminée ou fonctionnaire. Néanmoins, 61,6 % des femmes actives sont salariées à temps partiel.

Le taux de chômage sur l'ensemble de la commune s'élève à 16.9 % contre 18.2% dans le département. Ce taux est rapporté à près de 26.7 % pour les 15/25 ans⁹. Lorsque l'on regarde ce taux de chômage par sexe, on constate que la part des femmes ayant entre 15 et 64 ans est supérieure à celui des hommes (17.7% contre 16.2% pour les hommes). En outre, lorsque l'on regarde les demandeurs d'emploi à Bagnolet, les 15-24 ans représentent 11.3% de ces demandeurs d'emploi¹⁰. Il est à noter que les demandeurs d'emploi sont majoritairement issus des quartiers du Plateau et de Les Malassis¹¹.

L'étude de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2012 et 2013 met en évidence une augmentation de 9.3% des demandeurs d'emploi habitant des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville¹².

| ETABLISSEMENTS | Bagnolet | Seine-Saint-Denis |
|---|----------|-------------------|
| Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2013 | 3997 | 120 908 |
| Part de l'agriculture en % | 0.1 | 0.1 |
| Part de l'industrie, en % | 4.9 | 3.7 |
| Part de la construction en % | 19.0 | 15.9 |
| Part du commerce, transports et services divers en % | 68.7 | 70.5 |
| Dont commerce et réparation auto en % | 18.0 | 20.7 |
| Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale en % | 7.2 | 9.8 |
| Part des établissements de 1 à 9 salarié-e-s en % | 24.5 | 24.4 |
| Part des établissements de 10 salarié-e-s ou plus en % | 5.4 | 6.4 |

⁹ Données INSEE 2012

¹⁰ Données statistiques relatives à l'emploi sur les communes de la Seine-Saint-Denis au 6 janvier 2014- Préfecture de la Seine-Saint-Denis

¹¹ Données du Contrat de ville 2015-2020 de la communauté d'agglomération Est Ensemble

¹² Données statistiques relatives à l'emploi sur les communes de la Seine-Saint-Denis au 6 janvier 2014- Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Evolution du taux de scolarisation

| | 0-3 ans | 3-10 ans | 11-14 ans | 15-17 ans | 18-24 ans | 25-29 ans |
|-----------------------|---------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Bagnole | | 35% | 18.1% | 97% | 59% | 10% |
| Est-Ensemble | | | | 96% | 54% | 10% |
| Seine-Saint-Denis | | | | 95% | 52% | 8% |
| Ile-de-France | | | | 97% | 59% | 10% |
| France métropolitaine | 11.8% | | | 96% | 52% | 7% |

Sources : Insee, RP12014 et RP2013, exploitations par l'observatoire départemental de la Seine-Saint-Denis, Portrait de ville Juin 2014
Sources : Rapport- n° 2014-043 juin 2014, Inspection générale de l'éducation nationale

La ville de Bagnole compte 19 écoles regroupant 3553 élèves et 198 enseignant-e-s.

Le taux de scolarisation des jeunes est similaire à celui du département et de la région, quelle que soit la tranche d'âge considérée. Par ailleurs, la population de Bagnole est légèrement plus diplômée qu'en moyenne départementale (En 2010, 42% de BEPC et brevet des collèges contre 43% dans le département ; 10% de diplômes courts d'enseignement supérieur contre 10% dans le département et 14% de diplômes supérieurs longs contre 12% dans le département)¹³.

Il faut préciser qu'au niveau national, le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans passe alors de 11 % en 2012 à 11,8 % en 2013. La progression est plus importante en éducation prioritaire (+ 2,9 %) où le taux s'établit à 20,4 % pour un objectif national de 30 %.

Un taux d'activité // à la moyenne nationale

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Comparé à celui de la Seine-Saint-Denis (73.1%), le taux d'activité de Bagnole est inférieur (75,1 %¹⁴). Comparé au taux d'activité nationale (pour l'ensemble 71.1% en 2013 et 71.4% en 2014, dont 43.4% pour la tranche 15-24 ans¹⁵), le taux d'activité de la Ville de Bagnole est donc légèrement au-dessus de la moyenne départementale et au-dessous de la moyenne nationale.

Les aides du Conseil Général

La mission générale du service social est de concourir au développement et à la formation des individus leur permettant de sauvegarder ou de conquérir leur autonomie sociale et d'intervenir en tant qu'acteurs dans le champ social. Pour y parvenir, il assure l'accueil, l'information et l'orientation des habitant-e-s pour permettre à tous l'accès à leurs droits sociaux en animant des permanences d'accès au Droit (information sociale, écrivain public, consultation juridique gratuite) et une boutique de la solidarité (boutique en libre-service social offrant des produits de premières nécessité pour les résident-e-s bagnoletais-e-s dont le niveau de ressources journalières est inférieur au plafond déterminé selon la composition familiale). En outre le service assure les missions départementales, telle que la mission de prévention et la protection de l'enfance en danger.

En 2015, les éléments chiffrés de l'activité des services sociaux sur Bagnole en délégation du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis permettent de mettre en évidence la part importante de l'aide du Conseil Général aux familles.

Il convient de préciser que, dans le cadre de la loi de mars 2007, les aides financières, visibles sur le budget de l'Aide Sociale à l'Enfance, s'inscrivent et visent à deux choses :

- soutenir les bagnoletais-e-s dans l'exercice de leurs fonctions parentales ;
- assurer des besoins primaires ou des dépenses liées au logement des familles de Bagnole afin de préserver les cellules familiales (concernant le logement, le dispositif FSL "Fonds Solidarité Logement" peut également être sollicité).

¹³ Données statistiques relatives à la scolarité de la Seine-Saint-Denis, Portrait de ville, juin 2014

¹⁴ Source : Insee, enquête Evolution et structure de la population 2012

¹⁵Source : Insee, rapport Onzus 2011

Contexte de l'habitat

| HABITAT | Bagnolet | Seine-Saint-Denis |
|--|-----------|-------------------|
| | 2013/2014 | 2013/2014 |
| Nombre total de logements | 15902 | 551 199 |
| Par des résidences principales | 93.7 | 90.9 |
| Des résidences secondaires en % | 0.7 | 3.1 |
| Des logements vacants en % | | |
| Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en % | 44.5 | 63.2 |
| Part d'HLM parmi les résidences principales en % | 40 | 38.5 |

Sources : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales, données mises à jour en 2013 – Portrait de ville de la Seine-Saint-Denis de juin 2014
Sources : Rapport d'actualité du 15 décembre 2014, service Habitat, ville de Bagnolet

Une ville mixant propriétaires et locataires

La ville de Bagnolet voit sa population propriétaire et locataire bien plus mélangée qu'en moyenne sur la Seine-Saint-Denis. En effet, elle est majoritairement constituée de locataires même si les propriétaires de leurs logements représentent 44,5 % des ménages.

Le taux d'occupation des logements à Bagnolet met en évidence une sur-occupation des logements (0.81 personne par pièce en moyenne à Bagnolet contre 0.79 personne par pièce en moyenne dans le département).

Un parc immobilier vieillissant avec un faible rythme de renouvellement

71% des logements sur Bagnolet ont été construits avant 1975 dont 50% datent d'avant 1979. Depuis 1999, en projet de renouvellement du parc immobilier est en cours avec un rythme de construction jusqu'en 2009 à 37 nouveaux logements par an/1000 habitant-e-s, puis de 70 logements par an/1000 habitant-e-s.

Des logements sociaux essentiellement concentrés dans les Zones Prioritaires

Le parc de logements sociaux représente 40% de l'ensemble des logements implantés dans la commune. 14 bailleurs sociaux sont présents sur la commune. L'OPH de Bagnolet dispose de la plus importante part du parc social de la ville, suivi de Paris Habitat, Logirep et Antin Résidence. La part de logements sociaux est donc plus importante que sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis. Les logements sociaux représentent la plus importante part des logements situés dans les quartiers prioritaires ou en veille (84% dans le quartier Les Malassis, 53% dans le quartier du Plateau, 46% dans le quartier Centre Sud, 40% dans le Centre-Ville, 21% dans Les Coutures, 17% à La Noue et 11% à La Dhuy). Les logements sociaux situés dans les quartiers ZSP et en veille représentent à eux seuls 23% des logements de la commune. De surcroît, dans les logements sociaux situés dans les quartiers de la Noue, des Malassis et du Plateau les bagnoletais-e-s au chômage sont surreprésentés¹⁶. Enfin, ces logements se caractérisent majoritairement par des logements collectifs denses.

C'est dans ce contexte qu'un programme de Rénovation Urbaine est en cours afin de répondre aux besoins de la population :

- favoriser le maintien de la population bagnoletaise, notamment ceux à revenus modestes ;
- adapter l'habitat aux évolutions sociologiques des architectures des ménages : logement étudiant et 1^{er} logement individuel, familles recomposées, familles monoparentale, maintien à domicile des personnes seniors ou encore des personnes en situation de handicap ;
- favoriser le parcours résidentiel des bagnoletais-e-s en fonction de leurs besoins ;
- lutter contre la précarité énergétique et améliorer le cadre de vie des bagnoletais-e-s.

En outre, la Ville continue à s'inscrire dans les dispositifs pouvant aider les ménages, les quartiers prioritaires et défendre tous les aspects sociaux qui contribueront à leur évolution positive.

Peu de logements vacants

Le taux de vacance de logements à Bagnolet est peu important : 6% des logements sont vides ou non occupés, ce qui reste en dessous du taux de vacance dans le département (6%). Il faut en outre relativiser ce taux de vacance communale au regard des importantes opérations de restructurations urbaines en cours.

¹⁶ Est Ensemble, Diagnostic territorial du contrat de ville 2015/2020

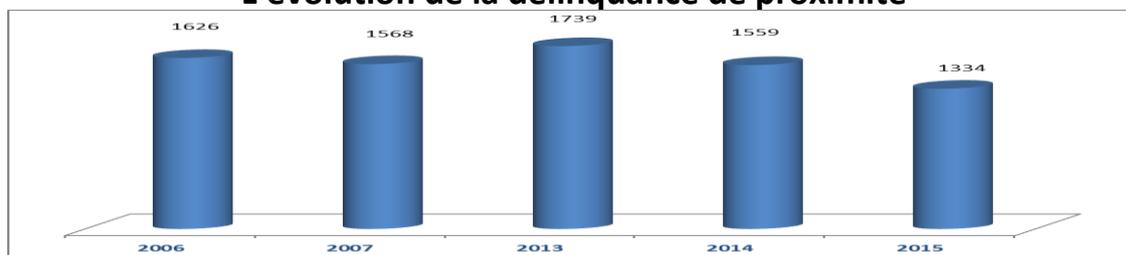
Chapitre 1 : Etat des lieux de la délinquance à Bagnolet

Cette partie de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance permet d'établir un constat quantitatif et qualitatif de la situation de Bagnolet en termes de délinquance. Elle a vocation notamment à dresser un diagnostic, un état des lieux de la délinquance comparatif et par répartition. En effet, certains lieux sont potentiellement plus sensibles que d'autres et doivent ainsi être identifiés afin d'atteindre l'objectif de sécuriser et de prévenir la délinquance (ex : un hall d'immeuble est un lieu à risque d'occupations abusives ; une allée de la gare, parce qu'elle est un lieu de passage de transports en commun, de rencontre des habitant-e-s, peut être un lieu à risque de délinquance ; un parking peut devenir un lieu d'insécurité des personnes avec les épaves, bris de glaces ; un terrain d'éducation physique de nuisances sonores ; un square de trafics et de non-respect du règlement ; un établissement scolaire est un lieu à risque de racket et de violences, un grand magasin, un lieu potentiellement à risque de vols etc.). Sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance, les données externes aux Service de la Ville permettent d'approfondir ce diagnostic : les chiffres des partenaires institutionnels comme associatifs ; les chiffres de la Direction Centrale de la Police Judiciaire de 2014 et 2015 ; les chiffres du Parquet ; les chiffres de l'Observatoire National de la Délinquance ; les chiffres de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes ; les chiffres de l'agglomération.

Evolution synthétique et comparée de la délinquance

Malgré une absence de données pour 2008, le recueil des données concernant les années 2006, 2007, 2013, 2014 et 2015 permettent de mettre en évidence une certaine évolution de la délinquance. Les actes enregistrés sont moins importants que les années précédentes : 1334 en 2015 contre 1559 en 2014, 1568 en 2007 et 1626 en 2006. Ainsi, les actes sont encore nombreux, la plupart des infractions voient leur nombre stagner après un pic enregistré en 2007 mettant en évidence un ancrage sur le territoire de ces faits de délinquance de proximité. Les tableaux ci-dessus font apparaître une évolution générale de la délinquance de proximité sur Bagnolet. Entre 2006 et 2015, il y a une baisse de près de 18% de la délinquance de proximité sur l'ensemble de la commune de Bagnolet.

L'évolution de la délinquance de proximité



| Nombre d'infractions (agrégat vol à main armée, vols avec violences, cambriolage, vols d'automobiles, vol à la roulotte et accessoire, vols de deux roues, vols à la tire et dégradations) ¹⁷ | Année |
|---|-------|
| 1626 | 2006 |
| 1568 | 2007 |
| 1739 | 2013 |
| 1559 | 2014 |
| 1334 | 2015 |

En 2006 et 2007, les phénomènes de délinquance de proximité déclarés à la Police Nationale portaient essentiellement sur les dégradations (541 faits en 2006, 453 faits en 2007), les vols à la roulotte et accessoires (524 faits déclarés en 2006, 564 faits déclarés en 2007), les cambriolages (204 faits déclarés en 2006 et 184 faits déclarés en 2007) et les vols avec violences (125 faits déclarés en 2006 et 157 faits déclarés en 2007).

¹⁷ Sources : d'après les statistiques centralisées par l'Unité des Statistiques et des Outils de Pilotage Opérationnels – Direction de la Sécurité Publique de l'agglomération parisienne.

Ville de Bagnolet - STSPD

Entre 2013 et 2015, ces faits recensés portent essentiellement sur les vols à la roulotte (372 faits déclarés en 2013, 394 pour 2014 et 343 faits déclarés en 2015), les destructions et dégradations de biens (445 faits déclarés en 2013, 293 pour 2014 et 292 faits déclarés en 2015), les cambriolages (336 faits déclarés en 2013, 296 pour 2014 et 243 faits déclarés en 2015) et les vols violents sans arme à feu (256 faits déclarés en 2013, 243 pour 2014 et 162 faits déclarés en 2015).

On constate une baisse générale des actes de délinquance malgré une stagnation de certains actes de délinquance, comme les vols de véhicules automobiles (100 en 2007 contre 91 en 2015) et une légère augmentation concernant d'autres infractions, tel que les vols violents sans arme à feu (157 faits déclarés en 2007 contre 162 faits déclarés en 2015).

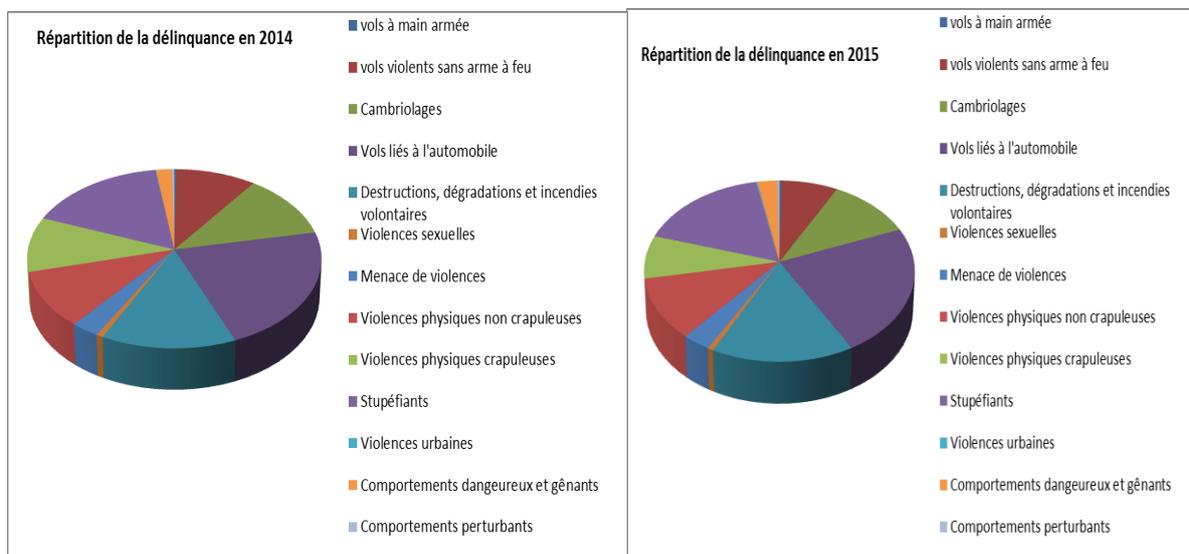
Taux de criminalité (nombre d'infractions pour 1000 habitants)

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre de crimes et délits constatés (par les services de police) et la population considérée. On observe que la diminution significative de la délinquance à Bagnolet se traduit par une baisse du taux de criminalité sur la ville, de sorte que le taux de criminalité passe d'environ 45.18 pour 100 habitant-e-s en 2006 à 43.32 en 2014 et 37.07 pour l'année 2015 (1334 infractions pour 35984 habitants). Cette évolution à l'échelle de la ville est comparable à celle à l'échelle nationale (60,68 en 2006, 56,36 en 2009 selon l'INSEE). Ce taux de criminalité place Bagnolet en bonne place non seulement par rapport au taux de criminalité nationale mais aussi par rapport au taux de criminalité départementale (79.17 crimes et délits pour 1000 habitants en 2013 - recensement Observatoire Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales de 2013).

1. Evolution du profil de la délinquance générale

La délinquance de proximité enregistrée sur Bagnolet a baissé d'un peu plus de 17% entre 2006 et 2015 pour ne représenter que 1334 faits en 2015. Selon les constatations de la Police Nationale, les vols liés à l'automobile, les violences physiques, les infractions liées à la législation des stupéfiants restent cependant toujours les faits les plus significatifs de la délinquance sur Bagnolet.

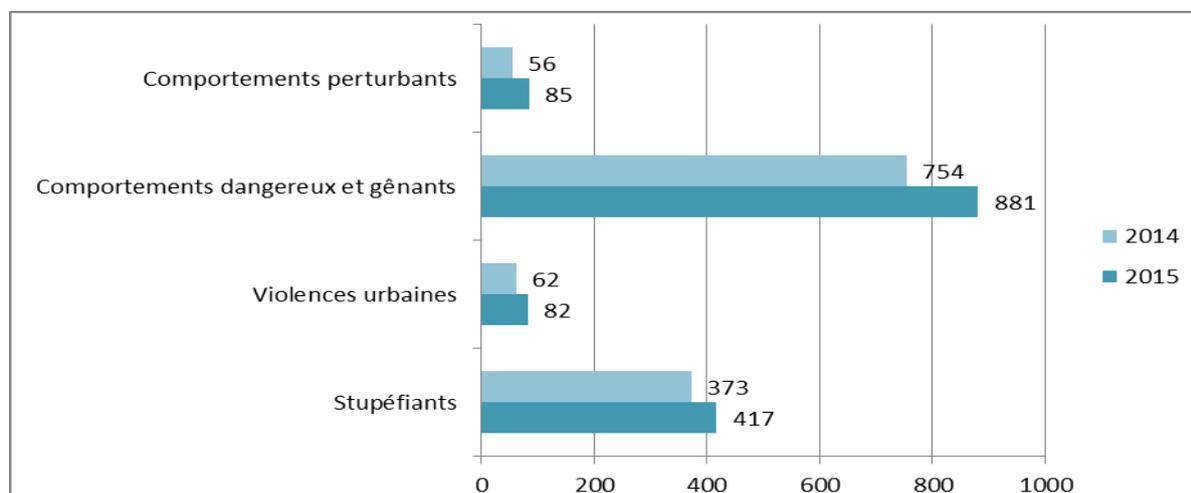
Répartition de la délinquance par type d'infractions entre 2006 et 2011



Il faut noter que depuis les données relatives à la délinquance générale ne sont plus transmises depuis 2007. Néanmoins, lorsque l'on met en perspective les données de 2006 et 2007 qui mettaient déjà en évidence une baisse de la délinquance générale sur Bagnolet, avec les données de la délinquance de proximité qui elle semble en baisse, on peut présager que la délinquance générale ait baissée entre 2006 et 2015.

Sur les actes de délinquance ayant une réelle incidence sur le ressenti de la population :

| Nombre d'interpellations | cumul 2015 | Repartition des infractions de proximité en % | cumul 2016 | Repartition des infractions de proximité en % |
|--|------------------|--|------------|--|
| Stupéfiants | 417 | 28,46 | 373 | 29,96 |
| dont trafic, usage et revente | 106 | 14,6 | 108 | 8,7 |
| dont Usage, détention et autres | 267 | 75,2 | 309 | 73,7 |
| Violences urbaines | 82 | 5,60 | 62 | 4,98 |
| | | repartition des sous-infractions de proximité en % | | repartition des sous-infractions de proximité en % |
| Dont dégradation du mobilier urbain | 8 | 9 | 3 | 5 |
| Dont rodeos automobiles | 6 | 7 | 1 | 2 |
| Comportements dangereux et gênants | 881 | 60,14 | 754 | 60,56 |
| | | repartition des sous-infractions de proximité en % | | repartition des sous-infractions de proximité en % |
| Dont coups de feu | 1 | 0,1 | 2 | 0,3 |
| Dont injures et menaces | 18 | 2,0 | 21 | 2,8 |
| Dont rixes sur la voie publique | 37 | 4,2 | 37 | 4,9 |
| Dont différents et troubles de voisinage | 66 | 7,5 | 56 | 7,4 |
| Dont tapages diurnes et nocturnes | 58 | 6,6 | 38 | 5,0 |
| Dont perturbateurs | 410 | 46,5 | 317 | 42,0 |
| Comportements perturbants | 85 | 5,80 | 56 | 4,50 |
| | | repartition des sous-infractions de proximité en % | | repartition des sous-infractions de proximité en % |
| Dont vente à la sauvette | 35 | 41,2 | 23 | 41,1 |
| Dont ivresse sur la voie publique | 30 | 35,3 | 18 | 32,1 |
| total | 465 ¹ | 100% | 1245 | 100% |



Ville de Bagnolet - STSPD

La comparaison des courbes permet de démontrer que les dynamiques des atteintes à la tranquillité publique sont similaires entre 2014 et 2015 et que les faits continuent à se concentrer sur les faits de comportements gênants et perturbateurs.

Concernant les infractions liées aux stupéfiants, la courbe des chiffres reflète majoritairement une augmentation de l'activité policière d'interpellation.

Les demandes enregistrées auprès des agents de surveillance de la voie publique

En 2015, 26 demandes d'interventions ont été formulées aux Agents de surveillance de la voie publique, dans le cadre de leurs missions. Ils ont permis la constatation de :

- stationnements anarchiques de riverains ;
- atteintes aux cadres de vie (problématiques de propreté) ;
- occupation de l'espace public et espaces partagés créant des troubles de jouissance (nuisance sonores, dépôt d'ordures ménagères...)
- Les interventions se concentrent principalement sur le quartier Centre Sud, secteur pôle Gallieni (ayant pour limite : l'autoroute A3 au nord et à l'ouest ; l'avenue de la République au sud et l'avenue du Général de Gaulle à l'Est).

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les problèmes de stationnement semblent se concentrer sur certaines zones moins bien fournies en zones de stationnements, à savoir :

- Dans la Noue : autour des avenues de la Dhuy et Pasteur, dans le secteur du groupe Parmentier,
- Dans les Malassis : dans les rues au-dessus du stade Malassis,
- Dans le plateau : sur l'avenue Stalingrad
- Dans le Centre Sud : dans la rue des blancs champs et rue Bain ;
- Dans les Coutures : aux abords de l'église Notre Dame de Pontmain, au croisement du passage Victor Hugo et la rue Victor Hugo, au groupe scolaire Jules Ferry et au nord de la rue Edouard Vaillant.

La problématique de propreté semble être un sujet fort d'interpellation des agents, notamment autour de la rue Louise Michel et le passage Fleuri dans le quartier Plateau, sur la rue Charles Gaindorge dans le quartier Centre et à Les Coutures sur la rue du Lieutenant Thomas, selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic.

Analyse des incidents déclarés dans les transports en commun

Peu d'incidents sont déclarés dans les lieux de transport auprès du groupe de protection et de sécurisation des réseaux GPSR de la RATP pour le secteur Nord (incluant la commune de Bagnolet). Ils ne représentent environ que 0.10% des incidents recensés dans l'Île-de-France. Le GPSR compte 1250 agents pour l'Île-de-France dont 230 agents agissent quotidiennement sur le secteur Nord. Il faut rappeler que lorsqu'un incident est relevé par un agent de la RATP (agent d'exploitation et de sécurité), une fiche est adressée au bureau d'analyse et de conseil opérationnel de la RATP qui détermine, en fonction de la nécessité, les dispositifs de sécurisation. Il est à noter qu'en 2015, la RATP s'est engagée dans la déclinaison de la politique nationale de lutte contre les violences faites aux femmes : relai de la campagne de Communication Nationale ; réflexion sur les moyens d'alerte et sur la formation des agents en contact avec le public. La RATP souligne le besoin de travailler en complémentarité avec les acteurs de terrain (Ville-Police Nationale) dans le cadre des prérogatives de chacun. Il est noté par les groupes de travail thématique le besoin de construire des outils de coordination Ville-RATP en relai-structure vers la RATP de toute information utile à ce travail de prévention et de lutte contre cette délinquance.

2. Localisation de la délinquance générale

Les quartiers Les Malassis et Le Plateau (*quartiers prioritaires*) apparaissent les plus fragilisés par la délinquance. Ils représentaient à eux deux déjà près de 32% des infractions enregistrés sur Bagnolet en 1998.

Le quartier du Plateau qui est d'une part en forte perméabilité avec la ville de Romainville et d'autre part concentre un sentiment d'isolement important des habitant-e-s, sentiment particulièrement prégnant sur les rues Anatole France et Carnot (*quartier en veille*). Des conflits d'usage liés aux trafics semblent venir renforcer ce sentiment. Des

Ville de Bagnolet - STSPD

problématiques de propreté le long de la voie autoroutière, le besoin d'aménagements urbains (ex : problèmes de stationnements, le besoin de raccourcir la circulation des piétons du nord au sud du quartier etc.) et les groupements d'habitant-e-s dans des espaces partagés non adaptés à ces usages (ex : regroupement de jeunes adultes dans le cimetière) dégradent le ressenti des habitant-e-s. Les Grands Champs quant à eux (*quartier en veille*), avec des espaces verts dégradés, ne font pas l'objet d'une appropriation importante des habitant-e-s. Ces éléments de contexte doivent être pris en compte dans le traitement des problématiques de délinquance (tant en prévention qu'en sécurité).

Les quartiers Les Malassis et de La Noue (*quartiers prioritaires*), isolés du centre-ville par le relief et entre eux par l'autoroute A3, sont classés en zone urbaine sensible depuis 1996.

Le quartier Les Malassis, qui concentre près de 40% du parc communal, rassemble aujourd'hui une grande partie la population seniors de la ville, population particulièrement vulnérable aux problématiques de délinquance en raison de leur isolement et leur dépendance (au niveau national, les personnes seniors représentent 2/3 des victimes de vol avec ruse et 1/3 des cambriolages)¹⁸. De plus, les habitant-e-s relèvent le besoin d'une part d'interventions en faveur de la sécurité des piétons, face à des problématiques spécifiques (ex : épaves, mécanique sauvage, chaussée déformée rue des Rigondes), et d'autre part, d'entretien des espaces publics et partagés.

Le quartier La Noue concentre aussi des difficultés socio-économiques importantes. Il voit ces logements en copropriété très dégradés et ses aménagements urbains inadaptés aux usages et souvent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Sa forme en dalles rend de surcroît difficile l'appropriation des espaces partagés, notamment car les possibilités d'usage ne sont pas clairement signifiées. Le ressenti des habitant-e-s semble ainsi fortement impacté par ces problématiques d'aménagement urbain (ex : luminaire et aménagement urbain inadaptés rendant insécurisant les cheminements des habitant-e-s).

Sur le quartier de la Dhuy, il est relevé le besoin de réaménagement urbain pour impulser en faveur d'une appropriation de l'espace public (ex : demande de structures de jeux adaptés aux diverses tranches d'âges, création d'un espace sur le quartier en vue d'un jardin partagé).

Au Centre-ville, la rue de la barre nouvelle, construite comme une impasse, fait l'objet depuis quelques années de conflits d'usage de l'espace public et des espaces partagés (halls, parkings d'immeuble, etc.). Ces problématiques semblent liées aux problématiques de trafic de Drogue. En outre, ce quartier est connu par les services de Police Nationale comme ayant des points d'ancrage de d'autres phénomènes de délinquance (ex : Vols de véhicules sur la rue Adelaïde Lahaye).

Dans le quartier Centre Sud, il est mis en évidence, dès le premier diagnostic de sécurité, que les abords du centre commercial Bel Est-Gare routière et de la sortie de métro sont sensibles (en 1998, le quartier est situé à la 3^{ème} agrégat dans la répartition géographique de la délinquance sur la ville). Il est confronté à diverses problématiques relevant de phénomènes de délinquance (infractions routières, vols avec violence, d'agressions, de vols liés aux véhicules, dégradations des biens publics et privés, de vente à la sauvette, etc.).

Le secteur de La Capsulerie (*quartier prioritaire*), qui se trouve sur la partie centrale de la ville (à proximité immédiate de Paris et de la station Gallieni de la ligne métropolitaine), est très fragilisé par la délinquance. Connu et reconnu comme l'un des lieux centraux du trafic du cannabis à l'échelle de l'agglomération et du département, il monopolise l'attention des services de la Police Nationale. L'occupation de l'espace public et des espaces partagés (comme le parking commun aux immeubles du 33, 41 et 45 rue de la Capsulerie) génère des conflits sociaux d'usage.

Le quartier Centre Sud est en outre impacté par d'autres phénomènes. Depuis de nombreuses années, il est constaté la présence de personnes en situation de prostitution, notamment au foyer Adoma, sur la rue Robespierre, devant l'hôtel Novotel. Ainsi, ce contexte de violence inhérente à ces phénomènes de délinquance favorise la montée du sentiment d'insécurité dans ce secteur et ce quartier.

Dans le quartier Les Coutures, la rue Edouard Vaillant, qui lie Bagnolet aux villes de Paris à l'ouest et Montreuil à l'est, est le lieu de conflits d'usage de l'espace public et partagés. En outre, le marché traditionnel des puces génère quelques problématiques impactant la sécurité des habitant-e-s et leur ressenti (regroupement de personnes sur l'espace public, détritrus sur la voie publique, etc.).

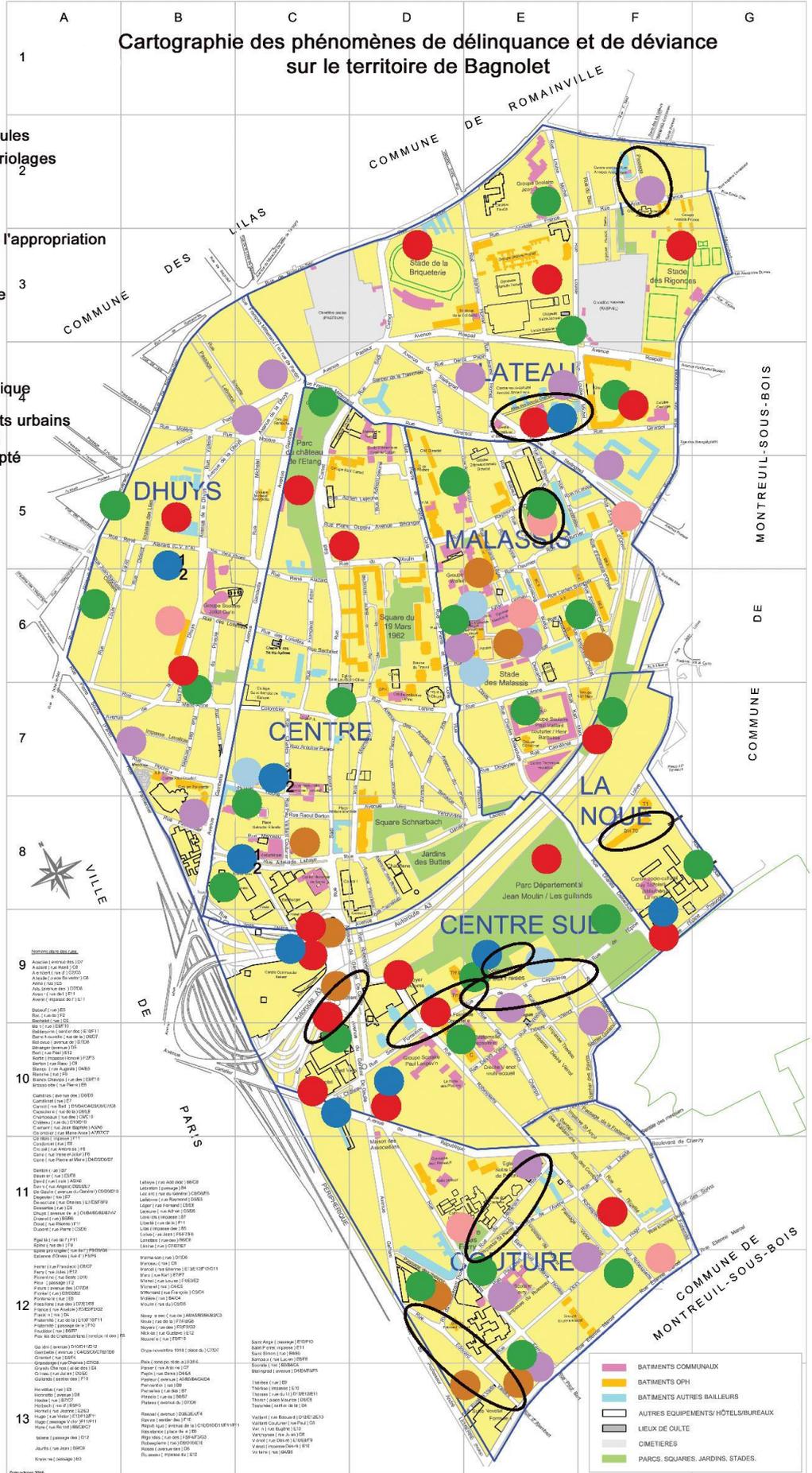
¹⁸ Rapport «Vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous», remis au Ministre de l'Intérieur en mai 2010



VILLE DE BAGNOLET
Plan de Ville

Cartographie des phénomènes de délinquance et de déviance sur le territoire de Bagnolet

- Atteinte aux biens
1- Dont Vols de véhicules
2- Dont Vols et Cambrillages
- Violences
- Conflits d'usage liés à l'appropriation des espaces publics
- Vendeurs à la sauvette
- Mécanique sauvage
- Stationnement anarchique
- Conflits aménagements urbains
Conflits sociaux liés à l'aménagement inadapté
- Trafic de stupéfiants



3. Evolution comparée de la délinquance à Bagnolet et dans le département

| Nature des faits | Seine Saint Denis | Répartition |
|-----------------------------|-------------------|-------------|
| VAMA | 3 | 0,60% |
| Homicides | 73 | 11,73% |
| Coups et blessures | 9375 | 22,07% |
| Agressions | 4356 | 1,59% |
| Cambriolages | 11313 | 4,37% |
| Vols | 61848 | 4,37% |
| Vols de véhicules | 32385 | 18,29% |
| Agressions sexuelles | 1035 | 32,80% |
| Usage, détention et revente | 9576 | 4,17% |
| Escroquerie | 8247 | 5,96% |
| Total | 138211 | 100,00% |

| Nature des faits | cumul 2014 | Répartition des infractions de proximité en % | cumul 2015 | Répartition des infractions de proximité en % | Evolution entre 2014 et 2015 |
|---|------------|---|------------|---|------------------------------|
| vols à main armée | 5 | 0,35 | 6 | 0,48 | -20% |
| vols violents sans arme à feu | 243 | 17,02 | 162 | 12,98 | -33.33% |
| Cambriolages | 296 | 20,73 | 243 | 19,47 | -17.95% |
| Vols liés à l'automobile | 548 | 38,38 | 500 | 40,06 | -8.75% |
| Destructions, dégradations et incendies volontaires | 336 | 23,53 | 337 | 27,00 | -0.29% |

Source : journal de la délinquance en seine saint Denis, 3 février 2016

Le département de la Seine Saint Denis se classe au 96ème rang sur 97, au niveau national, des départements où la délinquance est la plus faible.

Dans le département comme sur Bagnolet, les phénomènes de délinquance semblent se concentrer autour des vols, dont les vols de véhicules et les cambriolages.

Au niveau départemental, les vols de véhicules se placent au 2^{ème} agrégat des infractions constatées dans le département (32385 faits constatés). A Bagnolet, cette problématique apparait toute aussi significative puisque les faits de vol de véhicules représentent près de 40% dans la répartition des infractions comparées ci-dessus.

Concernant les faits de cambriolages, ces faits sont le 1^{er} agrégat sur le département (11313 faits constatés) alors qu'elles se placent au 3ème agrégat des problématiques de délinquance de proximité sur Bagnolet avec 243 faits constatés en 2015.

4. Evolution comparée de la délinquance de proximité

Les agrégats de l'Etat 4001 transmis pour information au Maire a beaucoup évolué ces dernières années. Il regroupe les infractions qui semblent incommoder le plus les bagnoletais-e-s, en raison de leur fréquence, et parce que les personnes sont particulièrement exposé-e-s dans leur vie quotidienne.

En 2006, l'agrégat « délinquance de proximité » regroupait huit infractions d'atteintes aux biens (vol à main armée, vols avec violence, cambriolage, vols d'automobiles, vols à la roulotte et accessoires, vols de deux roues, vol à la tire et dégradations).

Aujourd'hui, l'agrégat est plus détaillé concernant les atteintes aux biens. Il regroupe les vols à main armée, vol sans arme à feu, cambriolages, vols liés à l'automobile, dont les vols d'automobiles, et les destructions, dégradations et incendies volontaires).

De manière générale, la délinquance de proximité a baissé pour ne représenter que 1334 faits constatés en 2015 contre 1559 faits constatés en 2014.

Malgré une baisse de près de 9% des vols liés à l'automobile, on ne peut que remarquer qu'une grande part de la délinquance de proximité constatée sur Bagnolet est constituée de vols liés à l'automobile, mettant cet agrégat d'infraction au 1er agrégat des atteintes aux biens. Les faits de vols à la roulotte et accessoires composent la catégorie d'infractions la plus significative des vols liés à l'automobile constatés (représente plus de 68% des faits de vols liés à l'automobile).

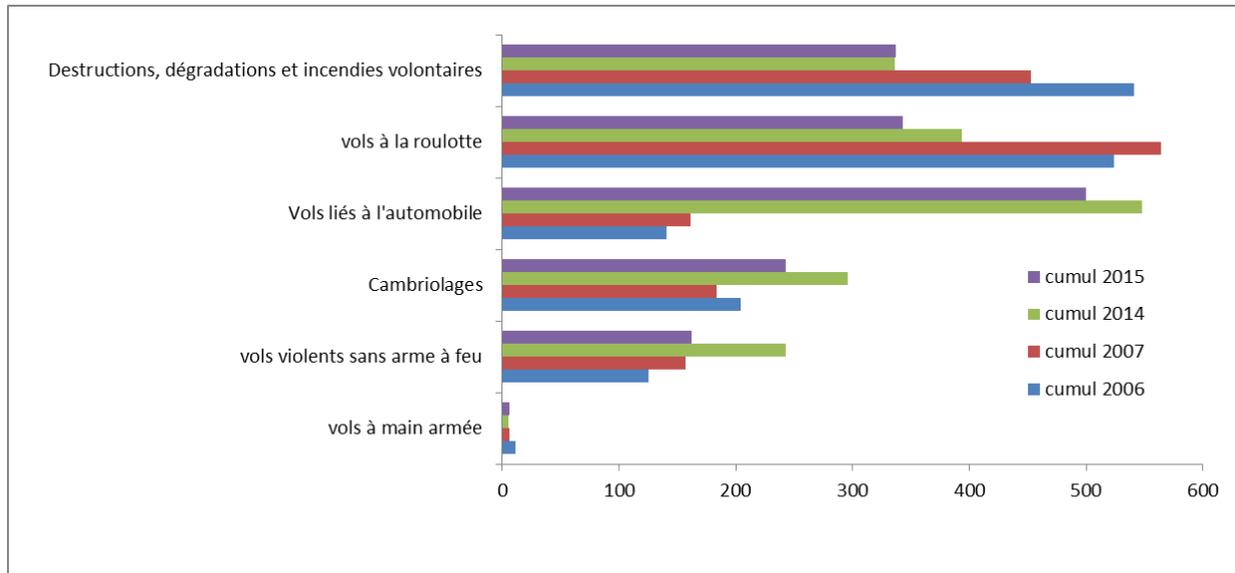
Les destructions, dégradations et incendies volontaires se trouvent, quant à eux, à la seconde place des atteintes aux biens relevées.

Ville de Bagnolet - STSPD

Malgré une baisse de plus de 17% des cambriolages déclarés, ces faits représentent environ 20% dans la répartition des infractions comparées ci-dessus, plaçant ce phénomène de délinquance au 3^{ème} agrégat des atteintes aux biens constatés.

Les vols violents sans arme à feu constatés représentent quant à eux près de 13% de cette délinquance de proximité contre un peu plus de 17% en 2014.

Il est à noter enfin que malgré la faible part de vol à main armée constatée, ces faits sont en légère augmentation depuis 2013 (augmentation de 20%).

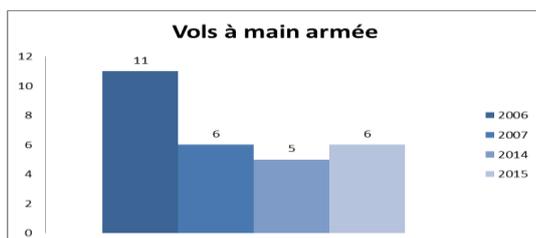


Les courbes de la délinquance infraction par infraction, entre 2006 et 2015, mettent en évidence une certaine homogénéité de la baisse des faits de délinquance constatés. Le pic de vols liés à l'automobile en 2014 démontre une emprise du territoire de ce phénomène de délinquance.

On relève en outre que la délinquance de proximité constatée se concentre aujourd'hui autour de deux infractions : les vols liés aux véhicules, dont une grande part sont les vols à la roulotte, et les destructions, dégradations et incendies volontaires.

5. Les phénomènes de délinquance de proximité par infraction et leurs localisations

Les vols à main armée



Malgré une certaine stabilité de ces faits de délinquance depuis 2007, les chiffres mettent en évidence que ce phénomène de délinquance semble bien installé sur le territoire, puisqu'après une chute des faits en 2014, les faits remontent légèrement en 2015 pour se rapprocher du nombre de faits déclarés en 2007.

Les vols avec violence



Ville de Bagnolet - STSPD

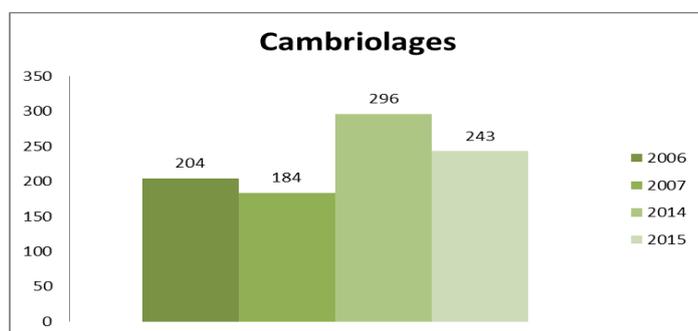
Malgré une baisse générale et significative de l'ensemble des vols avec violence entre 2014 et 2015, la mise en perspective des chiffres de 2013 (256 faits de vols avec violence sans arme à feu dont 253 faits de vols avec violence) mettent en évidence un certain ancrage de ces faits de délinquance sur le territoire.

Représentant respectivement 8.5 % des atteintes aux biens constatées en 2015 (pour 162 actes de vols violents sans arme à feu) et 32% des atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2015 (pour 157 actes de vol violents sans arme), ces faits restent dans les 4 premiers faits de proximité et reflètent un état national.

Selon le rapport 2011 de l'Observatoire Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales, même si les vols ont globalement baissé sur le territoire national, ce sont les vols accompagnés de violence physique et/ou psychologique qui augmentent de manière significative sur le territoire. Selon l'Observatoire, cette hausse s'explique entre autre par la baisse du tabou de l'agression et ainsi par l'augmentation des déclarations d'agressions par les femmes, catégorie qui représente la moitié des victimes déclarées au niveau national¹⁹.

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, il semble que les vols ont majoritairement lieux aux abords la zone Gallieni dans le quartier Centre Sud, au Centre-Ville dans la zone délimitée par la rue Jean Jaurès au Nord, l'avenue Gambetta à l'ouest, rue Adelaïde Lahaye au sud et rue Carnot à l'est.

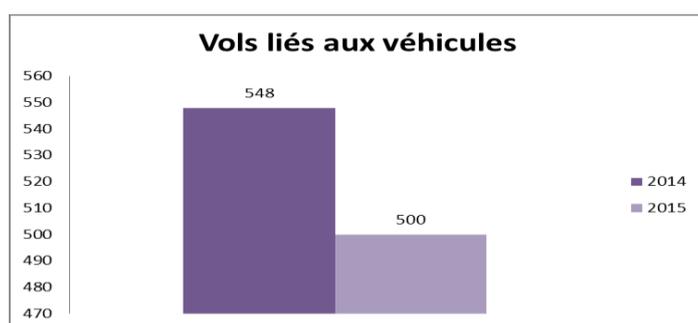
Les cambriolages



En 2015, les cambriolages est à la quatrième place dans la délinquance de proximité. Après une augmentation notable et progressive de ces faits de délinquance entre 2006 et 2014, on peut noter qu'une baisse s'est amorcée en 2015 (baisse de plus de 17% de faits constatés). Il faut noter que les cambriolages de résidences principales représentent près de 80% des lieux de cambriolages, ce qui ne surprend pas étant entendu que près 93.7% des logements de la ville sont les résidences principales des bagnoletais-e-s.

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, le phénomène de cambriolages se concentre dans les quartiers de la Dhuy et du Centre-Ville.

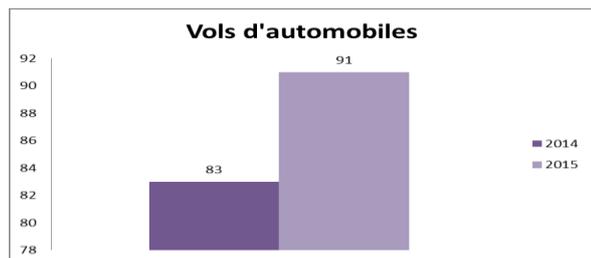
Les vols liés aux véhicules



Entre 2014 et 2015, même si ces faits diminuent (548 actes recensés en 2014 contre 500 actes en 2015), les vols liés à l'automobile voient leur part dans la délinquance de proximité progresser (en 2014, 24.3% des faits d'atteintes aux biens contre 26.3% desdits faits en 2015), faisant de ce phénomène de délinquance le 1^{er} agrégat dans la répartition des atteintes aux biens.

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les vols liés à l'automobile se concentrent dans le Centre-Ville et dans le quartier de la Noue.

Focus sur les vols d'automobiles

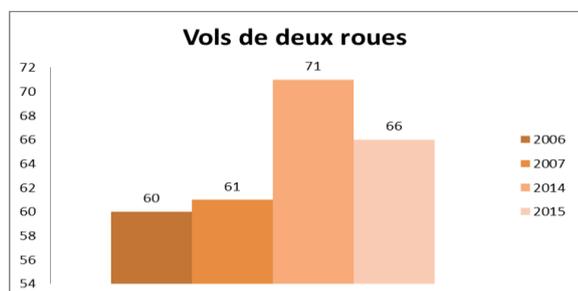


Les faits constatés sont en augmentation de plus de 9% entre 2014 et 2015, comme entre 2006 et 2007, ce qui démontre l'emprise du phénomène de délinquance sur le territoire.

Ces faits représentent toujours la 2^{ème} part la plus significative dans la réparation des infractions de vol liés aux véhicules.

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, ils ont lieu pour 2015 au Centre-Ville sur la rue Adelaïde Laye, la rue Charles Graindorge et à la Dhuy sur la rue René Alazard.

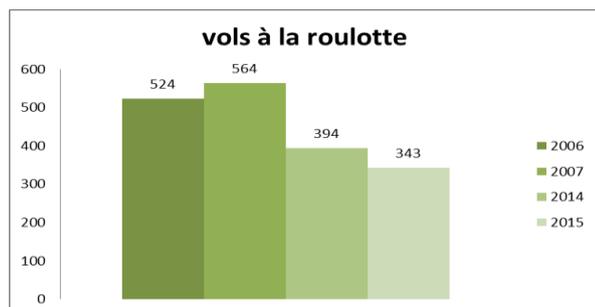
Focus sur les vols des deux roues



En représentant annuellement autour de 13.2% de l'agrégat des vols liés à l'automobile, les vols constatés de deux roues représentent globalement autour d'une soixantaine d'actes par an, ce qui est relativement important dans la réparation des faits constatés concernant les vols liés aux véhicules. Les légères baisses constatées (entre 2006 et 2007 puis en 2015), après un pic en 2014, mettent en évidence une emprise du territoire par ce type de phénomène délinquant.

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les vols liés à l'automobile se concentrent dans le Centre-Ville et dans le quartier de la Noue.

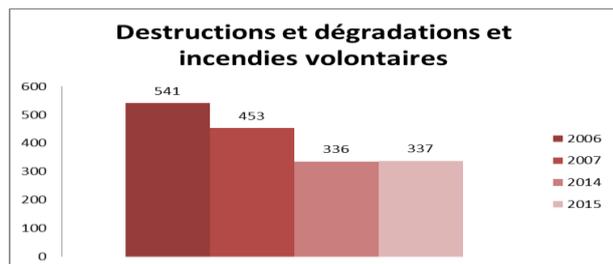
Les vols à la roulotte et d'accessoires



En 2015, les vols à la roulotte représentaient, sur la commune, la 1^{ère} part des vols liés aux véhicules et 2^{ème} part la plus importante des atteintes aux biens enregistrés par la Police Nationale, même si une baisse se dessine depuis 2006 (baisse de 12.94% entre 2014 et 2015).

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les vols liés à l'automobile se concentrent dans le Centre-Ville et dans le quartier de la Noue.

Les destructions, dégradations et incendies volontaires



Attention : Les incendies volontaires déclarés ne sont pas recensés dans le même agrégat que les destructions et dégradations.

Entre 2006 et 2015, les faits constatés sont en valeur absolue relativement en baisse.

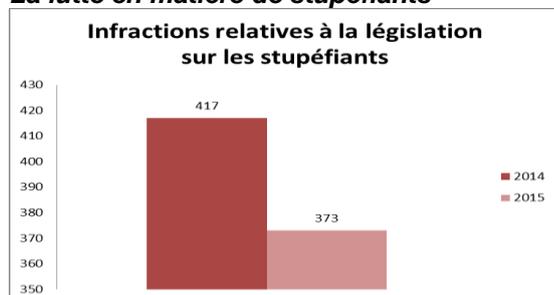
Ce phénomène de délinquance tient tout de même toujours la 2ème place dans les atteintes aux biens derrière les vols simples sans préjudice de particuliers.

Après une baisse, les chiffres semblent stagner autour de 336 faits par an, alors même que ces faits sont traditionnellement classés parmi les infractions les plus enregistrées dans la délinquance de proximité puisque les usagers ayant besoin d'une attestation afin d'obtenir un remboursement de leurs assurances.

Néanmoins, ce chiffre n'inclut pas le « chiffre noir » de la délinquance. En effet, il ne s'agit ici que des faits enregistrés par les services de la Police Nationale. Dans la réalité, les dégradations sont sûrement bien plus nombreuses et il arrive bien souvent qu'un certain nombre de personnes ne se déplace pas pour porter plainte contre les atteintes subies sur leur propriété. De plus, majoritairement les assurances se contentent d'un justificatif de déclaration sur main courante pour effectuer les remboursements. Or, celles-ci ne sont pas prises en compte dans l'Etat 4001. Enfin, la franchise pouvant parfois coûter plus chère que les réparations elles-mêmes, les gens ne se déplacent pas, n'y voyant pas d'intérêt.

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les dégradations sont majoritairement des dégradations liées à des défauts techniques ou de mauvais usages et utilisation (notamment des vélib et autolib).

La lutte en matière de stupéfiants



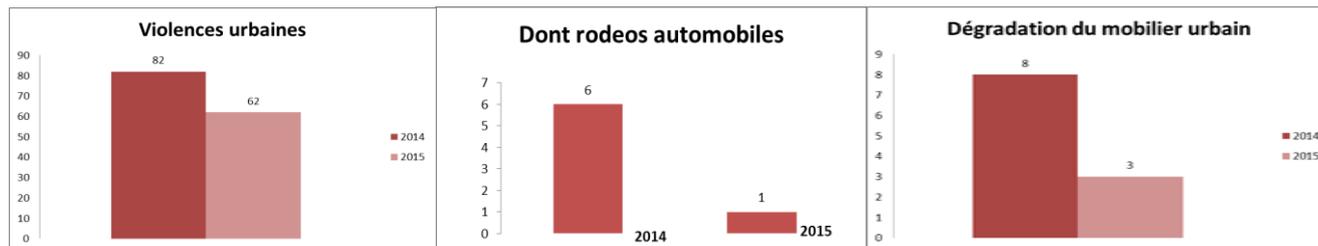
Depuis 2014, les faits constatés sont en valeur absolue légèrement en baisse de plus de 10%, même si entre 2013 et 2015, la courbe des faits constatés est relativement stable (382 faits constatés en 2013). Les infractions relatives aux stupéfiants tiennent toujours la deuxième place dans la délinquance de proximité et sont composées majoritairement d'infractions d'usage et de détention de stupéfiants (En 2013 : 321 faits constatés d'usage et d'autres infractions contre 61 faits de trafic et d'usage revente; En 2014 : 309 faits constatés d'usage et d'autres infractions contre 108 faits de trafic et d'usage revente; En 2015 : 267 faits constatés d'usage et d'autres infractions contre 106 faits de trafic et d'usage revente).

Les conditions d'implantations des trafics dans la ville s'appuient majoritairement sur des logiques de circulations départementales (grands axes de passages et points de croisements des transports en commun avec la gare routière et la station de métro) et des échanges avec Paris (perméabilité de la zone périphérique), même si dans certains quartiers à forte emprise locale, la logique d'implantation semble renvoyer à un développement urbain très autocentré avec la construction de pôle d'ancrage autour de l'habitat. Il convient de rappeler en outre que les variations de l'implantation des phénomènes de trafics peuvent être apportées à la mouvance des bases des trafics qui, suivant le travail d'interpellations policières, stoppent leurs activités et se recomposent à proximité, sur un quartier ou encore une commune voisine moins exposée²⁰.

Il semble donc important de rester vigilant dans l'interprétation de ces chiffres car ils reflètent majoritairement l'activité des services de police nationale, à savoir via son travail de constatation d'infractions. En outre, ce chiffre n'inclut pas le « chiffre noir » de cette délinquance.

²⁰ Carrières, territoires et filières pénales : Pour une sociologie comparée des trafics de drogues, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, mai 2001

Les violences urbaines



La part de ces faits déclarés est faible dans la délinquance de proximité. Néanmoins, ces faits ont un impact fort sur la tranquillité publique des habitant-e-s puisqu'ils sont souvent la source des interpellations adressées par les habitant-e-s à la municipalité. En outre, ces chiffres reflètent sûrement peu la réalité car les études de victimologie démontrent que les personnes ne signalent ces faits aux services de police nationale qu'après les avoir subis de manière répétée.

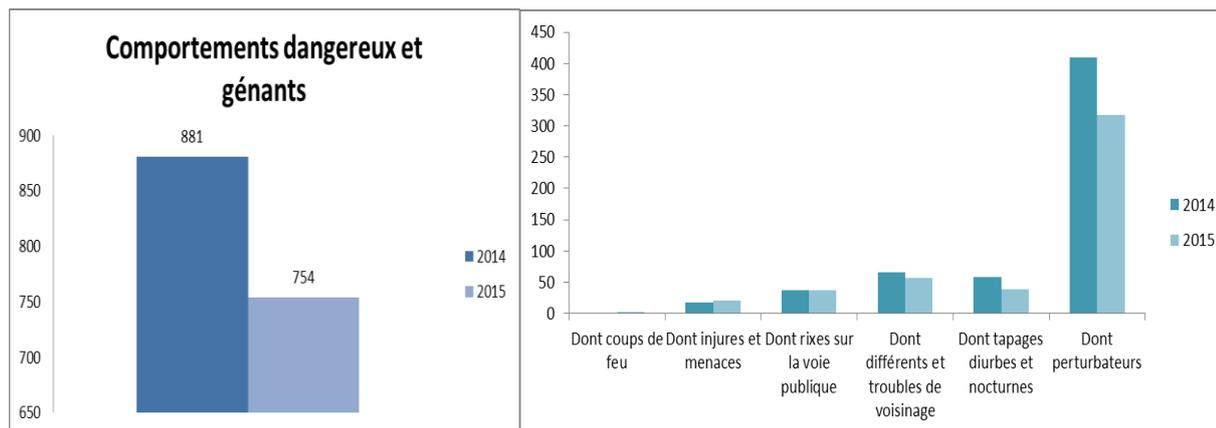
Il faut noter qu'en 2006 et 2007, les dégradations du mobilier urbain étaient comptabilisées dans l'agrégat « dégradation » de la délinquance de proximité. Comme exposé préalablement, une baisse des dégradations est constatée depuis 2006. Entre 2014 et 2015, les faits de dégradation de mobiliers urbains et de rodéos automobiles sont en valeur absolue relativement en baisse suivant les constatations (-7%). On peut relever que les faits de rodéos semblent avoir relativement baissés cette année faisant passer les faits de dégradations du mobilier urbain à la première place dans l'agrégat des violences urbaines.

Il faut tout de même relativiser cette baisse car l'année 2014 a été l'année la plus chaude depuis 1900. Or, les études de criminologie relèvent le fait que les années plus chaudes impliquent davantage d'interactions sociales entre les personnes (puisque'ils passent plus de temps à l'extérieur), ce qui crée, proportionnellement, plus d'occasions de commettre des infractions dans l'espace public et favorise de surcroît la constatation de ce type d'infractions.

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les dégradations sont majoritairement des dégradations liées à des défauts techniques ou de mauvais usages et utilisation (notamment des vélib et autolib).

Concernant les rodéos, les études de criminologie relèvent que, dans les quartiers défavorisés où peu de foyers ont accès à la climatisation, ou encore à un bon isolement thermique, les fortes températures incitent à sortir davantage de chez soi. Ainsi, il ne serait pas illogique de relever plus de faits de violence urbaine dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les comportements dangereux ou gênant



Entre 2014 et 2015, les faits sont en valeur absolue relativement en baisse suivant les constatations (-4.5%), mais restent toujours à la 1^{ère} place des faits de délinquance de proximité constatés.

Ces faits impactent fortement sur le ressenti de tranquillité publique des habitant-e-s comme le démontre les courriers reçus par le Maire de Bagnolet.

En outre, ces chiffres reflètent sûrement peu la réalité des faits car bien souvent, les personnes signalent ces faits aux services de police nationale lorsqu'ils subissent ces faits de manière répétée.

Ville de Bagnolet - STSPD

Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les tapages diurnes et nocturnes, qui représentent la plus grosse part de ces comportements dangereux et gênants, ont lieu :

- dans les zones à forte concentration de population, à savoir dans les zones de logements sociaux sur les Malassis et le Plateau,
- dans les zones de forts flux de personnes comme dans le Centre-Ville
- dans des zones où le trafic de stupéfiants semble installé à savoir dans le centre sud (sur la rue la Capsulerie, la rue Sesto Fiorentino, la zone Gallieni), dans le quartier Les Coutures sur le secteur du groupe Edouard Vaillant (dont les rues Edouard Vaillant et du Lieutenant Thomas) et enfin sur la rue Louise Michel et le passage Fleuri dans le quartier du Plateau.
- dans les zones limitrophes à d'autres villes (rue de la Noue à l'est, rue Etienne Marcel au nord ou encore rue Parmentier à l'ouest).

6. Evolution des violences faites aux personnes entre 2014 et 2015

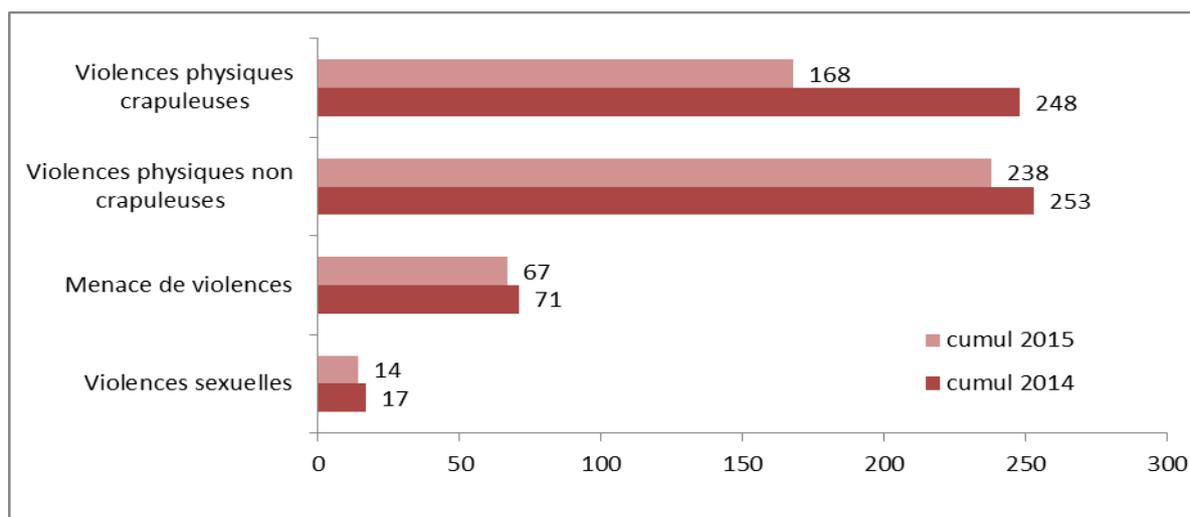
De manière générale, les violences envers les personnes sont en baisse, ne représentant que 487 faits constatés en 2015 contre 589 faits constatés en 2014. Néanmoins, il convient de rester vigilant dans l'appréciation de cette dynamique puisque nous n'avons pas d'informations sur la dynamique des années précédentes.

Sur cet agrégat non exhaustif, les violences physiques (crapuleuses et non crapuleuses), même si elles sont en baissent de manière très significative (plus de 5% de baisse des violences physiques non crapuleuses dont 4.89% de baisse des coups et blessures volontaires) entre 2014 et 2015, apparaissent rester les atteintes aux personnes la plus significative sur Bagnolet (les violences crapuleuses et non crapuleuses représentent de 83.37% des atteintes aux personnes constatées).

Il faut tout de même relativiser cette place des violences physiques dans les atteintes aux personnes tant le tabou des violences sexuelles et la difficile appréhension des éléments constitutifs de l'infraction de menace sont prenants dans notre société rendant faibles le signalement de tels faits de violence. Ainsi, ce chiffre n'inclut pas le « chiffre noir » de cette délinquance.

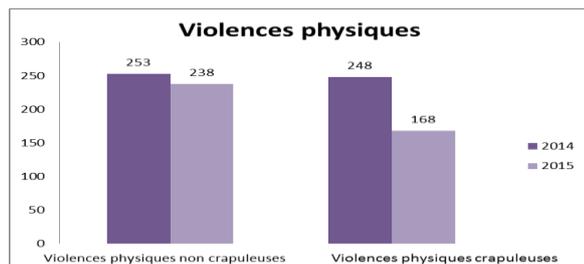
Concernant la répartition, les violences non crapuleuses apparaissent légèrement plus constatées que les violences crapuleuses.

Concernant les violences physiques crapuleuses, il faut noter que malgré la baisse de plus de 35% entre 2014 et 2015, les vols avec violence représentent toujours plus de 90% des violences non crapuleuses.



Les courbes de la délinquance, infraction par infraction, mettent en évidence que la dynamique de cet agrégat de délinquance semble majoritairement similaires ces deux années. Même si les faits de violence physique crapuleuse et non crapuleuse baissent en 2015, les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes se concentrent toujours sur les violences physiques non crapuleuses et crapuleuses.

Les violences physiques



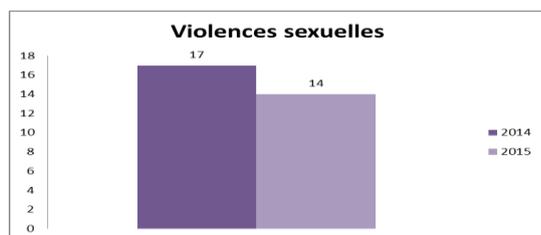
Entre 2014 et 2015, ces faits déclarés sont en valeur absolue en baisse, même si la courbe est légère (-5.93% pour les violences physiques non crapuleuses ; -35.26% pour les violences crapuleuses).

Les violences physiques tiennent toujours la troisième place dans la délinquance de proximité, ce qui fait d'elle une problématique essentielle sur Bagnolet.

Il faut rester vigilant dans l'appréciation de ces données car il ne reflète que des faits enregistrés par les services de la Police Nationale. Or, les dépôts de plainte sont souvent peu représentatifs de la réalité des faits de violences, surtout concernant les violences physiques non crapuleuses (dont les violences intrafamiliales et conjugales). Ainsi, il ne faut pas exclure la prise en compte du « chiffre noir » de cette délinquance.

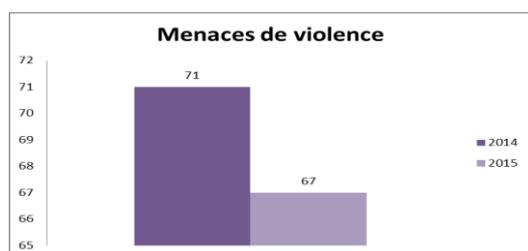
Selon les remontées d'informations en groupes de travail thématique en vue de la construction de ce diagnostic, les violences se concentrent dans le quartier sud et dans le quartier du plateau.

Les violences sexuelles



Entre 2014 et 2015, les faits constatés sont en valeur absolue relativement en baisse, même si la courbe est légère (baisse de 17,6%). Les violences sexuelles tiennent ainsi toujours la dernière place dans la délinquance de proximité. Il semble important de rester aussi vigilant dans l'appréciation de ces données qui ne reflètent que les faits enregistrés par les services de police. Or, selon les études de victimologie, le « chiffre noir » de cette délinquance est l'un des plus importants dans l'agrégat des atteintes à l'intégrité des personnes.

Les menaces de violence



Entre 2014 et 2015, même si les faits constatés sont en valeur absolue en baisse, et ce depuis 2013 (-5.63% en 2013), la courbe descendante est légère (-5.63%).

Les faits de menace de violence tiennent toujours l'avant-dernière place dans la délinquance de proximité.

Il semble important de rester vigilant tant il reste difficile pour les personnes d'appréhender des éléments constitutifs de ce fait de violence psychologique, rendant faibles le nombre de signalements de tels faits. Ainsi, ce chiffre n'inclut pas le « chiffre noir » de cette délinquance.

7. Evolution du taux d'élucidation de la délinquance de proximité

Le taux d'élucidation a légèrement augmenté entre 2013 et 2015 le faisant passer à 5.32% en 2015 contre 5.06% en 2016. En outre, nous pouvons relever qu'en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, une évolution significative du taux d'élucidation est palpable dès 2014.

8. Évolution de la réponse judiciaire

Il n'est pas possible de retracer l'évolution de la réponse judiciaire à l'échelle d'une ville. Le parquet dresse des statistiques propres à sa circonscription et ne dispose pas de données chiffrées pour la ville de Bagnole. Nous pouvons cependant rapporter l'évolution de l'activité du parquet dans sa circonscription et essayer aussi de mesurer l'activité des services d'insertion et de probation ou encore de la protection judiciaire de la jeunesse sur la Ville de Bagnole.

Classements sans suites et affaires poursuivables

En cas d'infraction, le ministère public peut décider de ne pas exercer l'action publique, c'est-à-dire de ne pas déclencher de poursuites pénales contre l'auteur. La décision, qui doit être motivée, peut être prise pour motif juridique ou selon les éléments de l'enquête (auteur non identifié, absence ou insuffisance de preuve, retrait de plainte). Le ministère public peut revenir sur cette décision jusqu'à l'expiration du délai de prescription de l'action publique. Le ministère public de BOBIGNY suit les instructions de la Garde des Sceaux (cf. Loi n° 2013-669 du 25 juillet 2013 relative aux attributions du garde des sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et d'action publique) d'une part en ciblant en 2015 trois domaines prioritaires : la lutte contre les violences, la lutte contre les trafics et la lutte contre la délinquance économique dans sa dimension « souterraine », d'autre part en augmentant la capacité à juger les affaires les plus graves dans de meilleures conditions de délais et de temps d'audience²¹.

Mesures alternatives et travaux d'intérêt général (T.I.G.)

Il s'agit de la Médiation pénale, du rappel à la loi, des mesures de réparation, de la composition pénale, des peines de T.I.G. et des travaux non rémunérés. Ces mesures permettent de sanctionner les auteurs pour des infractions et délits mineurs, notamment en matière de lutte contre l'usage de stupéfiants. Le ministère public développe ces alternatives aux poursuites. Il a notamment mis en place des stages de citoyenneté par une association mandatée (Dialogues Citoyens). L'usage des travaux d'intérêt général augmente aussi régulièrement. Le projet d'accueil de personnes en TGI répond d'ailleurs parfaitement à l'objectif de prévention de la récidive des actes de délinquance de la ville du Bagnole et aux besoins notamment de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. En outre, le fait que les T.I.G. proposés soient variés, obligent ces condamnés à entrer en interaction avec un public varié et les placent dans des missions en les responsabilisant, ce qui est une réelle valeur ajoutée. Enfin, en matière de lutte contre les infractions routières, le ministère public développe des modes de poursuites alternatives, tels que l'ordonnance pénale posant la sanction et sa notification après un temps de sensibilisation autour de la sécurité routière.

Evolution du taux de réponse pénale

L'évolution du taux de réponse pénale illustre le nombre d'infractions (délits et crimes) auxquels la justice a donné suite. On observe une augmentation du taux de réponse pénale du Tribunal de Grande Instance de Bobigny. Le Tribunal a d'ailleurs permis diligente en 2015 en partenariat avec l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis une enquête sur les viols et les agressions sexuelles jugés en Cour d'assises et au tribunal correctionnel. Le taux de réponse pénale dans le ressort est de 82 % en 2015 contre 88 % pour l'année précédente. En outre, la réponse pénale en matière de délinquance des mineurs est de 92.9 % en 2015 contre 94.9 % en 2014 dans un contexte où la part de la délinquance des mineur-e-s est en baisse dans la circonscription et en baisse au niveau national²². Il faut noter l'existence d'un stock important d'affaires non enregistrées par le Bureau de l'ordre, qui peuvent faire augmenter ce taux. Concernant l'activité pénale du Tribunal pour enfants, les mineurs pour lesquels le Juge des enfants est saisi est de 3102 en 2015 contre 3654 en 2014. 2478 mineurs ont reçu un jugement en 2015 contre 2946 en 2014. Il faut noter que cette différence entre le nombre de mineurs pour lesquels le juge a été saisi et le nombre de mineurs jugés correspond aux dossiers en cours avec soit des mesures provisoires soit des attentes d'audience. Plus encore, le traitement des affaires judiciaires par le tribunal pour enfants est globalement rapide, ce qui permet de prononcer une décision judiciaire pendant la minorité de celui qui a commis un acte quand il était enfant.

9. Le ressenti de la population bagnoletaise

La rétrospective « Presse » entre 2014 et 2015 donne une vision du ressenti des habitant-e-s de Bagnole et de la population française sur les conditions de vie à Bagnole ou encore sur les actions de prévention-sécurité déclinées sur la commune. Peu d'articles évoquent la délinquance sur Bagnole dans les journaux nationaux comme régionaux, ou

²¹ Le Parisien, article du 27 Janvier 2015

²² Plan départemental de prévention de la délinquance 2014/2017

encore communaux. Lorsqu'un article parle d'infractions commises à Bagnolet, ou encore par des bagnoletais-e-s, il évoque des actes de délinquance liés aux trafics de stupéfiants et aux cambriolages.

Les correspondances adressées au Maire, touchant aux thématiques de la sécurité et la prévention de la délinquance, évoquent majoritairement : des problématiques de stationnement et de propreté ; des problématiques d'accessibilité de l'espace public et des espaces privés ; des problématiques de conflits de voisinage et d'usage de l'espace public et des espaces privés.

10. Les informations préoccupantes sur Bagnolet

L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation de la Protection de l'Enfance, pour alerter le Président du Conseil général sur l'existence d'un danger ou risque de danger pour un-e mineur-e bénéficiant ou non d'un accompagnement (soit sa santé, sa sécurité ou sa moralité est en danger ou en risque de danger, soit les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont considérées comme gravement compromises ou en risque de l'être). La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier. En 2015, la Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes de la Seine-Saint-Denis (CRIP 93) a recueilli 55 informations préoccupantes qui concernaient des bagnoletais-e-s sur les 2500 informations recueillies pour le département. 33 ont été traitées par les services de la CRIP 93. 8 ont été traitées au niveau local et 14 n'ont pas été relevées par les services de la CRIP 93 comme des informations préoccupantes. Les services de la CRIP 93 relèvent que majoritairement les informations préoccupantes ont été transmises à la CRIP 93 par un établissement scolaire. De plus, ils mettent en évidence que les informations préoccupantes traitées au niveau local font l'objet d'un travail des services sociaux et ce majoritairement pour des situations de violences conjugales.

La loi relative à la prévention de la délinquance impulse en faveur d'une participation accrue des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance à la lutte contre les violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et favorise donc la construction des liens resserrés avec la CRIP 93. En effet, les violences intrafamiliales dépassent largement les limites des violences faites aux femmes. Majoritairement commises dans la sphère familiale, au domicile, elles impactent et fragilisent tous les membres de la famille, qu'ils soient victimes directes ou victimes par ricochet, adultes ou mineurs. Multifformes, leur approche doit être personnalisée et il convient de tout mettre en œuvre pour permettre un accueil, une orientation, un accompagnement concret et adaptés aux personnes en souffrance. Les enfants mineurs ou jeunes majeurs vivant dans un contexte familial de violences conjugales, victimes de violences sexuelles au sein de la famille (mariages forcés, jeunes ou très jeunes filles en risque d'excision), vivant dans un contexte de violences psychologiques, sont plus principalement touchés. Les personnes vulnérables de par leur âge et/ou leur handicap peuvent également subir des violences de la part d'un des membres de la famille. Le traitement des situations de violences nécessite l'intervention simultanée de plusieurs acteurs spécialisés, qu'ils appartiennent à l'institution Police, Justice ou médico-sociale. Ainsi, il est préconisé sur Bagnolet de faire co-piloter ce travail de lutte contre les violences intrafamiliales par la Procureur, la Police Nationale, le Maire, Le Préfet et le Président du Conseil Général.

11. La situation dans les établissements scolaires

La mission première de l'école est de transmettre des savoirs et des compétences aux générations futures de citoyenne-s. Pour atteindre cet objectif, un environnement propice à l'apprentissage doit être instauré. Les violences et l'absentéisme sont autant d'éléments compromettant cet objectif, qui doivent ainsi être analysés car ils peuvent favoriser l'entrée dans la délinquance. Nous dresserons ici un état des lieux de la situation dans les établissements de Bagnolet à partir de deux items (les signalements pour incidents, l'absentéisme) auxquels est ajouté le nombre des sanctions disciplinaires.

Sur les incidents effectués par les écoles élémentaires

Peu d'incidents sont relevés en école élémentaire. L'école Jean Jaurès a par exemple indiqué que sur l'année scolaire 2014/2015 seule une remontée d'infraction, un vol de téléphone portable au sein de l'établissement. La ville de Bagnolet a élaboré pour 2016 un projet éducatif territorial en partenariat avec les écoles. En groupe de travail thématique « prévention sociale et éducative », il a été relevé le besoin de favoriser la coordination entre acteurs en prévention.

Sur l'absentéisme dès les collèges

Les collèges et le lycée de Bagnolet relèvent peu de cas d'absentéisme alors même que l'instruction n'est plus obligatoire à partir de 16 ans. De plus les nombres restent assez similaires entre les collèges. L'Education Nationale déploie en interne via la plateforme de décrochage scolaire ou encore avec ses partenaires, tel que l'association APCIS

Ville de Bagnolet - STSPD

ou le Projet de réussite éducative de la commune, des dispositifs participant à la prévention et de lutte contre l'absentéisme scolaire.

Sur les incidents dans les établissements

Peu d'incidents sont recensés dans les établissements (Par exemple, 9 au Collège Travail-Langevin sur l'année scolaire 2014/2015 et 5 au Lycée Eugène-Hénaff en 2015). Les incidents signalés concernent des faits tant commis aux abords qu'au sein même des établissements, par un élève à l'encontre d'un autre élève. Ce sont majoritairement des actes de violence psychologique, violences verbales. Lorsque ces incidents concernent les violences physiques, ce sont majoritairement des bagarres entre élèves nées d'attroupement. Il est à noter que les faits semblent avoir baissé en 2015 par rapport à 2014. Lorsqu'on regarde de plus près ces incidents de violences physiques, ils concernent à plus grande proportion les garçons. Lorsque ces incidents constituent des infractions pénales, ce sont souvent des infractions de proximité qui ont lieu à l'encontre des élèves: vols, rackets et violences. Il est à noter que beaucoup d'incidents sont des infractions de mise en danger des élèves liées à des problématiques extérieures à la vie de l'établissement (liées par exemple au développement de l'internet et des réseaux sociaux ; à des problématiques familiales ; à l'éducation à la sexualité des adolescent-e-s ou encore aux relations entre élèves de différents établissements).

Sur les sanctions disciplinaires dans les établissements

Globalement, les établissements ont rendu en 2015 peu de sanctions disciplinaires. Le Collège Travail-Langevin a réuni en 5 ans 10 à 12 conseils de discipline par année scolaire. Il convient de rester vigilant dans l'appréciation de ces données étant entendu que chaque établissement a un dispositif interne spécifique (donc difficilement comparable). Sur la période, le nombre d'exclusions (collèges et lycées confondus) est de 45. Ces exclusions concernent peu d'élèves et se concrétisent par une majorité d'entrée dans des dispositifs d'inclusion scolaire.

Chapitre 2 : Le constat de la situation par les différents partenaires de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance

Les outils récurrents de prévention de la délinquance à Bagnolet

➤ **Les outils de prévention primaire classique**

Un panel élargi de temps collectifs et individuels est proposé à la population. Même si elles sont essentiellement fréquentées par les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ces activités s'adressent à tous afin de favoriser le lien social. Cela participe ainsi activement à la prévention de la délinquance (soutien aux dynamiques d'intégration et d'insertion, création et réparation le lien social, favorisation des relations intergénérationnelles et éducation citoyenne).

La prévention de la délinquance passe par des actions de prévention primaire portées par la Ville

- **Les actions d'animations socio-éducatives et culturelles des Centres socio-culturels.** *L'enjeu est de soutenir les dynamiques d'intégration et d'insertion des habitant-e-s dans leur ville et de développer l'éducation à la citoyenneté et vers l'autonomie dès le plus jeune âge.* Les centres sociaux et de quartiers, dans le cadre de ces activités, déploient des actions qui participent activement à la prévention des comportements de marginalisation des personnes, notamment via la délinquance et ce, dès le plus jeune âge. 11 projets pédagogiques pluridisciplinaires (enseignant-e-s/animateurs) ont été proposés en 2015. Ces actions s'ancrent dans les dynamiques de quartier impulsées par et pour les habitant-e-s, avec le soutien de l'équipe du centre : Les personnes peuvent passer deux fois dans la journée sur la structure ; le public est majoritairement constitué d'enfants et de jeunes adultes ; la mixité (femmes/hommes) diffère suivant les thèmes des ateliers, même si la structure prend en compte ces dynamiques dans la construction de leurs actions.

• **Accueils de loisirs sans hébergement :** les équipes favorisent l'apprentissage de l'autonomie, notamment en participant à l'apprentissage de la prévention des conduites à risques, à la reconnaissance du dialogue comme outil de résolution des conflits sociaux. En outre, par des projets clés comme la ludothèque, ils favorisent l'inclusion dans la vie de la cité dès le plus jeune âge et le tissage de liens intergénérationnels. Il conviendrait de favoriser l'inclusion de projets thématiques autour de l'accès au Droit, la prévention des violences ou encore la promotion de l'Égalité, afin de développer plus encore notre réponse aux besoins relevés.

• **Activités thématiques (marché solidaire du printemps, nouvel an chinois, printemps turcs, fête de la ville, fêtes des voisins) et ces sorties en faveur de l'accès à la culture (cinéma en plein air, salon du livre jeunesse, etc.) :** Les centres de quartiers participent activement à construire le lien social dans le quartier et la cité. Il participe à la vie de la cité notamment en soutenant les personnes dans leurs démarches de construction d'associations. En présentant en 2015 par exemple, le projet de jardin de l'association *Cités m'étaient contées*, il participe activement à l'appropriation citoyenne de l'espace public et des espaces partagés. Il convient de favoriser ici le lien avec le projet de rénovation urbaine, la gestion urbaine de proximité afin de véritablement inclure les habitant-e-s dans la réflexion autour des usages de l'espace public, de l'adaptation et la réadaptation des aménagements urbains.

• **Activités en direction des familles (soirée famille Paella, chasse au trésor parents/enfants, sortie famille à la mer, petits déjeuners en famille) :** Les centres de quartiers soutiennent indirectement les parents dans leurs rôles parentaux, en permettant notamment aux familles les plus précarisées de s'inscrire dans des activités communes socio-culturelles. De plus en assurant un suivi social des familles, ils participent aussi activement à soutenir les plus fragilisés par leurs conditions de vie. Il convient ici de favoriser la synergie et le relais-structure avec les partenaires comme le Conseil Général. Enfin, les centres, via des actions comme « comité d'usagers », favorisent la participation citoyenne des habitant-e-s dans la vie même des Centres de quartiers. Il paraît fondamental de soutenir ces instances de co-élaboration des programmes des centres de quartiers.

- **VVV.** *Son enjeu est de soutenir les dynamiques d'intégration et d'insertion des habitant-e-s et de développer l'éducation à la citoyenneté des enfants et jeunes adultes en favorisant la participation, l'autonomie et la prise de responsabilité.* Cette animation a lieu pendant les vacances scolaires, ce qui permet de toucher les personnes issues des quartiers prioritaires. **Le Bajo Plage proposé par la Direction des sports et de la vie associative,** à la Briqueterie, au cœur des quartiers QPV, proposent des activités ludiques à toutes les tranches d'âges pendant 4 semaines. Elle mobilise associations et institutions et touche plus de 25000 personnes entre 0 et 80 ans. Elle favorise l'initiation à des activités vers lesquelles les enfants et adolescent-e-s ne seraient pas venu-e-s sans cet élan collectif et organisé.

- Les actions de la Médiathèque

Son enjeu est de favoriser l'accès à la culture, aux connaissances et à la formation en sélectionnant, collectant et diffusant des supports culturels. EN 2015, ce service public a répondu à différentes missions culturelles confiées par la commune. En outre, elle accompagne la mutation des pratiques culturelles et du développement de l'environnement numérique dans notre société grâce à son espace physique où sont mis à disposition différents documents (accueil d'auteurs, expositions, etc....). La médiathèque participe ainsi indirectement à la prévention de la délinquance par ces actions éducatives et culturelles. Au regard du diagnostic partagé, il conviendrait d'une part, de construire un dispositif de médiation sociale pour favoriser la présence active de proximité, la re-construction du lien social notamment avec les personnes les plus marginalisées et la gestion des conflits et d'autres part, de déployer des actions de prévention et de lutte contre les discriminations.

La prévention de la délinquance passe par des actions de prévention primaire portées par les associations du territoire – Quelques exemples

- Focus sur l'action d'initiation et la formation de la musique d'ensemble du Conservatoire Slave de musique

Le conservatoire slave de musique propose des cours d'instruments, anime de nombreux ateliers musicaux et organise des concours d'ampleur internationale une fois par an. L'atelier d'éveil musical a vocation à initier les plus jeunes, enfants entre 3 et 5 ans, aux disciplines musicales et à offrir des temps d'enseignement individuel et collectif aux bagnoletais-e-s dès 7 ans. Cette action participe indirectement à la prévention de la délinquance par ces actions éducatives et culturelles d'apprentissage du cadre favorisant notamment le lien social et l'apprentissage de règles de conduite et de vivre ensemble.

- Focus sur l'action de l'association Temps Libre (ludumobile, fitness, salsa, danse)

L'association participe à la vie de la cité en valorisant le temps libre par la pratique sportive et les activités culturelles, ludiques, de détente, de loisirs en direction de tous les publics. Cette action participe directement à la construction du lien social et donc participe à la prévention.

- L'action de la compagnie Public Chéri

La compagnie Public Chéri favorise la construction de relation entre la compagnie et son public, et via l'Echanger construire, programme et mène des ateliers de pratique théâtrale. Elle participe indirectement à la prévention de la délinquance par ces actions éducatives et culturelles.

- L'action « ruminons la ville » de l'association SORS DE TERRE

L'association participe à faire valoir le vivre ensemble et fédérer la diversité des habitant-e-s autour de pôles attractifs à même de redynamiser et de valoriser le quartier. L'enjeu est de valoriser ces différents espaces libres pour en faire des lieux de rencontre et de détente ouvert à tous dans un contexte de forte densité de population. Le projet " Ruminons la ville " a pour objectif d'aller au-delà de la simple action ponctuelle et de courte durée, afin de mettre en place un véritable projet de quartier animant des actions tout au long de l'année et extensible dans l'espace. Il s'agit notamment de trouver un mode de co-construction du paysage et de la ville qui prenne en compte divers points de vue ; de créer une relation entre les habitant-e-s et les professionnels de l'aménagement du territoire afin de confronter les discours et amener de nouvelles pratiques chez les uns et chez l'autre, ou encore de comprendre les relations entre les habitants et leur quartier, ce qui suppose d'adopter une attitude d'observation participante. Elle participe indirectement à la prévention de la délinquance par ces actions en faveur du lien social et de l'appropriation de l'espace public et des espaces partagés.

L'action « apprentissage des règles de sécurité et relations entre tous » du club ESCALADE ET LOISIRS POUR TOUS

La vocation de cette structure sportive est de permettre aux pratiquants de s'initier à l'escalade et de progresser, hors d'un esprit de compétition et dans une ambiance détendue et conviviale. Depuis ses débuts en 1996, le club s'est développé et a permis à des dizaines de pratiquants de découvrir l'aspect ludique et formateur de l'escalade. Tous les pratiquants sont encadrés par des bénévoles qualifiés, certifiés par des diplômes fédéraux (animateurs SAE, initiateurs pour les enfants et les adultes). Elle participe indirectement à la prévention de la délinquance par ces actions sportives et éducatives.

- L'action des Lullitiens de l'association Lutheries Urbaines

L'association fait vivre un lieu de fabrique sonore aux portes de Paris, le LULL, doté d'un espace exposition/scène pour effectuer des répétitions, conférences, représentations ; d'un espace laboratoire « le FabLull » avec équipement son et outillages performants et d'une mezzanine. Elle anime un pôle instrumental d'une centaine de «lutheries inouïes » du recyclage, un espace de création accueillant artistes, chercheurs sonores, musiciens, luthiers, compositeurs, ingénieurs du son, inventeurs et constructeurs. L'association s'inscrivant pleinement dans les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire. L'association participe, via leurs actions, indirectement à la prévention de la délinquance par ces actions culturelles, sociales et solidaires.

Ville de Bagnolet - STSPD

- L'action d'animation interculturelle et intergénérationnelle de l'association 19.1

L'association développe une approche relationnelle visant à fait d'établir des liens de sociabilité en proximité entre les personnes via une démarche interculturelle et intergénérationnelle. Sur Bagnolet, l'association a mis en place des ateliers d'arts plastiques et de gravures pour différents publics (enfants, adultes, seniors). Que ce soit dans ces actions au Centre social et culturel de quartier Anne Frank, au service animation retraité Paul Coudert, à la crèche Anatole France, ou encore lorsqu'elle développe son partenariat avec le service RSA, le PRE, le Théâtre de L'Echangeur, et la Médiathèque, l'association participe indirectement à la prévention de la délinquance tant elle permet de déconstruire par une autre approche les représentations sociales et favoriser ainsi la re-construction du lien social entre les personnes.

- L'action de co-conception et de co-production d'espace public du collectif YA+ K

Le collectif réunit de jeunes architectes, urbanistes et designers autour de projets qui questionnent et investissent parallèlement l'urbanisme, l'architecture, le design et l'action culturelle. Travaillant différentes échelles spatiales (de la ville à l'objet) et temporelles (de la prospective à l'éphémère), le collectif vise à créer des situations ludiques et évolutives ou s'initient et s'écrivent d'autres rapports au réel et à l'imaginaire. Qu'il s'agisse d'architecture éphémère, mobile, ou d'interventions plastiques, la pratique du collectif s'inscrit dans une démarche expérimentale toujours en lien avec le territoire conçue comme un outil de préfiguration active dans l'élaboration de la ville et sa construction. S'associant régulièrement avec des acteurs locaux (collectivités, associations...) et des artistes (vidéastes, plasticiens...) le collectif fait de la transversalité des acteurs et des pratiques le dénominateur commun de tous ses projets. Elle participe indirectement à la prévention de la délinquance par ces actions en faveur du lien social et de l'appropriation de l'espace public et des espaces partagés.

- Focus sur l'action de l'Association des Jeunes pour le Divertissement à Bagnolet

L'enjeu est ici de favoriser la mixité sociale et le lien entre quartiers de la ville au travers d'actions d'animation socio-culturelle. En 2015, l'association a porté notamment 4 actions qui participent à la prévention de la marginalisation des personnes via la délinquance.

- **Le projet After school** : il s'agit ici de participer à la cohésion sociale en organisant des soirées thématiques en priorité pour les personnes ayant entre 12 et 17 ans. 4 soirées ont été organisées en 2015 autour de thèmes demandés par les habitant-e-s via le site internet de l'association

- **Tournois inter familles** : il s'agit ici de favoriser les liens intergénérationnels et interquartiers via l'animation d'un tournoi de football.

- **Mon quartier propre** : il s'agit ici de favoriser la participation des habitant-e-s aux actions sur le cadre de vie et de contribuer aux actions en faveur de la propreté dans la ville. 70 habitant-e-s ont participé à l'action en 2015

- **Session de formation BAFA** : il s'agit ici de favoriser l'insertion socio-professionnelle des habitant-e-s en organisant une session de formation au brevet d'apprentissage à la formation d'animateur sur Bagnolet. En 2015, deux sessions de formation ont été réalisées.

L'association participe, via leurs actions, directement et indirectement à la prévention de la délinquance. Il convient dans ces conditions de soutenir leurs actions et de favoriser la synergie partenariale.

➤ Les outils de prévention ciblée

La prévention de la délinquance passe par des actions de suivi individualisé

- Le suivi individualisé des jeunes majeur-e-s. *Son enjeu est de favoriser la prise d'autonomie des jeunes majeurs qui le demandent en les accompagnants dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle. Les Centres socio-culturels soutiennent les jeunes adultes dans leurs recherches de formation et d'emploi, les accompagnent par l'orientation et en relais-structure physique vers les structures adaptées pour les accompagner spécifiquement dans leurs demandes. Ils travaillent de plus avec eux autour de leur estime d'eux, notamment en favorisant leur participation à la vie de la cité et la vie associative. Les équipes des centres de quartiers relèvent que dans 80% des cas, les jeunes majeurs accompagnés ont demandé à être accompagnés pour être conseillés, écoutés, orientés et soutenus dans leurs démarches administratives, rédactionnelles et financières. Ils observent que les femmes sont moins demandeuses que les hommes et qu'elles viennent souvent pour être accompagnées face à des problématiques plus graves (problèmes de santé, sociale, financier, familiale ou encore de logement etc.). L'action participe activement à la prévention de la délinquance tant elle participe au repérage des difficultés des jeunes majeurs à un moment très particulier. Il convient, comme le relève les équipes des centres de quartiers, pour favoriser véritablement leur prise d'autonomie et les sécuriser dans leurs parcours d'adapter au mieux à leurs créneaux de vie et qu'un référent de ce dispositif soit désigné. Enfin, comme ces derniers le relèvent, il apparaît plus que nécessaire de favoriser l'entrée du public féminin dans ce dispositif, notamment en ciblant et promouvant des actions qui puissent les intéresser.*

La prévention de la délinquance passe aussi par l'accompagnement social

Les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le CCAS est un établissement public communal ayant une autonomie financière et juridique. Il est administré par un conseil d'administration, présidé de droit par le maire ou son représentant par délégation. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est chargé de l'instruction des aides légales (comme le Revenu de Solidarité Active) et de la mise en œuvre ainsi que des aides facultatives (aides financières). Il mène aussi des actions au profit des enfants et adolescents (ex : pilote le Centre médico-psychologique). Il mène aussi une action très importante auprès des personnes retraitées et dépendantes (aide à l'autonomie, soins à domicile, hébergements adaptés, animation).

- **Focus sur les actions du pôle social :**

La mission générale du pôle social est de concourir au développement et à la formation des individus leur permettant de sauvegarder ou de conquérir leur autonomie sociale et d'intervenir en tant qu'acteurs dans le champ social. Pour y parvenir, il assure l'accueil, l'information et l'orientation des habitant-e-s pour permettre à tous l'accès à leurs droits sociaux en animant des permanences d'accès au Droit (information sociale, écrivain public, consultation juridique gratuite) et une boutique de la solidarité (boutique en libre-service social offrant des produits de premières nécessité pour les résident-e-s bagnoletais-e-s dont le niveau de ressources journalières est inférieur au plafond déterminé selon la composition familiale). En outre le service assure les missions départementales, telle que la mission de prévention et la protection de l'enfance en danger. En 2015, 10837 personnes ont été accueillies physiquement et 11689 personnes ont été accueillies téléphoniquement par le pôle social. L'écrivain administratif a accompagné 801 personnes dans leur accès aux droits sociaux, majoritairement pour l'accès aux droits sociaux à la santé (40,4% des dossiers traités), puis l'accès aux droits sociaux liés au logement (21,9% des dossiers traités). L'agent d'information sociale a quant à lui reçu 720 personnes en 2015 et a effectué 12 visites à domicile, majoritairement pour des dossiers concernant la retraite des personnes (64,8% des dossiers traités). En outre, depuis mi-septembre 2015, les agents reçoivent en proximité dans les quartiers les usager-e-s dans le cadre de permanence d'accès aux droits. 167 permanences d'accès au Droits sur les quartiers ont été réalisées du 14 septembre au 31 décembre 2015. Elles ont permis de recevoir 802 personnes.

- **Focus sur les actions du service d'accès aux droits sociaux :**

En 2015, le service a planifié 627 rendez-vous avec les usager-e-s et ont instruit 2153 dossiers concernant le RAS (revenu de solidarité active), le FSE (impayés d'énergie), les aides financières etc. Concernant les aides en 2015 : les demandes d'aide face aux factures impayées d'énergie connaissent une baisse de 7% (210 demandes contre 224 en 2014) ; les demandes au fonds de solidarité pour le logement sont en diminution de 17% (134 demandes contre 162 en 2014) ; les demandes d'aide financière sont en baisse de 24% (142 contre 188 en 2014). Les demandes de RSA sont en augmentation de 30% (380 contre 254 en 2014). Les demandes de domiciliation sont en augmentation de 30% (254 contre 179 en 2014).

- **Focus sur les actions du pôle Séniors :**

2380 personnes ont été touchées par le service Animation Retraités en 2015, , majoritairement des femmes et personnes ayant entre 55 et 59 ans, soit 43% de la population séniors bagnoletaise ; ; 50 personnes entre 60 et 96 ans (moyenne d'âge de 76 ans) ont résidé en 2015 au foyer soleil, dont 8 couples et 34 personnes seules (majoritairement des femmes) ; 127 personnes ont été prises en charge en aide à domicile et 54 en soins à domicile en 2015 ; 66 personnes ont résidées en 2015 à « la Butte aux Pinsons », résidence pour personnes âgées, L'ensemble des structures du pôle a touché 2663 personnes en 2015.

Les dispositifs de prévention en milieu scolaire à soutenir

1. Les actions face à l'absentéisme, incidents et risque de décrochage en milieu scolaire

Aide aux devoirs

Portée par le Centre Socio-culturel Toffoleti, l'action du volet « éducation » du Contrat de ville dont le nom d'usage est le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) offre aux enfants scolarisé-e-s en primaire ou secondaire un appui dans l'apprentissage de leurs savoirs de base, ce en lien avec leurs parents. En outre, un accompagnement vers des dispositifs plus spécifiques peut être par suite proposé. Ces enfants scolairement en difficulté sont repéré-e-s par leurs enseignant-e-s. Il est à noter que les enfants inscrits sur ce dispositif sont obligatoirement orientés par les établissements scolaires pour les primaires, contrairement aux collégiens où ce sont les familles qui les orientent,

Ville de Bagnolet - STSPD

même s'il est possible que les structures les envoient. Le lien entre les établissements et le Centre Social fonctionne (partage des informations sur le travail des enfants par le biais des fiches de liaison et échanges entre intervenants et enseignants). Cette action participe indirectement à la prévention de la marginalisation des personnes dès le plus jeune âge en favorisant leur inclusion sociale par cette activité à dimension d'utilité éducative.

Le dispositif accompagnement des collégiens en situation d'exclusion temporaire par l'association APCIS

Portée par l'APCIS dans le cadre du dispositif ACTE du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, l'action vocation à éviter que s'accroisse la rupture scolaire des enfants entre 11 et 16 ans scolarisé-e-s en collège par l'accompagnement scolaire et par un travail sur l'image, ce en lien avec les parents et l'équipe d'enseignant-e-s. Ainsi, lorsque l'établissement scolaire prononce l'exclusion d'un enfant, le chef d'établissement peut proposer ce dispositif à sa famille. En cas d'accord, cet enfant est alors accueilli par un-e acteur de terrain de l'APCIS. Grâce à un travail de partenariat entre le Département, l'Éducation nationale, les villes et les associations locales, il s'agit de proposer un lieu d'accueil et une prise en charge éducative des élèves exclu-e-s par des adultes qualifiés. Un-e professionnel-le de l'APCIS pourra alors lui proposer, après un entretien préalable, un dispositif d'accompagnement adapté et en accord avec les représentants du collège et la famille. Il faut bien entendu préciser que les parents de l'ensemble des jeunes désigné-e-s sont aussi reçus. L'objectif est de faire du temps de l'exclusion un temps utile, et de ne laisser aucun jeune dans la rue, seul, livré à lui-même, agissant ainsi pour prévenir le décrochage scolaire. La réussite de ce projet repose sur la mise en œuvre de 3 principes : La qualité de l'encadrement (des adultes formés et disponibles qui assurent un accompagnement de qualité) ; La prise en charge rapide de l'adolescent (les institutions interviennent dès le premier dérapage) ; La mise en place systématique de la co-éducation (travailler de concert avec l'ensemble des adultes, y compris en y associant les parents). Cette action participe activement à la prévention de la marginalisation des personnes dès le plus jeune âge par la prévention de l'absentéisme préoccupante, par la sociabilisations et la remobilisation des plus jeunes dans une activité à dimension d'utilité sociale et éducative.

2. Les actions de promotion de l'accès au Droit et de la citoyenneté

L'Éducation Nationale construit avec ses partenaires de nombreuses actions : d'éducation citoyenne (notamment avec la RATP, la Police Nationale, Rues et Cité, La Bergerie, les Centres de quartiers) ; de prévention des conduites à risque (notamment via le Bureau d'Informations Jeunesse de la Ville lors de la journée mondiale de lutte contre le Sida) ; de prévention du décrochage scolaire (avec la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire qui participe directement à la prévention secondaire) et l'Égalité Femmes-Hommes (notamment avec la Chargée de mission Égalité de la commune). En outre, l'Éducation Nationale agit en synergie partenariale avec des partenaires dont les services sociaux et de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Seine-Saint-Denis. Ces actions participent directement à la prévention de la délinquance tant ils permettent d'aborder le sexisme, le racisme, les violences physiques et psychologiques et de prévenir ces violences par l'accès au Droit et la promotion de l'Égalité. Il convient donc de soutenir ces actions. De plus, au regard du diagnostic territorial, il convient de soutenir le développement d'actions de prévention des violences autour de l'apprentissage de la non-violence et la médiation sociale ; de coordination entre les réseaux de l'Éducation Nationale (le REP, la Plateforme de lutte contre le décrochage) et la ville, notamment par l'inclusion de la coordinatrice REP dans le groupe de travail thématique « prévention sociale et éducative ».

Focus sur l'action « reconstitution de procès » de l'APCEJ

L'enjeu est de promouvoir la citoyenneté des enfants par l'accès au Droit. L'association déploie sur Bagnolet, en partenariat avec l'Éducation Nationale, des ateliers socio-éducatifs autour de l'accès au Droit. En 2015, des procès reconstitués ont pu être réalisés au profit des élèves. Au regard des problématiques de délinquance du territoire, notamment la forte place des violences dans la répartition des faits de délinquance sur Bagnolet, il convient de véritablement développer ce partenariat et de développer ce type d'actions de promotion de la citoyenneté et de la prévention des comportements délinquants.

3. Le PRE (Projet de Réussite Educative)

Une convention relative au PRE a été signée avec l'Acsé. Son enjeu est de favoriser la prise d'autonomie des enfants et adolescent-e-s qui rencontrent des difficultés scolaires, éducatives, sociales et/ou de santé par un accompagnement adapté. Il a pour finalité de répondre à plusieurs objectifs prioritaires : premièrement l'accompagnement individualisé

Ville de Bagnolet - STSPD

des enfants dans leurs développements ; deuxièmement, le soutien à la parentalité et troisièmement, le renforcement des échanges entre partenaires. Le repérage des enfants en difficulté est fait par l'Éducation Nationale. La cellule de repérage par suite permet la transmission en instance d'informations concernant ces enfants repérés mais aussi d'annoncer les sorties d'enfants du dispositif. 62 enfants et adolescent-e-s ont été suivis dans le cadre de ce Programme au 1^{er} janvier 2015. Le dispositif comprend plusieurs pôles d'actions. Elles sont proposées en fonction des besoins de chaque enfant ou adolescent un accompagnement personnalisé au domicile, l'ouverture sur les pratiques culturelles, sportives et de loisirs, des ateliers d'expression (à partir de l'écriture, de la photographie, du théâtre, etc....), une pratique sportive, un soutien à la parentalité (actions individuelles et collectives), un accompagnement psychologique ou encore un soutien aux apprentissages. Les Ateliers *Langage en Maternelle* ont d'ailleurs été réalisés par l'équipe du PRE auprès des enfants de grande section de maternelle Petits Parleurs. Cet atelier a lieu 4 fois par semaine dans 3 écoles maternelles pour 5 (ou 6) enfants selon les écoles. Il a pour but de donner des outils aux enfants afin qu'ils progressent dans leur oralité pour que leur rentrée en CP se passe le mieux possible.

Ce programme participe à la prévention de la délinquance puisqu'il agit directement en prévention de la marginalisation des personnes dès leur plus jeune âge. Compte tenu du diagnostic partagé, il convient de soutenir ce dispositif en favorisant le repérage des besoins et en relai-structures, la coordination entre acteurs de ce programme avec les autres acteurs présents sur le territoire, en faveur d'une meilleure prise en charge, de favoriser le développement d'action de soutien à la parentalité et d'écoute et d'informations en direction des publics enfants, pré-adolescent-e-s et adolescent-e-s.

4. L'aide à la parentalité

Les actions indirectes de soutien à la parentalité

La municipalité déploie de nombreuses actions indirectes de soutien des fonctions parentales, via les acteurs des centres de quartiers et centres de loisirs (ex : en mars 2014, le centre de quartier Les Coutures a initié en lien avec le dispositif CLAS une matinée d'information autour de l'équilibre alimentaire du petit enfant, en particulier du petit déjeuné ; un référent des activités éducatives périscolaires a été créé au Centre socio-culturel Guy Toffoletti). Plus encore, un Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) est constitué sur Bagnolet. Il prend appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités. Il conviendrait de favoriser la construction, dans le cadre de la REAAP, d'actions d'aide à la parentalité et la coordination entre acteurs en faveur d'un meilleur repérage et accompagnement des familles.

Les actions directes de soutien à la parentalité

Le Conseil Général, par l'intermédiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance, mène des actions de soutien à la parentalité stricto sensu à destination de l'ensemble des citoyen-ne-s du département : accueil des enfants et assistance éducative ; Maison de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité ; Guide pratique de l'évaluation de l'information préoccupante ; Point d'écoute Jeunes ; Financement des associations de prévention spécialisée et d'aide à la parentalité. Compte tenu du diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance, il convient d'orienter les axes de la stratégie nationale en développant les actions directes d'aide à la parentalité, notamment en resserrant le partenariat avec le Conseil Général pour développer sur le territoire des actions telles que : Un point écoute Jeunes incluant un relai-structure vers le dispositif de médiation familiale existant ; De favoriser la coordination entre acteurs en faveur d'un meilleur accompagnement des familles ; Un lieu d'information, de réflexion, d'échange avec les parents et professionnels, sur tous les sujets qui touchent aux relations familiales, à la parentalité, et plus particulièrement à la relation avec l'enfant et l'adolescent.

Les outils de prévention secondaire à renforcer

1. Les actions en faveur de l'accès au Droit

Le souci d'une justice plus proche et plus accessible est présenté comme un des volets essentiels de la réforme de la Justice. Il convient de différencier dans ce domaine ce qui relève de l'accès au droit et ce qui relève de l'accès à la justice.

Ville de Bagnolet - STSPD

L'objectif affirmé est d'abord de mettre en place un réseau d'accès au droit permettant l'accès des citoyens à la connaissance des règles de droit les concernant dans leur vie quotidienne et pouvant permettre dans certains cas d'éviter le recours à la voie contentieuse et donc d'agir en prévention de la délinquance. Cette politique s'appuie notamment sur la loi du 11 juillet 1991 modifiée par celle du 18 décembre 1998 sur l'accès au droit et la résolution amiable des conflits.

Il s'agit aussi de mettre en place un réseau judiciaire de proximité permettant un accès facilité au juge. Ce souci implique à la fois une amélioration de l'accueil des justiciables dans les établissements judiciaires traditionnels, le développement de nouveaux établissements judiciaires, notamment dans les zones ou communes connaissant des difficultés particulières (Point d'accès au Droit et Maison de la Justice et du Droit sur Est Ensemble), l'impulsion en faveur d'action en règlement amiable des litiges civils (conciliation) en construction de réponses souples à la petite délinquance (alternatives aux poursuites), d'outils de prévention, d'aide aux victimes et d'accès au droit et le renforcement des relations de proximité notamment en signant entre Parquet et Ville des conventions de Correspondance Ville-Justice.

Le réseau d'accès au Droit

En application de la loi du 18 décembre 1998, le réseau d'accès au droit se met en place sur la base d'un partenariat avec les associations, les travailleurs sociaux ou les collectivités locales. A l'échelon national, le Conseil national de l'aide juridique (CNAJ) est chargé de formuler des propositions pour le développement et l'harmonisation des actions menées localement. A l'échelon départemental, les Conseils départementaux d'accès au droit (CDAD), dont celui du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, sont chargés d'évaluer les besoins de définir la politique départementale et d'en évaluer les résultats. Au regard du diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance, des carences dans l'accès aux droits s'observent. Il semblerait utile de développer : Le partenariat notamment avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine-Saint Denis près du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, le barreau de la Seine-Saint-Denis ; Les actions en faveur de l'accès aux droits des étrangers et des plus jeunes ; Les actions de médiation sociale en faveur de la résolution à froid et à chaud des conflits sociaux ; Développer un dispositif de rappel à l'ordre (notamment dans le cadre d'un conseil des droits et des devoirs des familles) ; Favoriser l'accompagnement et le relai-structures en désignant la coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique comme personne ressources sur les problématiques d'accès au Droit (violation du droit privé, public et administratif).

Réseau judiciaire de proximité

La présence judiciaire de proximité implique d'abord une amélioration de l'accueil des justiciables et la simplification de leurs démarches. C'est pour répondre à cette nécessité qu'a été engagée, en 1998, une expérimentation de mise en place d'un guichet unique de greffe (GUG). Par ailleurs les maisons de justice et du droit (MJD) d'Est Ensemble sont des structures dépendantes de l'autorité judiciaire, mais créées dans des communes ou quartiers considérés comme éloignés des palais de justice. C'est un lieu de justice de proximité pour tous les habitants où des acteurs de la justice répondent de manière adaptée à la petite délinquance quotidienne, aux petits litiges civils (logement, consommation), en proposant des solutions à l'amiable, rapides et de qualité (conciliation et médiation). Enfin des structures plus légères que les MJD, les Points d'Accès au Droit (PAD) sont installées, au sein d'une implantation judiciaire traditionnelle aussi bien que dans des structures extérieures, pour faciliter l'accueil et l'information juridique de proximité, gratuite et permanente. Au regard du diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance, des carences dans l'accès aux droits s'observent. Il semblerait utile de développer : Les actions de médiation sociale en faveur de la résolution à froid et à chaud des conflits sociaux ; Un dispositif de rappel à l'ordre (notamment dans le cadre d'un conseil des droits et des devoirs des familles) ; Les actions de coordination avec les Maisons de la Justice et du Droit les plus proches, à savoir de Montreuil et Les Lilas ; De favoriser la construction d'un Point Accès au Droit en proximité avec la ville de Romainville ; Signer une convention de Correspondance Ville-Justice ; Favoriser l'inclusion d'un référent social au Commissariat ; Favoriser l'accompagnement et le relai-structures en désignant la coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique comme personne ressources sur les problématiques d'accès au Droit (violation du droit privé, public et administratif).

Les points d'information sociale et d'accès au Droit de la Ville de Bagnolet

La présence de professionnels du Droit en proximité est indispensable à l'accès au Droit des personnes. C'est pour cette raison que la ville et le centre communal d'action sociale de la ville de Bagnolet déploie des permanences d'informations, avec ou sans rendez-vous, au cœur des quartiers dans les centres socio-culturels et en mairie. Ils permettent aux Bagnoletais-e-s d'être renseigné-e-s, orienté-e-s et aidés afin de faire valoir leurs droits et de bénéficier des services et des aides légales.

- Permanence d'accès aux dispositifs sociaux légaux et facultatifs

Un-e professionnel-le instruit les demandes d'aides sociales légales obligatoires et facultatives formulées par les bagnoletais-e-s reçu-e-s, à savoir les demandes de Revenu de solidarité active (RSA), d'inscription à la Couverture maladie universelle (CMU), au placement en institution, de dossier pour la Maison départementale des personnes handicapées

(MDPH), de carte Améthyste, d'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), de domiciliation, d'inscription au fond de solidarité au logement, au fond de solidarité énergie, d'aide au paiement des factures d'eaux, d'allocation chèque taxis, etc.

- Permanence Avocat d'accès aux droits juridiques généraux

Ce professionnel assure des conseils juridiques généralistes, des orientations spécifiques, de l'écoute.

- Permanences sociales et accès aux droits

Un-e professionnel-le assure l'accompagnement social avec ou sans rendez-vous, uniquement pour les situations sociales qui nécessitent une prise en charge rapide.

- Permanence d'Écrivains publics

Un professionnel aide et/ou rédige avec l'usage des courriers et documents administratif en faveur de l'accès au Droit.

- Permanence d'accès aux droits CAF

Un-e professionnel-le assure l'information et aide sur vos droits à la Caisse allocation familiale.

- Permanence d'accès aux droits de la CRAMIF

Un-e professionnel-le assure l'informations et traitement des dossiers de couverture santé.

- Permanence Consommation surendettement de l'association Léo Lagrange

Un-e professionnel-le assure une information sur le droit à la consommation et assiste les usager-e-s dans le traitement et constitution de leurs dossiers de surendettement.

- Permanence d'accès au droit au logement de l'association ADIL 93

Un-e professionnel-le assure une information sur le droit au logement et assiste les usager-e-s dans le traitement et constitution des dossiers qui concernent le Droit au logement. La permanence semble avoir un déficit de visibilité puisque 66 personnes ont été reçues en permanence contre 943 personnes originaires de Bagnolet reçues au siège de l'ADIL 93. Les échanges en groupe de travail en vue de la construction de ce diagnostic partagé ont mis en évidence que la thématique du logement, et plus particulièrement de l'accès et des rapports locatifs en parc social et les rapports locatifs, est l'une des plus abordées par les habitant-e-s dans leurs relations avec les services de la ville et partenaires. Les données ci-dessus détaillées permettent de le confirmer. La construction dans le guichet unique de la ville d'un primo-accueil Accès au Droit, le renforcement des liens entre l'association et la ville via le travail de la coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique ainsi que la construction d'un dispositif de médiation urbaine sur le territoire permettraient de communiquer en faveur de ces actions, d'assurer une première écoute (écoute active du médiateur) et un relais-structure plus adéquat.

Au regard des besoins socio-économiques des bagnoletais-e-s, l'ensemble de ces dispositifs semblent essentiels à la prévention de la marginalisation des personnes, notamment via la délinquance. Il semble donc fondamental de pérenniser ces dispositifs. Néanmoins, au regard du diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance, des carences dans l'accès aux droits s'observent. Il semblerait utile de développer : Les actions en faveur de l'accès aux droits des étranger-e-s et des plus jeunes ; Les actions de médiation sociale en faveur de la résolution à froid et à chaud des conflits sociaux ; Les actions de coordination avec les Maisons de la Justice et du Droit les plus proches, à savoir Montreuil et Les lilas ; Favorise l'accompagnement et le relai-structures en désignant la coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique comme personne ressources sur les problématiques d'accès au Droit (violation du droit privé, public et administratif).

2. Les actions de prévention dissuasive

La prévention situationnelle (Loi du 29 août 2002) ou la Prévention Technique de la Malveillance (P.T.M.) se définit comme un ensemble de mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances et les configurations dans lesquelles les délits pourraient être commis, par l'adaptation technique des cibles potentielles. Elle repose sur des mesures concrètes d'urbanisme ou d'architecture dans le but d'assurer la sûreté. La démarche de sûreté et de sécurité publique fédère, dans les projets d'urbanisme, d'aménagement et de construction, ont trois objectifs : la sûreté des personnes, des biens, des territoires et des réseaux ; la préservation et la valorisation des biens communs ; la gestion de la tranquillité et de la civilité. Lors de sa mise en œuvre, elle peut prendre différentes formes : dissuader le passage à l'acte, bloquer et retarder l'action malveillante, réduire ces effets, alerter et faciliter l'action des unités d'intervention et de secours. Il existe plusieurs façons de l'appliquer

Ville de Bagnolet - STSPD

pour défendre ou protéger un espace et ainsi prévenir la délinquance : diminuer l'intérêt de la cible en réduisant les gains potentiels, dissuader le futur délinquant en l'obligeant à déployer des efforts plus importants, augmentant le risque pour qu'il soit détecté, identifié, arrêté.

La réflexion autour de la vidéoprotection

La vidéoprotection des espaces ouverts au public est conçue à la fois d'une part comme un outil au service de la police administrative, c'est-à-dire de maintien de l'ordre public dans ses trois composantes que sont la sécurité publique, la tranquillité publique et la salubrité (participe à assurer la protection des bâtiments et des installations publics, la régulation des flux de transport, le secours aux personnes et la défense contre l'incendie), d'autre part comme un outil au service de la police judiciaire, c'est-à-dire permettant la répression d'une infraction déterminée que cette dernière soit commise ou sur le point de l'être²³. Si les études de criminologie démontrent que la vidéoprotection permet de retrouver et d'appréhender les auteurs des infractions les plus graves comme par exemple lors des attentats de Londres de 2005 et de Boston en 2013²⁴, il faut garder à l'esprit que l'une de ses finalités premières fixées par le cadre légal est «la prévention des atteintes à la sécurité des personnes, des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiant»²⁵. Or, dans ce domaine, les rares évaluations nationales ont pu difficilement démontrer qu'elle permet de réduire la délinquance, ou à tout le moins, qu'elles contribuent à sa prévention²⁶. Par contre, les études portant sur l'impact des installations sur un périmètre plus réduit (parkings et établissements ciblées notamment) ont mis en évidence une efficacité en termes de résultats²⁷. Dans ces conditions, il conviendrait à Bagnolet de développer une réflexion autour de la construction d'un système de vidéosurveillance dans une dynamique claire d'implantation ciblée de caméra après évaluation en termes d'impact et ce, dans un double objectif ciblé : participer à assurer la protection des bâtiments et installation et au secours des personnes ; participer à la répression des infractions en déployant des outils au service de la police judiciaire nationale.

Le contrôle des équipements sportifs et de vie de quartier

Depuis plusieurs années, la commune a des difficultés de gestion d'accès sur certains équipements sportifs avec la présence sans autorisation des personnes et la constatation de faits délictueux (vols, dégradations de matériel ou du bâtiment), dans des locaux à fort concentration de personnes (nombre important d'associations et de clubs profitant des locaux en même temps). Ce contexte crée une image négative de site et développe le sentiment d'insécurité. Aussi, en complément de moyens humains, la présence du gardien à des horaires clés, a été mis en place un système de contrôle d'accès à deux gymnases. En outre, la clôture du square Varlin a été réadaptée. Cette Sécurisation répond aux éléments suivants : La sécurité des personnes et du personnel ; La sécurité des biens dans la cadre de la protection intrusion ; La gestion des flux ; La gestion informatique des plannings d'utilisation des salles ; La création d'un organigramme sur tous les accès avec une traçabilité.

3. Les actions de prévention situationnelle

Les actions de prévention face aux problématiques urbaines

- La GUP sur les sites en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Ce dispositif mis en place en accompagnement du Programme de Rénovation Urbaine a pour objet de s'intéresser au fonctionnement des sites. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, sont réalisés des investissements en terme d'usage (ex : équipement apportant une mixité fonctionnelle, collecte enterrée) et en terme de sécurité (ex : résidentialisation, sécurisation des halls, etc.). Cette démarche est développée sur trois quartiers: les Malassis, la Noue et les Coutures. Sur le quartier des Coutures, la gestion urbaine de proximité est intercommunale car elle s'inscrit dans le périmètre du PNRQAD qui touche également le quartier du Bas de Montreuil. Le pilotage opérationnel de la démarche est assuré par Est Ensemble qui assure la coordination entre les deux villes. Le dispositif s'appuie sur des réunions « du groupe projet qui réunit les référents GUP de chaque ville et Est Ensemble » et des réunions de travail entre les services des deux communes, Est Ensemble et les partenaires locaux. La GUP s'assure de leur pérennisation. Le

²³ Tribunal des conflits, 1955, Dame Barbier

²⁴ Le Monde, « Le gouvernement mise sur la vidéosurveillance contre le terrorisme », 4 août 2005 ; The Washington Post, «Police, citizens and technology factor into Boston bombing probe», 21 avril 2013.

²⁵ au titre de l'article L 251-2 du Code de sécurité intérieure

²⁶ Rapports iGa-iGPN-iGGn de 2009 et 2010.

²⁷ voir l'étude de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île-de-France, Fonteneau/Le Goff, 2008, citée dans la bibliographie.

Ville de Bagnolet - STSPD

champ d'intervention de la GUP en QPV concerne la gestion du cadre de vie et de l'habitat, qui sont les premiers facteurs de la qualité de vie quotidienne. Pour autant l'amélioration du fonctionnement des sites en quartiers prioritaires de la politique de la ville suppose d'agir sur les différents registres qui concourent aux difficultés vécues par les habitant-e-s. D'où l'élargissement de la démarche à des actions liées à la tranquillité publique, à l'animation et à la vie des quartiers. Son action a lieu dans le domaine de la gestion des sites (propreté, ordures ménagères, gestion des épaves : elle décèle les difficultés et coordonne les intervenants en mesure d'y remédier), dans le domaine de la tranquillité publique (elle favorise la circulation de l'information en organisant des rencontres entre les intervenants, la police, les représentants des bailleurs de la ville) et dans le domaine de la vie des quartiers. Sur le quartier des Malassis et de la Noue, la démarche s'est essentiellement appuyée sur des réunions de travail bimestrielles réunissant les services de la Ville et les partenaires locaux. Ces réunions de travail devaient permettre aux acteurs de s'entendre sur un plan d'actions à menées sur chacun des quartiers. En 2015, sur le quartier Les Malassis et sur la Noue-Montreuil, la GUP a coordonné une balade urbaine et sur le quartier la Dhuis, le comité de quartier a réalisé lui aussi une balade urbaine. Des initiatives ont eu lieu telles que l'action de nettoyage de l'association AJDB ou encore le travail partenarial d'enlèvement des épaves (coordination Ville, Police Nationale et bailleurs sociaux). Plus encore, des aménagements favorables à l'appropriation de l'espace public et des espaces partagés ont été réalisés en 2015, notamment l'installation de jardins partagés sur la Dhuis et Victor Hugo. Les réunions de la GUP sont devenues un lieu d'échange privilégié entre les acteurs des quartiers QPV. La GUP apparaît indispensable à la Prévention de la délinquance parce qu'elle joue dans les quartiers visés le rôle d'interface entre les habitant-e-s, représenté-e-s majoritairement par leurs bailleurs et comités de quartiers, et les services des institutions en leur permettant d'échanger de manière régulière. Il serait intéressant de développer ces relations en y associant les usagers représentatifs (association de locataires, référents divers, plaignants etc.).

Utiliser la démarche de gestion urbaine de proximité à l'échelon de la commune dans le cadre de la stratégie territoriale sécurité-prévention, comme l'indique la stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance, permet aussi d'initier à plus long terme et dans des temps pluridisciplinaires, toujours dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, la construction de process d'agir ensemble et de coordination entre les différents acteurs de la vie des quartiers. Elle fait également remonter des ressentis, des difficultés et problématiques liées aux comportements et permet ainsi la réflexion autour de solutions envisageables, car la GUP permet d'offrir des réponses rapides aux détériorations de l'espace public. Les liens entre la GUP et le CLSPD ont été renforcés par l'intégration d'une part de la coordination de la STSPD à la GUP et d'autre part de la Chargée de mission GUP dans le groupe de travail « prévention situationnelle et tranquillité publique » du CLSPD. Cela favorisera les liens, l'observation et la construction de process entre acteurs de quartiers, les acteurs de la tranquillité publique de la commune dont les agents de surveillance de la voie publique, les représentants de la RATP et de la Police Nationale.

- Le renforcement des liens avec les partenaires, les habitant-e-s

o Les liens de la ville avec les comités de quartier

La Direction du Développement Local a créé un service chargé de faire vivre les Conseils de quartiers par la mise en place de réunions annualisées. L'objectif est d'offrir un temps d'échanges avec les comités de quartier afin de faire circuler l'information, d'aborder les problématiques et d'élaborer ensemble des solutions. La lecture des comptes rendus permet de mettre en lumière les problématiques récurrentes liées à la sécurité et les besoins de prévention de la délinquance. Selon les propos des personnes présentes, certains risques de délinquance apparaissent avoir un réel impact sur les conditions de vie des bagnoletaise. Ces actes sont vus comme dégradants leurs conditions de vie en les mettant en insécurité : Les phénomènes de trafic de stupéfiants ; Les problématiques de propreté des espaces (public et privés) ; Les risques de vol (sentiment qu'ils augmentent). La sécurité des piétons. En outre, certains actes de déviance apparaissent aussi avoir une incidence sur les conditions de vie des bagnoletais-e-s et leur ressenti : Les conflits d'usage de l'espace public et des espaces privés partagés ; Les risques de voir se produire des comportements agressifs ou insultants en réponse à une interpellation auprès d'un-e autre habitant-e. Les demandes formulées lors des comités de quartier sont les suivantes : Une plus grande réactivité de la police nationale ; L'installation de vidéo-surveillance à des points stratégiques ; Des médiateurs et médiatrices urbains afin de faciliter le dialogue entre les habitant-e-s. Au regard des observations et préconisations en groupes de travail, il conviendrait de créer et de réparer le lien social de la population notamment en renforçant les liens entre les acteurs du territoire en les incluant dans le groupe de travail « prévention situationnelle et tranquillité publique », en favorisant les interactions entre habitant-e-s afin de travailler autour du ressenti de la population et d'adapter nos actions à leurs besoins.

o Les liens avec les bailleurs

Le Programme n°2 de Rénovation Urbaine est actuellement en pleine phase opérationnelle sur plusieurs secteurs de la Ville. La GUP a mis en place, dans le cadre de la programmation abatement TFPB, une réflexion en mode projet afin d'anticiper les impacts des chantiers et des nouveaux aménagements sur le fonctionnement de chaque secteur et sur la vie des habitant-e-s de façon générale en réunissant les acteurs de terrain afin d'identifier les problèmes pouvant

Ville de Bagnolet - STSPD

découler du Programme de Rénovation Urbaine et de tenter d'y trouver des solutions concrètes, pratiques et rapidement applicables. Le recueil des informations autour de l'ambiance des quartiers, les dynamiques d'appropriation des espaces mettent en évidence les besoins. Néanmoins, les bailleurs relèvent globalement les mêmes actes de délinquance ayant une réelle incidence sur leur activité et sur leur ressenti : Les infractions routières ; Trafic de stupéfiants ; La propreté ; Les dégradations des parties communes (graffitis par ex). En outre, ils relèvent globalement les mêmes actes de déviance ayant une réelle incidence sur leur activité, la vie et le ressenti des habitant-e-s: Les conflits d'usage de l'espace public et des espaces privés partagés ; Relations avec les locataires plutôt tendues et sentiment qu'il faut garder le silence pour ne pas être ennuyé ; Troubles de voisinage ; Problèmes d'incivilités des locataires (vandalisme, détérioration du matériel collectif par ex).

En 2015, les bailleurs ont agi en faveur de la prévention de la délinquance : L'investissement dans le surentretien des espaces communs des bailleurs ; Vidéo-surveillance ciblée ; Proposition de chantiers éducatifs ; Actions en faveur d'un meilleur cadre de vie et en faveur du lien social. Leurs demandes des bailleurs quant à la prévention de la délinquance sont les suivantes : Des médiateurs et médiatrices urbains, ayant mandat pour intervenir aussi en prévention dans les espaces privés partagés et en résolution de conflits ciblés entre habitants, afin de faciliter le dialogue entre les habitant-e-s eux-mêmes et entre les habitant-e-s, institutions et partenaires ; La mise en place d'actions de sensibilisation et prévention autour de l'hygiène et de la propreté et la sensibilisation à la sécurité routière. Au regard de ces propos, il conviendrait de travailler aussi le lien social de la population notamment en renforçant les liens entre les acteurs du territoire (dont les actions visent déjà les besoins de ces bailleurs), en favorisant les interactions entre baignoletai-e-s et ces échanges avec les institutions et partenaires afin de travailler. Plus encore, au regard du diagnostic, il apparaît utile d'aménager un lieu de ressources, d'accueil et d'échanges pratiques autour des questions relatives au quotidien des ménages du quartier, de type « appartement pédagogique », appelé « Bien chez soi » pour les locataires, propriétaires ou copropriétaires. Ce lieu permettrait d'aborder de manière collective, au travers d'ateliers thématiques et de stages d'initiations, la question de la gestion des dépenses, de la compréhension d'une quittance de loyer, de la réduction des coûts d'énergie, de la gestion des parties communes et lieux partagé, d'une facture, du tri sélectif etc.

○ **Les liens avec les commerçant-e-s**

La Direction du développement territorial a mis en place des réunions annuelles. L'objectif est d'offrir un temps d'échange avec les commerçant-e-s afin de faire circuler l'information, d'aborder les problématiques et d'élaborer ensemble des solutions. La lecture des comptes rendus permet de mettre en lumière les problématiques récurrentes liées à la prévention de la délinquance. Au cours du « point sécurité » de ces réunions annualisées, les commerçant-e-s relèvent que certains d'actes de délinquance ont une incidence sur leur activité et sur leur ressenti : Les risques de vol à l'étalage (sentiment qu'ils augmentent) ; Les dégradations. En outre, les commerçant-e-s relèvent en outre que certains actes de déviance les mettent en insécurité dans leur activité: les phénomènes de bandes de trafics.

Les demandes des commerçant-e-s, quant à la prévention de la délinquance, sont précises : Une plus grande réactivité de la police nationale ; Des caméras de vidéosurveillance ; Des réunions permettant de dialoguer autour de la prévention de la délinquance et de proposer par suite des solutions de prévention efficaces et ciblées ; Des agents de médiation afin de faciliter le dialogue entre commerçants, habitants et institutions ; Des actions de prévention et de sensibilisation à destination des commerçant-e-s. Il conviendrait ici aussi de créer ou de réparer le lien social de la population notamment en renforçant les liens entre les acteurs du territoire, en favorisant les interactions entre baignoletai-e-s et les échanges avec les acteurs du territoire dont les actions répondent pour certaines à leurs demandes afin de travailler autour du ressenti de la population et de rendre plus efficaces les actions sur le territoire.

Les actions de prévention des comportements délinquants par la promotion de la Cohésion Sociale de la Police Nationale

Portée par la police nationale, cette action a vocation à sensibiliser toute l'année les enfants aux droits et obligations des citoyen-ne-s et à renforcer le lien police-population. Pour les baignoletai-e-s, il s'agit de favoriser l'apprentissage de principes généraux du Droit, de leur donner de l'information spécifique autour des droits et obligations (cyberprévention, égalité filles-garçons), de leur faire acquérir des réflexes de prévention de la délinquance et de créer un lien de confiance entre ces personnes et les services de Police Nationale. Les ateliers sont déployés notamment en lien avec l'Education Nationale. Ces ateliers remplissent clairement des objectifs de prévention de la délinquance en renforçant le lien entre d'une part les enfants et adultes baignoletai-e-s et d'autre part la Police Nationale, en renforçant la connaissance de la population autour de la sécurité routière, des conduites délinquantes.

Les actions de prévention des conduites à risque

La notion de « conduite à risque »²⁸ désigne des pratiques répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique et/ou social. Ces comportements peuvent traduire des tensions intimes, des difficultés d'éducation, de socialisation, d'insertion socio-professionnelle ou encore des conflits de genre, de famille ou de cultures.

- **Les actions de prévention de la consommation, polyconsommation et des conduites à risque addictive**

Les centres de quartier agissent indirectement en prévention des conduites à risque dans leurs animations socio-éducatives et culturelles. Le centre municipal de santé agit lui aussi en prévention dans le cadre des consultations médicales généralistes et spécialisées, de manière directe et indirecte sur rendez-vous ou sans rendez-vous. Néanmoins, aucune action de prévention, dans une dynamique d'aller vers, n'est directement réalisée. Compte tenu du diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance, il convient de développer dans le cadre de la stratégie nationale : les actions directes de prévention de la consommation, poly consommation et des addictions, notamment par le travail de rue et des ateliers en direction du public jeunes et seniors; de travailler la question de la prévention de l'entrée dans le trafic de stupéfiants et de l'aide à la sortie; de renforcer la synergie partenariale en faveur du repérage, du relais-structure et de l'accès aux soins.

- **La permanence médicale d'addictologie du Centre Municipal de Santé**

Le Centre Municipal de Santé Elsa-Rustin assure, dans le respect du libre choix de l'utilisateur, des activités de soins et participe à des actions de prévention. Le médecin addictologue y délivre des consultations sur rendez-vous. Il convient de soutenir les actions du Centre municipal de santé, de favoriser le travail ensemble entre la Coordination Prévention-Tranquillité Publique et le Centre municipal de santé, et de favoriser l'inclusion de la question de l'aller vers et du relais-structures au profit des publics ayant des comportements à risque.

- **L'action de réduction des risques de l'unité mobile de PROSES**

Les CAARUDs sont des structures anonymes et gratuites. Ainsi, la structure ne peut recenser les lieux de vie de tous les usager-e-s rencontré-e-s dans leur locaux, ni en unité mobile. Concernant les interventions réalisées sur Bagnolet, Proses relève que les personnes rencontrées sont majoritairement en grande précarité, SDF ou en situation d'hébergement précaire (squat, cabane, hébergement chez des amis...). L'usage de cannabis, alcool, médicaments détournés (entre autres des traitements de substitution aux opiacés) et crack sont les produits les plus utilisés par les personnes rencontrées. Le cannabis et la cocaïne sont d'ailleurs relevés comme les produits les plus disponibles sur la commune et les environs.

Les Bagnoletais consommateurs d'héroïne rencontré-e-s n'achètent que très rarement sur la commune (peu de points de vente). Les usager-e-s suivi-e-s sur la commune sont pour beaucoup des poly-usagers. Les totems, deux distribos implantés depuis une vingtaine d'années sur la commune, sont vieillissants et vétustes. En outre, dans le cadre du programme d'échange de seringues en pharmacie, 5 des 11 officines présentes sur la commune vendent des stéribox. Concernant les squats, il relève le besoin de travail en pluridisciplinarité avec les acteurs de la ville pour favoriser le suivi des personnes usager-e-s, optimiser les réponses en termes d'action et leurs cohérences, notamment dans un contexte d'évacuations et d'interpellations des occupants, ou encore conscient de la complexité des situations vécues par les usager-e-s rencontré-e-s (personnes non francophones ; personnes en situation de prostitution). Compte tenu du diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance, il convient de développer dans le cadre de la stratégie nationale : les actions directes de prévention de la consommation, poly consommation et des addictions, et de communication à la réduction des risques, notamment en soutenant le travail de réduction des risques de l'association Proses ; de renforcer la synergie partenariale en faveur du repérage, du relais-structure et de l'accès aux soins entre acteurs ; de favoriser la synergie partenariale au profit de l'accompagnement globale des personnes en permettant que un travail en cellule pluridisciplinaire de prévention puisse être réalisé en groupe de travail thématique, instances de secret partagé du CLSPD, afin de faciliter les échanges d'informations, la coopération et la co-construction de modalités d'interventions entre acteurs.

Les actions en direction de personnes vulnérables

- **Les actions d'accès aux soins des personnes les plus vulnérables du Centre Municipal de santé**

Le Centre municipal de santé assure, dans le respect du libre choix de l'utilisateur, des activités de soins généraux et spéciaux et participe aux actions de prévention Santé. Médecins généralistes, spécialisés (addictologie, allergologie,

²⁸ Cf. *Conduites à risques. Vivre, risquer, vibrer. Penser et agir en prévention* de Betty AZOCAR, Evelyne DORVILLIUS, Patricia ECHEVARRIA, Pascale JAMOUILLE, Michel JOUBERT, Santiago SERRANO, Edition proximités, juin 2007

Ville de Bagnolet - STSPD

diététicien, cardiologue, dermatologue, Gastro entérologie, gynécologue, ophtalmologue, ORL, pédiatre, phlébologue, psychiatre, rhumatologue, soignant en pédicure, kinésithérapeute, infirmier etc.) y délivrent des consultations sur rendez-vous, sans rendez-vous et à domicile. Les patients sans protection sociale peuvent s'y faire soigner gratuitement dans le cadre du dispositif « Accès aux Soins des Plus Démunis » inscrit dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les liens avec le Service Social et le CCAS permettent la restauration éventuelle d'une protection sociale. En 2016, a été élaboré un contrat local de santé dont le 4^{ème} axe est consacré à la santé mentale, l'axe 5 est consacré à la santé et féminin, l'axe 7 est consacré à la santé Enfance, jeunesse et à la parentalité et l'axe 8 est consacré aux actions déclinées en direction des publics en grande pauvreté et précarisés, ont des déclinaisons opérationnelles qui touchent directement ou indirectement à la prévention de la délinquance, à savoir sur la santé mentale (La réflexion autour de la mise en place d'un Conseil Local en santé mentale; Le renforcement et le développement de consultations d'orientation et de suivi des victimes de violences), sur la santé au féminin (Le renforcement des permanences du centre de planification et d'éducation familiale), sur la santé Enfance, Jeunesse et la Parentalité (Le renforcement des actions de prévention Santé en milieu scolaire; La mise en place d'un lieu d'écoute Adolescent-e-s; Réflexion autour d'un projet de création d'une maison des parents et de la famille) et sur les actions en direction des publics en grande pauvreté et précarisés (Le renforcement et la pérennisation de l'atelier Santé-Ville). Il convient de participer au développement les axes du Contrat Local de Santé et les déclinaisons opérationnelles ci-dessus désignées en favorisant l'inclusion de thématiques spécifiques de la prévention de la délinquance, à savoir concernant : La santé mentale ; La prévention de la consommation, poly consommation et des addictions ; L'aide à la parentalité.

- L'offre de soins mentaux du centre médico-psychologique pédagogique

Les Centres médico-psychologique regroupent des spécialistes et proposent une offre de soins mentaux. Il assure généralement des consultations, des visites à domicile ou encore des soins infirmiers au profit de publics ciblés d'un secteur géographique déterminé. La ville de Bagnolet possède un Centre Médico-Psychologique à destination des moins de 20 ans, rattaché au Centre communal d'action sociale.

Cette dernière structure a pour vocation de prendre en charge en cure ambulatoire les enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant l'un des symptômes suivants : des difficultés d'apprentissage ; des troubles du comportement ; des difficultés familiales ; des troubles envahissants du développement (autisme, schizophrénie, psychose infantile...) ; un mal-être physique et /ou moral (anorexie, tendances suicidaires). Des pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens et assistantes sociales spécialisées y délivrent des consultations gratuites. Le principe de la cure ambulatoire permet à ces enfants de poursuivre une thérapie, parfois de longue durée, sans qu'il soit nécessaire de les séparer de leur environnement habituel. Cette activité participe directement à la prévention dite secondaire. Il convient de le soutenir et de développer le partenariat avec ce centre.

- Les actions de prévention spécialisée de Rues et Cités

RUES ET CITE a notamment vocation à prévenir la marginalisation et la désocialisation des enfants et jeunes adultes jusqu'à 21 ans. Les deux axes forts de l'association qui conventionne avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la commune, sont le travail de rue et la présence sociale, même si en 2015 l'accompagnement éducatif et l'action collective ont été priorités. Au regard du diagnostic de territoire, les priorités 2016 seront les suivantes :

o Objectifs opérationnels pour le quartier Les Malassis :

- Participation à la régulation du quartier et de prévention des conduites à risque : Travail de rue pour repérer les usages des jeunes de l'espace public et lieux partagés et cartographier les dynamiques d'appropriation des espaces ; Animer 4 ateliers collectifs éducatifs et culturels par semaine touchant de 40 à 60 jeunes sur ces thèmes, tels que la santé, la prévention des risques dans une dynamique de recherche de mixité ; Animer un projet spécifique de réparations de vélos ; Poursuivre les activités collectives de soutien scolaire ;
- Intégration de nouveaux groupes dans le cadre de suivi : Observation des lieux de rassemblement des jeunes ; Interventions dans les collèges sur demande ; Accompagnement dans les démarches de santé et d'accès au Droit ; Lien avec les parents sur les questions de santé ; Lien avec le Projet de Réussite Educative du CCAS de la ville de Bagnolet en vue de prévenir le décrochage scolaire et favoriser le rattachement ; Participer aux ateliers d'aide à la scolarité en lien avec les collèges et les parents ;
- Travail spécifique avec les deux collèges de la ville ;
- Faire évoluer le travail de partenariat en faveur de l'échange d'information sur les quartiers et en faveur de la synergie partenariale ;

o Objectifs pour le quartier Fleury :

- Participation à l'aller vers les groupes présents sur ce quartier : Travail de rue et présence sociale pour repérer les usages des jeunes, se faire connaître et reconnaître ; Toucher au moins 50 jeunes adultes via des ateliers collectifs éducatifs et culturels par semaine sur ces thèmes tels que la justice, les violences, la prévention des risques ; Intégration de nouveaux groupes dans le cadre de suivi ;

Ville de Bagnolet - STSPD

- Travailler à l'animation de quartier, à son désenclavement et sur l'image du quartier : Animer des ateliers collectifs éducatifs et socio-culturels par semaine ;
- Interventions spécifiques dans les collèges (suivi, signalement, activités) ;
Suivi individuel des jeunes les plus en difficulté ;
- Etendre le travail de partenariat en faveur de l'échange d'information sur les quartiers et en faveur de la synergie partenariale ;
- Investir de manière plus évidente le secteur en face du Lycée Henaff et aller vers les publics cibles au sein de la cité Louise Michel.

L'aide à l'insertion citoyenne et professionnelle

- L'action du Bureau Information Jeunesse

Son enjeu est de développer l'autonomie des adolescent-e-s et jeunes adultes en favorisant l'accès à l'autonomie professionnelle par l'information. Le BIJ est un lieu d'accueil des publics jeunes ayant entre 12 à 25 ans. Il leur apporte aide et conseils dans tous les domaines qui peuvent leur être utile dans l'accès à leur autonomie professionnelle : orientation, aide à la construction d'un réseau professionnel, d'un réseau d'aide et de relations, accompagnement à la recherche de stage professionnel, d'emploi et aide à la création d'entreprise. Il a ainsi décliné en 2015 des ateliers de préparation aux entretiens professionnels, a accompagné individuellement et collectivement ces publics et construit avec ses partenaires des ateliers de sensibilisation. Deux postes informatiques, en libre accès, sont ainsi destinés à l'ensemble des recherches qui concernent l'emploi, les études et la formation professionnelle.

- L'action « Groupe d'autogestion » du Centre socio-culturel Guy Toffoletti

Cette action a vocation à permettre aux jeunes adultes d'apprendre les dynamiques de construction de décisions commune à un groupe. L'équipe du centre socioculturel vient ainsi ici en appui dans la construction de projet (citoyen, sportif, culturel, etc.), de méthodes de travail ensemble et suit le groupe jusqu'à la réalisation effective dudit projet. En 2015, 20 jeunes adultes ont participé à cette action. Cette action participe indirectement à la prévention de la délinquance en favorisant la prise d'autonomie citoyenne et la construction de projet dans une démarche collective.

- Action de la Chargée de mission Insertion professionnelle

Cette mission a vocation à favoriser l'inclusion socio-professionnelle des bagnoletais-e-s en favorisant le recrutement de demandeurs d'emploi dans le cadre de la clause d'insertion des chantiers des entreprises. 37 contrats ont été signés en 2015 contre 30 en 2014 et le nombre de contrats en embauche directe a augmenté (12 contrats en 2015 contre 9 en 2014). Cette mission participe directement à la prévention de la délinquance et permet d'entretenir de manière resserrée les relations notamment avec la mission locale. Au regard du diagnostic territorial, il semble utile que son action renouvelée s'inscrive pour et avec les publics bagnoletais, qu'il cible de manière plus étroite les publics les plus fragilisés dont les femmes notamment en situation de famille monoparentale, les adolescent-e-s et jeunes adultes sous-main de justice. Pour y parvenir, il semble plus que nécessaire de renforcer le lien entre cette mission et les actions de l'association Rues et Cité, qui peut notamment déployer dans le cadre de ses compétences des chantiers éducatifs, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de secteur. Il convient en outre de renforcer ces capacités de déclinaison d'actions en interne, notamment en la faisant participer à la réflexion autour de la construction d'un dispositif de travail d'intérêt général au sein de la ville.

Les actions de prévention tertiaire à développer

a) Les alternatives aux poursuites et mesures de réparations

Pour les infractions de faible gravité, le ministère public peut décider de prendre, à l'encontre de l'auteur de l'infraction, une mesure alternative aux poursuites pénales devant un tribunal. Ces mesures ont pour but d'assurer la réparation du dommage causé à la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction, de contribuer à la prévention de la récidive de la part de l'auteur des faits (par la réinsertion professionnelle, notamment).

La médiation familiale du service ADEF-Médiation portée par la Sauvegarde 93

ADEF Médiation est un service proposé par la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis pour les familles qui veulent restaurer ou préserver les liens familiaux et/ou à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial. Ce service comprend plusieurs modes d'écoute. La médiation familiale est un processus axé sur l'autonomie et la responsabilité de personnes concernées par des situations de rupture ou de séparations dans lequel un tiers impartial,

Ville de Bagnolet - STSPD

indépendant et qualifié, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. Elle peut être volontaire (amiable) ou judiciaire (dans le cadre de procédures judiciaires du Juge aux affaires familiales ou Juge des enfants).

- La médiation familiale volontaire

Elle est dite volontaire ou amiable lorsqu'un adulte s'adresse à l'association, au sein de sa structure ou dans le cadre des permanences déployées sur Bagnolet à la protection maternelle et infantile (PMI). Après un premier entretien avec la personne ou la famille permettant l'évaluation de la situation (accueil ou pré-médiation). Si le professionnel relève que la médiation familiale est adaptée à la situation familiale observée, la médiation familiale (médiation dite à froid) sera proposée à chacun des membres par courrier ou par téléphone ou à l'autre membre qui sera alors reçu en entretien individuel préalablement (médiation dite en navette) pour lui permettre d'exprimer sa position. Avec l'accord des deux parties pour la médiation, la médiation peut commencer (séances de médiation) avec comme objectif que les parties construisent ensemble à un accord (protocole d'accord signé). Compte tenu des besoins relevés lors du diagnostic, il paraît fondamental de favoriser le relais-structure vers ce dispositif notamment par l'inclusion de cette association dans le travail en synergie partenariale du groupe thématique « action judiciaire, accès au droit et aide aux victimes », par le renforcement des liens de l'association avec la ville via la Coordinatrice Prévention Tranquillité Publique et de favoriser le développement de ce type de méthode d'action en vue de la résolution de conflits sociaux, notamment familiaux, en prévention de la délinquance.

- La médiation familiale judiciaire

La médiation familiale est dite judiciaire lorsqu'un juge aux affaires familiales ou un juge des enfants en prend la décision dans le cadre d'une procédure judiciaire²⁹. Le Juge oriente alors la famille vers l'association pour un entretien d'information par son ordonnance. Les ententes ou accords trouvés par les parties ayant par suite acceptées de faire une médiation familiale, pourront être ici homologués par le juge. En respect des règles de travail des médiateurs familiaux, aucun compte-rendu, ni rapport n'est établi pour le Juge.

La médiation pénale

La médiation pénale est une mesure alternative aux poursuites pénales. Elle relève de la décision du Procureur de la République et est la première mesure fondée sur le principe de l'acceptation de sa responsabilité par le délinquant. Le « médiateur pénal » est une personne (souvent un-e délégué-e du Procureur) ou une association habilitée mandatée pour faciliter le règlement amiable d'une infraction pénale. Il intervient de façon neutre et objective, confronte le délinquant et sa victime à une même audience et procède à un rappel immédiat de la loi. Il définit également les modalités de réparation envers la victime. Le Tribunal de Grande Instance de Bobigny impulse en faveur d'une non utilisation de ce type de mesure notamment pour en matière de violences conjugales, comme le demande la loi de 9 juillet 2010. En effet, la médiation pénale comporte quelques limites et peut être mal vécue par les victimes, ces dernières appréciant peu d'être confrontées en position d'égal à égal à l'auteur. Cette baisse s'explique aussi par le fait que le parquet dispose depuis ces dernières années de nouvelles formes de réponses pénales.

Les mesures de classement sous conditions

Elles sont de différents types : 1/ le rappel à la loi est une mesure qui permet notamment de « procéder au rappel auprès de l'auteur (d'une infraction) des faits, des obligations résultant de la loi » (Art. 41-1 1° du Code Pénal). 2/ la mesure de réparation est également une des réponses de la justice des mineurs. Elle est avant tout une sanction éducative. Quand elle est requise par le parquet, elle est une alternative aux poursuites judiciaires, mais ordonnée par un juge des enfants, elle devient une condamnation pénale. L'objectif recherché ici est de faire prendre conscience au mineur de la portée de ses actes.

Le travail du Centre d'action éducative de Montreuil

Dans le cadre des missions de protection judiciaire de la jeunesse, ce Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) assure une permanence éducative auprès du tribunal pour enfants (PEAT) ; l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire ; la mise en œuvre des mesures d'investigation, des mesures éducatives, des sanctions éducatives et des mesures de sûreté ; la préparation des peines et des aménagements de peines ainsi que leur exécution ; les interventions éducatives dans les quartiers spéciaux pour mineurs des établissements pénitentiaires ;

²⁹ La loi du 4 mars 2002 sur l'Autorité Parentale, dans son Article 371-2-10 du Code Civil prévoit : En cas de désaccord, le juge s'efforce de concilier les parties. A l'effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge peut leur proposer une mesure de médiation et, après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure.

Ville de Bagnolet - STSPD

l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ; la coordination des interventions des professionnels de la PJJ dans les politiques publiques de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance. Les STEMOS sont constitués d'au moins une unité éducative de milieu ouvert (UEMO) exerçant les missions dévolues à ces services. Ce centre d'action éducative déploie ces actions pour les territoires de Montreuil, Les Lilas, Romainville et Bagnolet. Il fait état que 28 personnes ayant plus de 14 ans ont été suivies dans leurs 38 mesures en 2015 par leur centre. Il observe que les mesures et sanctions éducatives concernent donc peu les bagnoletais-e-s (Montreuil et Romainville prennent les premières places quantitativement) et que leurs profils nécessitent peu d'accompagnement complexe. Il relève le besoin de voir s'ouvrir sur la commune des places adaptés en travaux d'intérêt général et de mesures de réparation. Au regard des besoins du territoire, il paraît fondamental de favoriser la synergie partenariale en incluant cet acteur dans le groupe de travail « action judiciaire, accès au droit et aide aux victimes », en favorisant la construction de dispositifs adaptés sur le territoire de mesures de réparation et accueillant des personnes en TIG.

Le travail du Service d'Insertion Pénitentiaire et de Probation en milieu ouvert

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, pré-sentencielles et post-sentencielles. La mission essentielle de tout service SPIP est la prévention de la récidive, à travers : l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines ; la lutte contre la désocialisation ; la (ré)insertion des personnes placées sous main de Justice ; le suivi et le contrôle de leurs obligations. Au regard des besoins du territoire, il paraît fondamental de favoriser la synergie partenariale en incluant cet acteur dans le groupe de travail « action judiciaire, accès au droit et aide aux victimes » afin que soit favorisée la construction en pluridisciplinarité des dispositifs adaptés et en proximité de prévention de la récidive.

Particulièrement, sur les travaux d'intérêt général (T.I.G.) et les mesures de réparations

L'accueil de personnes dans le cadre de leurs travaux d'intérêt général par la ville et les associations du territoire répondrait parfaitement à notre objectif de prévention de la récidive des actes de délinquance. Il est important de faire préalablement une distinction entre les T.I.G et les mesures de réparation. Le T.I.G est une peine prononcée à titre de peine principale ou en complément d'une peine d'emprisonnement avec sursis. Elle est encadrée par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Pantin (S.P.I.P.) lorsque le contrevenant est majeur. La mesure de réparation est quant à elle prononcée dans le cadre d'une composition pénale. La personne condamnée à une peine d'intérêt général doit effectuer un travail au sein d'une association, d'une collectivité, d'une administration ou d'un établissement public. Lorsque l'auteur est un enfant mineur, la mesure est encadrée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les travaux de réparation ne sont pas des peines mais des mesures éducatives (c'est-à-dire qu'elle a pour premier objectif d'inculquer à l'enfant une pédagogie générale de la règle et de la norme sociale).

A Bagnolet, il conviendrait de participer à la prévention de la récidive, notamment en :

- Participant à l'alternative à l'incarcération : Construire avec ces partenaires un dispositif permettant aux condamné-e-s de faire des travaux non rémunérés et mesures de réparation au sein de la collectivité publique (Etat, région, département, commune) et de soutenir ses partenaires en favorisant le travail d'intérêt général dans une association, établissement public (hôpital, établissement scolaire...) ou encore personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public présents sur la commune.
- Participant à la synergie partenariale sous le format d'un groupement local de traitement de la délinquance (Groupement Local de Traitement de la Délinquance) en faveur d'une réflexion collective autour des problématiques de trafics et cas de violences majeurs/mineurs, des réponses judiciaires et d'une meilleure coordination Ville/Justice.
- Participant à la prévention de la récidive en développant des dispositifs ciblés en direction des auteurs d'infractions.

b) L'aide aux victimes d'infractions pénales

La procédure pénale dans son ensemble est complexe pour les citoyen-ne-s. Cela peut le conduire soit à renoncer à exercer ses droits, soit à mettre en échec ses démarches suite à une mauvaise interprétation de la loi. De plus, l'infraction peut avoir des répercussions traumatisantes sur le plan psychologique pour la victime. La plainte est l'acte pour lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police (ou gendarmerie). Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur. La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X si l'auteur des faits est inconnu. Or, parfois, les victimes sont réticentes à entreprendre cette démarche, réticences liées à la

Ville de Bagnolet - STSPD

crainte de revivre l'acte, d'être confrontée à l'agresseur, d'avoir un sentiment de culpabilité ou de honte et de déclencher une procédure longue ou coûteuse qui aura en outre un impact sur sa vie sociale. De plus, tous les faits dénoncés par des personnes s'estimant victimes ne correspondent pas forcément à une infraction pénale telle que prévue par la loi. Et le dépôt de plainte n'est pas le seul outil permettant aux victimes de se faire entendre et de prévenir les atteintes. Le dépôt d'une main courante et le travail qu'elle déclenche peut être une alternative, notamment en matière de voisinage ou de départ d'un conjoint du domicile conjugal où elle permet notamment de signaler des faits sans entamer de poursuites pénales. Dans ce contexte, les victimes d'infractions pénales par essence « fragilisées » doivent pouvoir bénéficier d'un accès privilégié à la connaissance de leurs droits et à la prise en charge du traumatisme. En outre, une intervention au plus près des faits permet d'assurer l'égalité devant la loi, de lutter contre les exclusions sociales et d'agir sur le sentiment d'insécurité de la population (un moyen de lutter contre les sentiments d'injustice, d'impunité, d'insécurité ou encore d'abandon).

A Bagnolet, les victimes peuvent porter plainte auprès du bureau de police nationale. De plus, ils peuvent être accompagnés dans leurs dépôts de plainte par l'association SOS VICTIMES 93.

Concernant les actions d'aide aux victimes, il conviendrait de :

- Intégrer dans le guichet unique de la Ville une personne en charge du primo-accueil, de l'orientation par la prise de rdv physique et téléphonique auprès des « bons » acteurs d'accès au Droit et Aide aux victimes afin de faciliter le lien acteurs juridiques/ population. Ce primo-accueil dédié à l'accès au Droit permettrait à la ville d'être reconnu Point Accès au Droit. Il pourrait notamment être étudié l'idée de solliciter un agrément Service Civique permettant notamment de recruter un-e jeune adulte volontaire pour assurer ce primo-accueil spécifique (accueil, écoute active, orientation, prise de rdv avec les professionnels).
- Le partenariat notamment avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine-Saint Denis près du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, le barreau de Bobigny.
- construire un Bagomag consacré à la prévention de la délinquance, dans lequel on parlerait des permanences d'accès au Droit et d'aide aux victimes.
- de constituer les onglets du site internet de la ville pour favoriser la recherche des permanences.
- diffuser les informations relatives à la permanence par le biais des flyers (boitage et à disposition aux accueils), affiches A3 dans tous les lieux de la collectivité.
- De travailler avec la Police Nationale afin que premièrement la structure soit désignée comme actrice d'aide aux victimes dès le procès-verbal du dépôt de plainte, deuxièmement que soit favorisé la mise en lien de la victime avec cet acteur association et troisièmement que le primo accueil au commissariat soit réalisé conjointement avec un-e assistant-e social-e lorsque la victime le souhaite.
- faire des temps de présentation physique des actions des partenaires dans les réunions de service et partenaires.
- et pourquoi, ne pas organiser un forum autour de la prévention.

L'information sur les droits des victimes par l'association SOS VICTIMES 93

Une associations d'aide aux victimes d'infractions pénales, subventionnées par le ministère de la Justice, est chargée d'accueillir les victimes d'infractions pénales, de les informer sur leurs droits, de leur proposer une aide, d'assurer un accompagnement, de les assister tout au long de la procédure judiciaire et d'effectuer si nécessaire une orientation vers des services spécialisés. Sur les 4048 victimes accompagnées en Seine-Saint-Denis en 2015, 68 étaient des bagnoletais-e-s. Le réseau local a évolué. Les liens avec la Chargée de mission au Droit des femmes facilitent le travail partenarial sur le sujet spécifique des violences faites aux femmes. Néanmoins, l'association relève le besoin de retravailler la visibilité de sa permanence locale et son identification (notamment par les publics vulnérables, jeunes et seniors) car elle est encore trop identifiée comme une structure d'aide aux victimes de violences conjugales et non d'aide aux victimes d'infractions pénales. Elle observe de plus le besoin de travailler à la synergie avec les services de la ville et les commissariats de secteurs, notamment par l'inclusion de l'association dans le groupe de travail « action judiciaire, accès au Droit et aide aux victimes » et la désignation de la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique comme personne ressource de l'accès au Droit et l'aide aux victimes sur la ville, pour une meilleure orientation des victimes vers cette structure. La construction d'un dispositif de médiation urbaine sur Bagnolet permettrait de favoriser le repérage des victimes par l'aller vers, d'assurer une première écoute (écoute active du médiateur) et un relais-structure plus adéquat. En outre, il conviendrait de prévoir d'inclure dans la déclinaison opérationnelle de leurs missions, une activité d'aide aux victimes et de communication (diffusion des flyers).

c) La lutte contre les violences faites aux femmes

Comme le montre le rapport de l'ONDRP, les violences faites aux femmes sont l'un des premiers fléaux de la société. Le rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) rappelle qu'en 2010-2011, 200 000 femmes entre 18 et 75 ans ont été victimes de violences sexuelles hors ménage et près de 600 000 femmes ont été victimes de violences au sein même de leurs ménages, qu'il s'agisse de violences sexuelles ou physiques. Or, seule une femme battue sur dix dépose aujourd'hui plainte. Plus encore, parmi celles qui entre dans un commissariat, une moitié seulement porte effectivement plainte. Pour l'autre moitié, la protection qu'apporte une procédure pénale bute encore trop souvent sur des situations inextricables : contraintes familiales, par souci de protéger les enfants, par l'absence de logement ou par peur. Au regard de ce constat, la prise en charge spécifique de ces victimes et la mise en place d'actes de prévention de ces violences apparaissent nécessaires.

L'action de lutte contre les discriminations de genre et de promotion de l'égalité Femmes-Hommes

La ville de Bagnolet s'est engagée depuis 2008 dans une démarche de lutte contre les violences faites aux femmes. Consciente que ces violences sont le symptôme des inégalités entre les femmes et les hommes, elle déploie un dispositif de lutte et de prévention de ces violences. Elle est dotée d'une délégation aux droits des femmes qui a notamment déployée des actions en faveur de la prévention et lutte contre les violences conjugales : Constitution d'un groupe de travail thématique « violences conjugales » ; Elaboration de journées de sensibilisation aux violences conjugales. En 2011, la ville a étendu son action en faveur de l'aide aux victimes de violences faites aux femmes en : signant la convention « Un toit pour elles » ; mettant en place une consultation d'évaluation et d'orientation en victimologie. En 2012, afin de véritablement développer ces pratiques en faveur de l'Égalité et favoriser l'approche globale, elle a créé un poste de Chargé de mission Droit des femmes et promotion de l'Égalité femmes-hommes, actrice ressource sur les problématiques d'égalité de genre pour les acteurs. En 2016, deux objectifs ont été fixés : • sur son fonctionnement interne : travail de déconstruction et de reconstruction des représentations sociales suivant les modalités d'une conduite du changement aux directions des Ressources Humaines, des Sports, de l'Enfance et de la Jeunesse avec deux axes prioritaires « le droit à la dignité » et « la promotion de l'égalité professionnelle et de l'accès aux droits » ; • à rendre l'Égalité réelle en externe, en déployant : des journées de sensibilisation et de formation à destination des professionnel-le-s ; une permanence juridique hebdomadaire de proximité en direction de tout-e-s les victimes ; des outils de travail en direction des professionnel-le-s. Cette mission participe directement à la prévention de la délinquance à travers de ses actions d'aide aux victimes de violence faites aux femmes, de sensibilisation et de formation à l'Égalité femmes-hommes. Au regard des besoins du territoire, il apparaît nécessaire d'inclure la chargée de mission dans le groupe de travail thématique « action judiciaire, accès au droit et aide aux victimes » afin de favoriser la synergie partenariale en faveur de l'accompagnement de toutes les victimes, de construire des dispositifs généralistes d'aide aux victimes et spécifiques d'aide aux victimes de violences intrafamiliales, de prévention des violences incluant la question des violences intrafamiliales et faites aux femmes, de développer des actions de prévention de la récurrence envers les auteurs des violences. En outre, il convient d'orienter les axes de la stratégie nationale en soutien de cette mission par le développement d'actions en faveur de l'observation locale des dynamiques de violences incluant les violences intrafamiliales et faites aux femmes ; de prévention des violences notamment intrafamiliales ; d'aide généraliste aux victimes d'infractions de droit privé comme public ; d'actions en direction des auteurs d'infractions dont de violences ; d'actions spécifiques en direction des victimes de violences dont les violences intrafamiliales et du système prostitutionnel.

L'hébergement et l'aide aux victimes dans le cadre du dispositif Un Toit pour Elle

Le dispositif « Un toit pour elle » favorise conventionnellement l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales. Fluidifier l'hébergement pour les femmes victimes de violences est l'objectif prioritaire que s'était fixé, en 2005, le président du Conseil général de Seine-Saint-Denis et en 2011 le maire de Bagnolet au travers du dispositif « Un toit pour elle ». Il s'agissait, alors pour cette commune du département de réserver chaque année un ou plusieurs logements, sur le contingent communal municipal ou intercommunal, pour une femme accueillie dans les centres d'hébergement des associations spécialisées dans l'accueil de femmes victimes de violences. Ce dispositif, coordonné par l'Observatoire départementale des violences envers les femmes a été étendu aux femmes en très grand danger disposant d'un téléphone portable d'alerte et aux femmes bénéficiant de l'ordonnance de protection. Au regard des besoins du territoire, il apparaît nécessaire d'inclure la chargée de mission « Droit des femmes et promotion de l'Égalité Femmes-Hommes » dans la dynamique partenariale d'aide aux victimes, de favoriser la synergie entre elle et la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique afin de faciliter l'observation, le repérage et les accompagnements.

L'aide psychologique des victimes de violences conjugales par l'Institut de Victimologie

L'action de l'institut de Victimologie vise à promouvoir le traitement précoce et spécifique des victimes, à mettre en œuvre le travail en réseau entre les intervenants libéraux, hospitaliers et associatifs, et à susciter la création de lieux de soins (centre du Psychotraumatologie et permanence de proximité notamment à Bagnolet) spécifiquement adressés aux enfants et aux adultes victimes d'événements traumatiques. L'action ne peut exister que si l'orientation est réalisée par un acteur généraliste qui accompagne individuellement une personne dont il va à un instant T proposer une orientation vers l'institut. 61 patients sont pris en charge à Bagnolet par la consultation de victimologie. Ces patients ne font pas partie des 129 patient-e-s domicilié-e-s en Seine-Saint-Denis et suivis au Centre. Le public est majoritairement féminin vient chercher un accompagnement psychologique pour des problématiques de violence, majoritairement des violences conjugales. A Bagnolet, l'orientation semble fonctionner puisque plus de 47% des patient-e-s vivants en Seine-Saint-Denis sont des Bagnoletais-e-s. Plus encore 43% des personnes accompagnées par la structure sont suivies par elle.

En ce qui concerne l'âge de la patientèle, jusqu'en octobre 2015, les mineurs n'étaient pas pris en charge par la consultation. Depuis, les adolescents sont pris en charge de manière spécifique. Aujourd'hui, 5 enfants de Bagnolet sont suivis à Montreuil dans le cadre de la consultation de victimologie gérée par le conseil Départemental et 7 sont en liste d'attente. Il est ainsi prévu d'ouvrir courant 2016 une consultation Enfants qui sera assurée par une psychologue formée à la prise en charge des enfants.

Cette action participe directement à la prévention de la récurrence par l'aide aux victimes. Dans ces conditions, il convient de la soutenir tant en développant les outils de coordination qu'en renforçant les outils de communication.

Les formations spécifiques des professionnel-le-s

L'ensemble des actions (formations et animations) participent à la prévention de la délinquance en luttant contre les comportements discriminatoires et ainsi en favorisant le lien social entre habitant-e-s et professionnel-le-s. Aujourd'hui, La ville propose des formations spécifiques sur les violences faites aux femmes aux professionnel-le-s sur Bagnolet. Il conviendrait d'étendre le champ du public visé ainsi que le champ des thématiques abordées dans le cadre de la formation pour accroître son efficacité.

- Des formations spécifiques sur l'égalité femmes-hommes :

Elles ont été menées afin que les professionnel-le-s (Education Nationale, Ville, associations...) puissent appréhender au mieux les représentations des publics accueillis, esquisser les changements personnels nécessaires à une prise en compte de la diversité pour faciliter une démarche intégrative et réaliser des accompagnements avec bienveillance et efficacité en pouvant instituer un espace de compréhension, d'échange et de médiation entre chacun. En 2015, 25 professionnel-le-s ont été formé-e-s à la compréhension du système prostitutionnel et 205 ont participé au séminaire annuel et journée de formation thématique « jeunes contre le sexisme ».

- Une formation de prévention sur la violence conjugale :

Cette formation accueille des professionnel-le-s du champ social, de la Police, de la gendarmerie, de la justice, des villes et des associations. En 2008, les professionne-le-s ont été formé. Depuis 500 exemplaires d'un mémo leur a été transmis, 250 exemplaires d'un guide spécifique (en 2014) et 5000 exemplaires d'une plaquette à destination du public (entre 2009 et 2013).

Chapitre 3 : Les méthodes d'évaluation des actions au regard des axes stratégiques de la Ville de Bagnolet

Une gouvernance en faveur d'un développement territorial pérenne

A Bagnolet, l'action publique en matière de sécurité et de prévention de la délinquance s'effectue en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de la rendre efficace et de réduire les risques de fragiliser ces actions.

1. Un partenariat à multiples visages

Par principe, il ne suffit pas qu'un partenariat soit décrété pour qu'il existe. Il se construit. Les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance doivent ainsi apprendre à travailler de concert pour définir des réponses transversales aux problèmes souvent complexes de l'insécurité. A Bagnolet, toute la richesse de cette coopération réside dans le caractère multidimensionnel des rencontres entre les différentes institutions et partenaires. Tant au niveau politique qu'au niveau technique, les acteurs souhaitent entretenir des rapports privilégiés pour impulser et mettre en œuvre des projets communs d'intérêt général. En outre, les instances formelles de coopération (telles que l'instance plénière du CLSPD ou encore les groupes de travail thématique et cellules de veille territoriale favorisent la coordination locale du contrat local de sécurité, de la STSPD se formaliseront en 2016 et sera développé un observatoire local de la prévention de la délinquance) au même titre que les rapports informels jouent un rôle important dans la mutualisation des idées, des actions et moyens des acteurs du territoire. Le partenariat à Bagnolet pourra ainsi être qualifié de partenariat à multi-niveaux.

La coordination politique : outil de lancement et d'impulsion du partenariat

Investi-e-s d'une légitimité démocratique ou administrative, les élu-e-s de Bagnolet et fonctionnaires, tel que ceux de la Préfecture ou encore du Parquet, sont les premiers maillons de la chaîne partenariale de la sécurité et de prévention de la délinquance. Ils impulsent les politiques publiques locales. Si les échanges s'effectuent inévitablement de manière interpersonnelle et informelle (courriers, rendez-vous ponctuels etc.), ces acteurs n'en demeurent pas moins inscrits dans un cadre formel prévus par des dispositifs législatives et réglementaires, tel que le CLSPD. L'impulsion de l'action publique à Bagnolet découlant de fait de la sensibilité des décideurs locaux aux thématiques des différentes actions en faveur de la sécurité et de la prévention de la délinquance, les segments de l'action publique sur lesquels ils s'engagent peuvent parfois différer selon qu'ils émanent de l'autorité préfectorale ou qu'ils sont portées par les services municipaux. Et malgré les divergences d'intérêts sur certains sujets, tous ces acteurs de la politique publique parviennent à se fédérer au sein d'instances de concertation et d'objectifs communs. Le pouvoir d'initiative entre les décideurs politiques et administratifs est ainsi partagé comme l'illustrent le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) à Bagnolet, la réflexion autour de la STSPD dans le cadre des instances du CLSPD ou encore la réflexion autour de la nécessité d'avoir un dispositif de médiation urbaine sur le territoire. En outre, ces décideurs politiques ont eux-mêmes impulsé la création de coordination de leurs actions de sécurité et de leurs actions de prévention de la délinquance (Instance restreinte du CLSPD avec sa déclinaison opérationnelle le groupe local de traitement de la délinquance ; groupes de travail thématique avec leur déclinaison opérationnelle la cellule pluridisciplinaire de prévention ; cellule de veille territoriale).

La coordination technique : outil d'animation et de suivi du partenariat

Dès lors que l'impulsion d'une action est donnée, l'échelon technique des collectivités locales et déconcentrées entre en jeu. Si les élu-e-s participent via les rencontres formelles des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance, les technicien-ne-s se rencontrent régulièrement afin d'attribuer une dimension concrète au partenariat et de rendre effectif les actions impulsées. Ils échangent, au sein de déclinaisons techniques des instances partenariales (Groupement Local de Traitement de la Délinquance rattaché au Comité Restreint du CLSPD, cellules pluridisciplinaire de prévention rattachés aux Groupes de travail thématique du CLSPD, etc.) et dans les instances techniques (cellule restreinte, cellules de veille territoriale et groupes de travail thématique), sur des actions développées ou à projeter, ou encore lors de rendez-vous partenariaux dont ils ont l'initiative. Par exemple, dans le cadre de ces actions en faveur de la prévention sociale et éducatives, les services de la ville impulsent en 2016 en faveur de relations partenariales plus resserrées dans le cadre d'échanges en secret partagé dans le groupe de travail « prévention sociale et éducative » du

CLSPD auquel sont conviés notamment les professionnel-le-s du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, l'association Rues et Cités en charge de la prévention spécialisée, la déléguée du Préfet, le chargé de mission du procureur. Par l'intermédiaire de ces instances de réflexion, ces acteurs techniques seront aussi en mesure de suggérer des actions à développer aux décideurs locaux pour répondre plus efficacement aux objectifs fixés. Ainsi, ces deux niveaux de partenariat sont complémentaires et indissociables.

2. Des cadres de partenariat de coordination formelle et informelle

Quels que soient les acteurs locaux, politiques et techniques, le partenariat se développe à Bagnolet suivant ces deux formes de coopérations.

La coopération formelle

Cette coopération se décline à deux niveaux. Les acteurs interagissent d'une part sur la base des injonctions qui leur sont adressées nationalement. En matière de sécurité par exemple, les textes législatifs et réglementaires invitent le Préfet et le Maire à coordonner leurs forces de police nationale et les agents de la tranquillité publique de la ville afin d'agir efficacement contre la délinquance. En matière de prévention de la délinquance, ces figures locales sont chargées de mettre en place les dispositifs locaux de coopération dont les membres sont prévus par des textes réglementaires. Le Plan National de Prévention de la Délinquance de 2009 par exemple prévoit des axes prioritaires dont la coordination des acteurs locaux. Le plan départemental prévoit aussi quant à lui cet axe d'action. D'autre part, les initiatives locales de coopération se déclinent systématiquement dans le cadre d'instances de coordination et de concertation prévu par la loi (Plénière du CLSPD, groupes de travail thématique et cellules de veille territoriale par exemple). Ce cadre contractuel signé, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) fixant les actions pluriannuellement permet à chacun des décideurs publics d'attendre légitimement de ses partenaires qu'ils remplissent les fonctions qui leur sont assignées. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que la ville de Bagnolet souhaite créer une instance particulière, la cellule restreinte du CLSPD, permettant l'échange trimestrielle des membres de Droit du CLSPD, le Préfet, le Procureur de la République et le Maire. De ce premier niveau de coordination découle une coopération que l'on peut qualifier d'officielle. La collectivité n'hésite pas à associer à ces instances tous les acteurs du territoire, partenaires institutionnels comme associatifs ou privés (groupes de travail thématiques et cellules de veille territoriale). Il s'agit des sessions plénières programmées dans le cadre des dispositifs territoriaux prévus par la loi. En outre, pour favoriser la coordination entre acteurs, le législateur impulse en faveur de la signature de convention de Correspondance Ville-Justice. C'est d'ailleurs dans cette démarche de consolidation du partenariat Ville-Justice que la ville de Bagnolet souhaite signer aussi la convention dès 2016.

La coopération informelle

A Bagnolet, il apparaît essentiel, pour rendre efficace les politiques publiques, de créer et maintenir des relations de proximité entre les acteurs de terrain. La majorité des acteurs coexiste et travaille ainsi ensemble en bon entendement.

3. Une action publique concertée

La philosophie du partenariat à Bagnolet

Même s'il existe autant de méthodes de travail que d'acteurs, il est possible de mettre en évidence les grands principes d'actions sans lesquels le partenariat ne pourrait pas exister à Bagnolet. Nous allons tenter ici de les mettre en évidence de manière non exhaustive :

- Un pilotage assumé des actions : tant dans les instances décentralisées que dans les dispositifs départementaux, les élu-e-s locaux et le Préfet exercent respectivement un rôle de pilote qui renforce le partenariat ;
- Un tandem solide entre les partenaires porteurs de projet : Les relations entre acteurs préfecture/mairie, police nationale/mairie, mairie/parquet... impulsent et animent les actions ;
- Une action circonstanciée, contextualisée et concertée : les acteurs agissent ensemble pour adapter leurs interventions aux particularités de la délinquance sur le territoire (ex : travail de coopération entre les acteurs municipaux de la tranquillité publique, la police nationale et la RATP face aux ventes à la sauvette);

Ville de Bagnolet - STSPD

- Un cofinancement des projets : la diversification des soutiens financiers assure le partage des responsabilités non seulement financièrement mais aussi dans leur mise en œuvre. Le FIPD³⁰ représente par exemple un levier important dans la mise en œuvre d'un projet (impulse et garantit un concours financier). La Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique, d'une part soutient ainsi au niveau local les acteurs de terrain dans la construction des projets et dossiers de demande de financement avec l'aide des services de la préfecture (délégué du Préfet et chargé de mission « Prévention ») et d'autre part, permet le suivi tant opérationnel que financier afin que les membres du CLSPD puissent voir l'évolution des actions déployées en co-financements.
- Une intervention de personnels qualifiés : la professionnalisation de la gestion du partenariat au niveau local, départemental et national assure une plus grande efficacité de l'action. A ce titre, les collectivités territoriales de l'agglomération disposent en majorité de leurs propres coordinateurs des dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, et l'agglomération comme la préfecture impulse en ce sens. Très récemment, un travail partenarial avec les coordonnateurs des autres villes, notamment Romainville, et avec la chargée de la programmation Prévention du contrat de Ville ou encore la Responsable des équipements d'Accès au Droit de l'agglomération a été diligenté, ce dès la construction de la présente stratégie territoriale ;
- Un renforcement des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire : non seulement les partenaires renforcent les compétences des acteurs de la prévention de la délinquance, mais la commune a fait le choix de renforcer son équipe de prévention de la délinquance en recrutant en 2016 une coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique rattachée au DGA Droits, Proximité et Solidarité ;
- La promotion de l'inter-institutionnalité : elle garantit une gestion globale des problèmes et la mutualisation des forces par la mise en place d'instance ou de personnels assurance la coordination ;
- Un partenariat étendu et solide : les institutions publiques sont en effet loin d'être les seules à disposer d'une expertise en matière de prévention. C'est pour cette raison que les acteurs privés dont les associations sont de réels partenaires de l'action publique, participant-e-s aux instances formelles comme informelles ;
- Une évaluation des actions menées : toutes les actions sont soumises à des évaluations au minima annuelles afin de tirer des enseignements des expériences développées et d'améliorer les interventions futures.

30

Délinquance

Les axes stratégiques d'action de la Ville du Bagnolet

Axe 1 : Développer une politique concertée de prévention de la délinquance et des conduites à risque dans la commune

Objectif 1 : suivre et animer la stratégie territoriale de façon concertée entre l'ensemble des partenaires

- Actions actuelles visées : actions de la coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique (Relations partenariales avec les acteurs de la prévention primaire, secondaire et tertiaire, Référente de la Prévention Spécialisée sur Bagnolet, Observatoire local de la Prévention-Sécurité, Réunions en CLSPD Plénière et restreinte, Cellules de veille territoriale, Groupes de travail thématique etc.) ;
- Initiatives: locale et nationale.

Objectif 2 : Former l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance du territoire

- Actions actuelles visées : Actions locales (DRH, mission Droit des femmes, mission Handicap, etc.) et des écoles de formation des fonctionnaires des collectivités territoriales, de la police nationale et de l'éducation nationale, etc. ;
- Initiatives : locale, départementale et nationale.

Axe 2 : Développer les dispositifs de médiation de la commune

Objectif 1 : contribuer efficacement à la régulation pacifique des conflits et renforcer le lien social entre la population bagnoletaise

- Actions actuelles visées : Développer les outils de prévention primaire classique et les actions sur les logements (résidentialisation et réhabilitation) et d'aménagement du territoire, Construire un dispositif de médiation urbaine ;
- Initiatives: locale et nationale.

Objectif 2 : Animer une interface entre la population et les institutions

- Actions actuelles visées : les actions d'animation classique et d'action sociale, des comités de quartiers, inclusion des référents de quartiers dans l'organisation du CLSPD, les dispositifs de prévention situationnelle (GUP, comités de quartiers, réunion avec bailleurs et commerçants ...) et la construction du dispositif de médiation urbaine
- Initiative: locale.

Axe 3 : Encourager la mobilisation locale en matière de prévention de la délinquance

Objectif 1 : Consolider la coordination des acteurs du terrain

- Actions actuelles visées : dispositifs des services de la Ville (CLSPD, GUP, PRE, Contrat de Ville, STSPD etc.) ;
- Initiative: locale.

Objectif 2 : Renforcer le caractère opérationnel des actions et de la mise en réseau des partenaires pour une meilleure détection des situations à risque et un meilleur accompagnement de la population

- Actions actuelles visées : réflexion autour des outils d'évaluations et des indicateurs choisis en fonction des objectifs dans le cadre des dispositifs de la Ville (PRU, STSPD etc.) ;
- Initiative: locale.

Axe 4 : Renforcer la prévention des conduites à risques et conduites délinquantes

Objectif 1 : Prévenir les conduites à risque addictive et l'insécurité routière

- Actions actuelles visées : sensibilisations à des thématiques particulières (dont la consommation, polyconsommation et addiction) des Centres de quartiers, les ateliers de prévention de la Police Nationale, les actions du Centre municipal de santé dont l'atelier Santé-Ville.
- Initiative: locale.

Objectif 2 : Diffuser des valeurs fondamentales de citoyenneté et renforcer le lien social entre citoyens

- Actions actuelles visées : les actions de responsabilisation citoyenne (Animation socio-éducatives, animations de quartier, accompagnement vers l'autonomie et d'insertion professionnelle) et les actions d'insertion citoyenne et professionnelle (Les actions du Bureau d'Information Jeunesse, des centres de quartiers, de la mission Droit des femmes, etc.) ;
- Initiative: locale.

Objectif 3 : Prévenir les incivilités et les violences scolaires

- Actions actuelles visées : Les dispositifs de prévention des violences à étendre (dont les actions dans le cadre du Contrat de ville et actions portées exclusivement par l'éducation nationale) et les outils de la protection et de la prévention spécialisées ;
- Initiatives : locale, départementale et nationale.

Objectif 4 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

- Actions actuelles visées : Les dispositifs de prévention en milieu scolaire à étendre (aide aux devoirs et autres actions portées dans le cadre du contrat de ville ou encore les actions portées exclusivement par l'éducation nationale) ;
- Initiatives : locale, départemental et nationale.

Axe 5 : Soutenir les familles dans leurs rôles parentaux

Objectif 1 : Définir une stratégie partenariale de soutien à la parentalité

- Actions actuelles visées : les actions dans le cadre du PRE, les actions de l'éducation nationale, du Conseil Général ou encore dans le cadre de la REEAP ;
- Initiatives : locale, départementale et nationale.

Objectif 2 : Favoriser le dialogue et l'accompagnement des familles au niveau local

- Actions actuelles visées : les actions de la protection et de la prévention spécialisée (PMI, Conseil Général dont la protection de l'enfance, Rues et Cité), les actions de l'éducation nationale et encore dans le cadre de REEAP ;
- Initiatives : locale, départementale et nationale.

Axe 6 : Lutter contre les violences faites aux personnes

Objectif 1 : Assurer la sécurité dans la vie quotidienne de la population en renforçant la prévention situationnelle, l'accès au Droit et l'aide aux victimes

- Actions actuelles visées : les actions de prévention dissuasive (les actions dans les transports en commun, le contrôle des gymnases et squares), les actions de prévention situationnelle face aux problématiques urbaines (GUP, Comité de quartier, actions des bailleurs et des commerçant-e-s), les actions de communication de la Police Nationale, les actions locales d'accès au Droit et d'aide aux victimes à adapter.
- Initiatives : locale, départementale et nationale.

Objectif 2 : Lutter contre la récidive en développant les alternatives aux poursuites et mesures de réparation ;

- Actions actuelles visées : Les actions de prévention tertiaires à renforcer (TIG, mesures de réparation, alternatives aux poursuites) et les actions de la PJJ et du SPIP ;
- Initiative : locale, départementale et nationale.

Axe 7 : Lutter contre les discriminations, les violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et améliorer la protection des victimes

Objectif 1 : lutter contre les discriminations par la sensibilisation de la population et la formation des professionnels à l'Égalité

- Actions actuelles visées : Les formations spécifiques des professionnel-le-s et la sensibilisation de la population à l'égalité et la non-discrimination (l'action de la mission Droit des Femmes) ;
- Initiative: locale et départementale.

Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des victimes de violence faites aux femmes et intrafamiliales

- Actions actuelles visées : Les actions de prévention tertiaires à soutenir et développer (prise en charge des victimes de violences intrafamiliales) ;
- Initiative: locale et départementale.

Objectif 3 : Développer la prévention de la récidive des auteurs de violences faites aux femmes et intrafamiliales

- Actions actuelles visées : Développer les actions de prévention tertiaires et de prévention primaire ;
- Initiative : locale, départementale et nationale.

Proposition de méthodes d'évaluation et indicateurs choisis

Pour atteindre les objectifs fixés, un certain nombre d'actions devront être menées. Dans la mesure où l'évaluation va porter précisément sur leurs réalisations et leurs efficacités, il est essentiel que chaque action effectuée dans le cadre d'un axe stratégique soit soigneusement décrite dans une « fiche-action » (le cas échéant regroupées par « axe stratégique»). Chaque fiche-action définira les rôles respectifs des partenaires pour permettre une mise en œuvre efficace et réduire les risques de chevauchement de compétences :

- le responsable porteur de l'action développée, assisté le cas échéant de copilotes ;
- le pilote de chaque axe stratégique développé et le cas échéant de « cellules de veille territoriale » ou « groupes de travail » partenarial, afin d'assurer une implication de tous les acteurs concernés.
 - Ce pilote est naturellement le partenaire qui s'engage le plus et mobilise le plus de moyens, notamment humains, dans le programme en question, quelle que soit par ailleurs la répartition du financement.
 - Les co-financeurs et les structures associées au développement de chaque action formeront la collégialité, le groupe de travail. Le contenu même de la fonction de pilote et les rôles respectifs des copilotes ou partenaires devront aussi être précisés.
- Les instances du CLSPD, instances plénière et restreinte, groupes de travail thématiques et cellules de veille territoriale seront animées par la Coordinatrice de la STSPD.

La « fiche-action » posera en outre les indicateurs opérationnels d'activité (dont la gouvernance), de ressources et de réalisations de chaque action ayant un lien logique incontestable avec les axes stratégiques. Chaque responsable d'action devra prévoir une méthode d'évaluation de son action (principe et modalités d'appréciation de son résultat) dès sa conception ou dès la réorientation de l'action pour qu'elle réponde à un axe stratégique ou encore lors de la modification de l'action si nécessaire. Chaque pilote d'un axe stratégique devra ainsi, dès conception de l'action, collaborer avec les responsables des actions liées à l'axe stratégique afin de rendre les actions cohérentes et efficaces. Par suite ces fiches-actions seront soumis à la validation de la collégialité, via les groupes de travail thématiques ou encore directement en instance plénière de la STSPD, pour être intégrées dans la stratégie territoriale afin de permettre par suite le suivi de la réalisation des actions en CLSPD.

Les objectifs et indicateurs intermédiaires de chaque axe stratégique :

- **Axe 1** : Développer une politique concertée de prévention de la délinquance et des conduites à risque. En matière de gouvernance, les partenaires ont décidé de se réunir au moins une fois chaque année en CLSPD pour coordonner la stratégie territoriale notamment surveiller les tensions sur le territoire, favoriser la formation et l'échange d'informations entre acteurs du territoire, suivre les actions et les réorienter si besoin ou remobiliser les partenaires (instance restreinte du CLSPD avec la constitution d'un groupe local de traitement de la délinquance qui se réunit en

fonction des besoins ; groupes de travail thématique avec la constitution d'une cellule pluridisciplinaire de prévention qui se réunit en fonction des besoins ; cellules de veille territoriale Gallieni/Capsulerie) .

- **Axe 2** : Développer les dispositifs de médiation. L'efficacité des mesures prises sera appréciée par rapport à l'évolution soigneusement mesurée d'une part du nombre de signalements, de conflits résolus, d'animations, de rencontres avec la population et d'orientations des bagnoletais-e-s comparée à la période antérieure (évaluation quantitative), d'autre part du nombre de retours oraux favorables à ces dispositifs de la population et des partenaires (évaluation qualitative).

- **Axe 3** : Encourager la mobilisation locale en matière de prévention de la délinquance. En la matière, les partenaires ont décidé d'une part de se réunir une fois tous les trois mois en groupes de travail thématiques par axes d'action et en cellule de veille territoriale sur La Capsulerie et le pôle Gallieni pour permettre l'observation en temps réel des problématiques et un suivi effectif des actions par la coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique (bilan de mi-parcours à lui fournir) et en groupes de travail puis présentées en CLSPD, d'autre part de réunir ces instances en déclinaisons opérationnelles via la constitution au cas par cas de cellule pluridisciplinaire de prévention et d'un groupe local de traitement de la délinquance afin de favoriser le travail sur des situations complexes en pluridisciplinarité et dans le cadre du secret partagé.

- **Axe 4** : Renforcer la prévention des conduites à risques et conduites délinquantes. L'efficacité des mesures prises sera appréciée par rapport à l'évolution du nombre de faits constatés, recensés sur le territoire (consommation et trafics de stupéfiants ; incivilités et violences scolaires ; absentéisme et décrochages) puis comparée :

- au nombre d'actions de prévention des conduites à risque et de conduites délinquantes (autour de la sécurité routière ; des addictions ; de l'absentéisme ; des règles de vie collective etc.) ;
- à la présence effective des services éducatifs et de prévention dans des lieux stratégiques de création du lien social avec les enfants et jeunes adultes pour détecter leurs difficultés et ainsi réduire les risques de décrochages et d'absentéisme et au développement de procédures internes et externes communes et partagées ;
- à la présence des agents de surveillance de la voie publique et de la police nationale à certaines heures et sur certains lieux stratégiques par rapport au risque d'insécurité routière et de trafic de stupéfiant et la possibilité pour elle d'obtenir l'intervention très rapide de la police nationale (le compte-rendu mensuel du chef de la police municipale attestera avec précision de l'accomplissement de cette mission, des faits constatés et du fonctionnement de l'alerte avec la police nationale, c'est-à-dire la coordination entre les deux services. Il permettra d'apprécier l'utilité de poursuivre, d'amplifier ou d'interrompre la mission) et au développement de procédures internes et externes communes et partagées.

Ces actions seront suivies en continu, analysées par le groupe de travail thématique de cet axe stratégique dont les tableaux de bord sont transmis à la coordinatrice de la STSPD en groupe de travail et présentées en CLSPD.

- **Axe 5** : Soutenir les familles dans leurs rôles parentaux. Le responsable de l'action doit fournir chaque mois à la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique un tableau de bord détaillé permettant de s'assurer de la réalisation de la mission et soulignant les difficultés rencontrées pour permettre des réorientations éventuelles dans le cadre des groupes de travail de l'axe stratégiques et un suivi en CLSPD.

- **Axe 6** : Lutter contre les violences faites aux personnes. Le taux de plaintes effectivement déposées par rapport aux faits de primo-délinquance et de récidive connus par les partenaires, le nombre de rendez-vous d'accès au Droit et d'aide aux victimes ainsi que les suivis, et l'évolution du nombre de faits signalés sont deux indicateurs retenus seront transmis à la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique pour mesurer à chaque fin d'année les effets des actions. De plus, les réunions des instances en déclinaisons opérationnelles, via la constitution au cas par cas de cellule pluridisciplinaire de prévention et d'un groupe local de traitement de la délinquance, permettront de favoriser le travail sur des situations complexes en pluridisciplinarité et dans le cadre du secret partagé.

- **Axe 7** : Lutter contre les discriminations, les violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et améliorer la protection des victimes. Sur la base d'une analyse statistique des plaintes déposées et de signalements de différentes origines partenariales, un double objectif de révélation accrue des faits et de réduction de ces violences est adopté et sera mis en parallèle avec les actions de lutte contre les discriminations et en faveur de l'Égalité, de prise en charge des femmes victimes de violence et de prévention de la récidive de violences intrafamiliales. Un échange permanent d'informations confidentielles aura lieu au sein de chaque cellule pluridisciplinaire de prévention et groupement de traitement de la délinquance, dans des conditions respectant strictement une charte déontologique qui sera arrêtée d'un commun accord et des procédures internes et externes communes et partagées entre les acteurs seront développées.

Chapitre 4 :
Les actions à mettre en œuvre déclinées par fiche d'action

FICHE-ACTION 1 :
Renforcer la coordination entre acteurs du territoire

| | |
|-----------------------------|--|
| Pilotage | <p>6^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet</p> <p>DGA Droit, Proximité et Solidarité</p> |
| Responsable du suivi | <p>Coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique</p> |
| | Etat des lieux du diagnostic partagé de la STSPD : |
| Constats | <p>Nécessité de la Ville d'avoir une information en temps réel des faits de délinquance et des troubles à l'ordre public qui surviennent sur le territoire afin de mettre les acteurs de la sécurité en capacité d'intervenir rapidement dans leurs domaines de compétences et de donner aux acteurs de la prévention des moyens d'apprécier les comportements à risque sur le territoire.</p> <p>Nécessité pour les acteurs de la prévention d'échanger autour de leurs actions et leurs résultats, de se coordonner.</p> <p>L'instance plénière du CLSPD fait actuellement office d'instance, de lieu d'échange, de réflexions et d'informations entre la Ville, le Préfet, le Conseil Général, les services de l'Etat et certains opérateurs privés ou associatifs sur la politique locale de prévention de la délinquance et de sécurité face aux tensions du territoire. Il apparaît nécessaire de créer des instances permettant de véritables échanges dans le cadre du secret partagé entre acteurs de la prévention et de systématiser par suite les échanges lors d'une instance formelle claire entre les acteurs de la prévention et de la sécurité, une plénière du CLSPD.</p> <p>Il n'existe pas de référentiel d'évaluation commun aux acteurs de la prévention permettant d'avoir une analyse des changements induits par les actions développées afin d'impulser le développement de référentiels d'évaluation similaires entre acteurs de la prévention. Il convient donc de construire des instances qui le permettent.</p> |
| Objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none"> *Elaborer une stratégie locale cohérente et permettre l'observation locale de la délinquance et d'analyser l'impact des réponses qui y sont apportées. *Rendre opérationnel les acteurs de la prévention et de la délinquance et de la sécurité et proposer des actions communes à chacun de ces champs d'actions, *Développer les partenariats et construire un travail en pluridisciplinarité sur le territoire pour une meilleure prévention de la délinquance, *Systématiser les échanges d'informations entre la Ville et ses partenaires, *Systématiser les suivis des procédures mises en œuvre par le parquet. |
| Moyens Engagés | <p>Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique, instances opérationnelles du CLSPD (groupes de travail de la STSPD et cellules de veille territoriale), instances plénière et restreinte.</p> |
| Méthodes développées | <ul style="list-style-type: none"> *Recherche d'appuis méthodologiques auprès de l'observatoire départementale de la délinquance, l'observatoire des violences faites aux femmes, du Forum Français de sécurité urbaine et du réseau Profession Banlieue, des réunions des coordinateurs des CLSPD (Montreuil, Romainville, Les Lilas et Paris 20ème) et des acteurs de la politique de la Ville, etc. <p>*Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs.</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>*Coordination Ville/Justice via la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique et la signature d'une convention Correspondant Ville/Justice : développer le partenariat afin de systématiser les échanges d'informations et le suivi des procédures travaillant directement comme indirectement à la prévention de la délinquance ; développer la coordination et proposer des actions communes.</p> <p>*Contacts quotidiens de la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique avec les autres services de la Ville via sa participation aux instances formelles et via des contacts informels,</p> <p>*Instances formelles trimestrielles de coordination des acteurs de sécurité et de prévention de la délinquance : - la plénière du CLSPD, - la cellule restreinte avec la constitution d'un groupe local de traitement de la délinquance réuni une fonction des besoins (GLTD), - les groupes de travail thématique, avec la constitution de cellules pluridisciplinaires de prévention réunies en fonction des besoins, et les cellules de veille territoriale. Elles permettront le développement de procédures internes et externes communes et partagées par les acteurs, un suivi en temps réel des actions, leur cohérence avec les objectifs de l'axe et donc une réorientation en fonction des objectifs de l'axe si nécessaire. Chaque instance à organiser la communication des données nécessaires à l'analyse et le suivi des actions à la Coordinatrice pour un suivi continu. Chaque instance regroupant tous les porteurs d'actions liées aux thématiques et/ou au territoire visé et animée par la Coordinatrice de la STSPD, permettra en déclinaison opérationnelle l'échange d'informations en pluridisciplinarité dans le cadre du secret afin de faciliter la recherche d'accompagnement globale des personnes face à leurs situations complexes, veillera à travailler aussi autour de la formation des acteurs.</p> <p>*Cellule de veille (ou cellule de crise) activée lors d'un évènement particulier rendant nécessaire et urgent des échanges spécifiques.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre d'instances de suivi en pluridisciplinarité et de réunions permettant la coordination des acteurs (nombre de réunions par groupe de travail, de CLSPD, etc.), Nombre de partenaires présents aux réunions des dispositifs agissant sur les axes de la STSPD et aux groupes de travail des axes, Hausse ou baisse des statistiques de délinquance sur la Ville Hausse ou baisse du nombre de partenariats de la Ville.</p> |
| <p>Partenaires associés et bénéficiaires</p> | <p>La Ville et l'ensemble de ces partenaires institutionnels comme privés.</p> |

FICHE-ACTION 2 :
Renforcement des animations en faveur de la création, de la réparation du lien social et de la responsabilisation citoyenne

| | |
|---------------------------------|--|
| Pilotage | 6 ^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet DGA Droit, Proximité et Solidarité |
| Responsable du suivi | Coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique |
| Constats | Etat des lieux du diagnostic partagé : |
| | Nécessité d'offrir à la population une présence humaine de proximité sur le territoire et ainsi pouvoir échanger avec eux, les informer et les orienter vers les services pouvant les accompagner face à leurs besoins. Nécessité d'aider à la résolution pacifique des conflits de la vie quotidienne des habitant-e-s afin de prévenir efficacement la délinquance qui peut, sans intervention, en découler. |
| Objectifs | Construction d'un dispositif de médiation urbaine avec comme missions : <ul style="list-style-type: none"> * Être à l'écoute des attentes de la population; * Participation à l'éducation citoyenne des enfants et jeunes adultes ; * Promouvoir la participation citoyenne et l'égalité entre les citoyen-ne-s ; * Participation à l'accompagnement des publics ; * Participer au règlement des conflits de la vie quotidienne des habitant-e-s; * Appui aux partenaires et animations d'une interface entre la population, les institutions et les partenaires pour un accompagnement efficace et une éducation effective à la citoyenne et à la loi ; * Faire de la veille préventive dans les espaces publics ; * Communication et information aux populations et aux associations. |
| Moyens engagés | Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs. |
| Méthodes développées | *Construction d'un dispositif de médiation urbaine avec réflexion autour de la construction d'un groupement d'intérêts publics *Outils méthodologiques de suivi des actions de médiation (fiche-action, fiche individuelle de suivi etc.), comptes rendu des réunions des groupes de travail des axes de la STSPD, réunions des actions portées par les acteurs et des réunions de coordination ; campagne de communication ; présence de terrain des agents ; rendez-vous Ville /partenaires ; conseils pratiques et juridiques des professionnels; opérations ponctuelles de sensibilisation sur le territoire. *Constitution de groupes de travail par axe de la STSPD regroupant tous les porteurs d'actions liées et animés par la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique, qui fera ainsi remonter les informations en CLSPD. |
| Indicateurs d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> * Le nombre de conflits résolus, le nombre d'actions diligentées ; * Le nombre de personnes orienté-e-s par les structures adéquates ; * Le retour oral des personnes sur leur prise en charge, leurs accompagnements ; * le retour oral des partenaires sur l'orientation des personnes, les actions portées par la ville et le travail de résolution des conflits. |
| Public Bénéficiaire | Ensemble des habitant-e-s de Bagnolet et des usagers habitant-e-s de Bagnolet et des usagers. |

FICHE-ACTION 3 :

Renforcer la prévention situationnelle notamment face aux comportements de consommation de stupéfiants et face à l'insécurité routière

| | |
|---------------------------------|---|
| Pilotage | 6 ^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet |
| Responsable du suivi | DGA Droit, Proximité et Solidarité |
| Constats | Etat des lieux du diagnostic partagé : |
| | <p>Les actions de prévention de la délinquance combinées semblent globalement porter leurs fruits et ainsi doivent être poursuivies. D'autres doivent être développées notamment en matière de prévention des comportements de consommation de stupéfiants et des comportements d'insécurité routière, compte-tenu de l'état de la délinquance de proximité à Bagnolet.</p> <p>Il semble en outre pertinent d'élargir la coopération sur ces thématiques à l'échelon départemental notamment, et compte-tenu des observations sociodémographique et de délinquance de proximité, de cibler la population jeune entre 14 et 25 ans.</p> <p>Développer une culture partagée de la prévention de la délinquance dans la commune.</p> |
| Objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none"> *Continuer à faire baisser le nombre de victimes mortes et blessées à la suite d'un accident de la route et lutter contre les addictions ; *Perpétuer et développer des actions de prévention routière et de prévention des actes de consommation de stupéfiants ; *Développer le partenariat notamment avec le Parquet via la Coordinatrice de la STSPD et promouvoir de nouveaux modes d'actions (stages alternatifs aux poursuites notamment) ; *Mener une politique de prévention dans ces deux domaines en cohérence avec les politiques de prévention nationales et départementales. |
| Partenaires associés | Agents de surveillance de la voie publique, Police Nationale, Parquet, Rues et Cités, Education Nationale, Conseil Général, Préfecture, professionnel-le-s de la santé et associations travaillant sur ces sujets. |
| Moyens engagés | Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs. |
| Public Bénéficiaire | <p>Ensemble des habitant-e-s du Bagnolet et des usagers en particulier les jeunes de 14 à 25 ans et les séniors.</p> <p>Contacts quotidiens de la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique avec l'ensemble des partenaires de la sécurité comme de la prévention via leurs instances formelles et via des contacts informels ;</p> |
| Méthodes développées | <ul style="list-style-type: none"> *Présence humaine sur le territoire dans des lieux ciblés comme à risque et/ou à destination de personnes ciblées ; * Déclinaison opérationnelle des Groupes de travail thématique (cellule pluridisciplinaire de prévention) * Déclinaison opérationnelle de l'instance restreinte du CLSPD (Groupe local de traitement de la délinquance) *Campagnes d'information et de communication dans les lieux adaptés ; *Intervention dans les établissements scolaires et/ou auprès du jeune public et sénior. |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Statistiques locales en matière de sécurité routière ;</p> <p>Statistiques en matière d'usage, revente et trafic de stupéfiants ;</p> <p>Nombre de jeunes et de séniors touchés par les actions ;</p> <p>Analyse qualitatif des retours de la population et des partenaires ;</p> <p>Nombre de personnes orientées vers un accompagnement ou une prise en charge spécifique ; Nombre de partenaires mobilisés ;</p> <p>Nombre de réunions de suivi des actions diligentées ; Nombre d'interventions sur ces sujets.</p> |

**FICHE-ACTION 4:
Renforcer l'aide aux victimes tant en droit privé qu'en droit public**

| | |
|-----------------------------|---|
| Pilotage | 6 ^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet DGA Droit, Proximité et Solidarité |
| Responsable du suivi | Coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique |
| Constats | <p align="center">Etat des lieux du diagnostic partagé :</p> <p>Les acteurs du territoire, notamment de l'aide aux victimes, constatent fréquemment que ces dernières sont réticentes à entreprendre une démarche juridique et judiciaire par crainte de revivre l'acte de délinquance, d'être confrontées à l'agresseur, d'avoir un sentiment de culpabilité ou de honte et de déclencher une procédure longue et couteuse qui aura un impact social.</p> <p>Les victimes d'infractions à caractère sexuel par exemple refusent en général à porter plainte, de peur de se présenter à un agent homme et/ou de réitérer leur agression en restituant son déroulement.</p> <p>La situation est similaire pour les infractions mineures, en grande majorité les victimes considèrent le dépôt de plainte comme une perte de temps, l'auteur des faits étant inconnu ou insolvable. Enfin, les victimes considèrent que seule une main courante sera enregistrée, ayant le sentiment que les autorités ne prennent pas en considération leur cas.</p> <p>Il est donc important de créer au préalable les conditions permettant aux victimes de se sentir aidées, accompagnées et écoutées, en rétablissant un climat de confiance réciproque. Un travail de coordination et de mise en place d'une démarche commune entre les différents partenaires, ainsi qu'une communication constante et répétitive vers le public sont donc à développer. Au regard de la particularité sociodémographique de la population, il apparaîtra important notamment d'offrir à la population enfants et de jeunes adultes de la commune un dispositif adapté et des réponses appropriées aux mineurs. Il conviendra ici de mettre en place une coordination d'actions notamment avec le Conseil Général.</p> <p>Une prise en charge des victimes au plus près de l'événement permet de mieux garantir leurs droits et d'assurer un premier étayage sur le plan psychologique. Les citoyen-ne-s doivent donc pouvoir trouver rapidement les structures d'accueil, notamment par une coordination efficace entre les partenaires ainsi qu'une communication constante et répétitive vers le public afin de leur garantir une orientation vers les partenaires d'aide aux victimes, de leur proposer une information claire, actualisée des droits à faire valoir et ce par des acteurs de proximité, d'aider la personne à formuler ses demandes et à préciser quelles sont ses attentes par rapport à la procédure et de leur proposer un soutien psychologique.</p> <p>Le travail de l'aide aux victimes passe aussi par un travail d'information auprès des publics ciblés, sur ce que dit la loi ainsi que sur leurs droits et leurs obligations qui en découlent. Il conviendra donc de développer les actions de prévention auprès des plus jeunes dans les établissements scolaires de la ville en partenariat avec l'Education Nationale.</p> |
| Objectifs poursuivis | <p>*Inciter les victimes à venir exposer les faits afin de pouvoir entamer les procédures qui s'imposent en fonction des différentes situations.</p> <p>*Améliorer les dispositifs de proximité d'accès au Droit ciblée aux besoins et d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des victimes notamment par le développement de partenariats avec des professionnel-le-s et par le développement de procédures internes et externes communes et partagées.</p> <p>*Élaborer au bénéfice des victimes une méthode de suivi des procédures posant leurs difficultés particulières.</p> <p>*Elaborer des supports de communication et d'informations de l'aide aux victimes.</p> <p>*Développer le partenariat avec le Conseil Général, la Police Nationale et Municipale, le Parquet, etc.</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| Partenaires associés | Justice, Conseil départemental de l'accès au Droit, Barreau de Bobigny, Police Nationale, Bailleurs, Rues et Cités, Education Nationale, ensemble des acteurs à l'échelon départemental, la Préfecture et associations d'aide aux victimes, services publics délégués. |
| Moyens engagés | Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs. |
| Public Bénéficiaire | Victimes d'infractions de droit public comme privé, et population bagnoletaise. |
| Méthodes développées | <ul style="list-style-type: none"> *Sensibilisation du public et rappel des moyens mis à leur disposition pour déclencher l'intervention de la Police, de la Justice ou de différentes structures à vocation préventive. * Déclinaison opérationnelle des Groupes de travail thématique (cellule pluridisciplinaire de prévention) *Renforcer et améliorer les dispositifs de proximité d'accueil, d'aide et d'accompagnement des victimes et notamment du primo-accueil. *Réfléchir à l'inclusion d'un intervenant social aux commissariats de la circonscription des Lilas jouant un rôle de premier accueil social, d'écoute et d'orientation et assurant l'interface entre la police et les services sociaux du territoire afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues. *Renforcement et amélioration l'orientation des victimes vers des dispositifs spécifiques d'aide aux victimes et développés par les partenaires. * Désigner la coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique comme une actrice ressources Justice et Accès aux droits ; * Développer un point accès au Droit notamment en synergie partenariale avec la ville de Romainville ; *Renforcer et améliorer des dispositifs d'éducation des futur-e-s citoyen-ne-s au système judiciaire notamment avec l'Education Nationale. |
| Indicateurs d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> Publications dans la presse locale et institutionnelle ; Communication directe par le biais des agents des services de la ville, des comités de quartier, des bailleurs etc. ; Baisse ou augmentation des affaires faisant l'objet d'un suivi régulier et poussé ; Nombre de sensibilité auprès du jeune public développé ; Nombre de partenariats avec des professionnels du Droit et permanences de proximité développées ; Nombre de parutions et de supports publiés ou distribués ; Nombre de personnes orientées par des structures partenaires pour un accompagnement spécifique. |

FICHE-ACTION 5 :
Développer une procédure de rappel à l'ordre, l'accueil des personnes en peine-TIG et en mesures de réparation

| | |
|-----------------------------|---|
| Pilotage | 6 ^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet DGA Droit, Proximité et Solidarité |
| Responsable du suivi | Coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique |
| Constats | <p align="center">Etat des lieux du diagnostic partagé de la STSPD :</p> <p>Le développement du dispositif de rappel à l'ordre, de postes TIG et des mesures de réparation reste une thématique majeure à maintenir et à développer dans la nouvelle stratégie territoriale de la Ville.</p> <p>Ces actions permettent de maintenir de participer à la prévention de l'entrée dans la délinquance et de participer à la réinsertion des personnes condamnées en favorisant les offres de remobilisation et créant de l'émulsion citoyenne chez les condamnées. Il semble fondamental ici de construire une offre de postes TIG et en mesures de réparations en adéquation d'accueil/profil de la personne condamnée, pour rendre tout son sens pédagogique à la peine ou mesure de réparation (développement des postes dans le secteur Jeunesse notamment).</p> <p>Ces objectifs doivent être poursuivis car leur atteinte nécessite un travail de fond en construction d'un dispositif, un travail permanent de suivi et des bilans réguliers ainsi que la mise en valeur du travail fourni par les encadrants des personnes condamnées.</p> |
| Objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none"> *Développer un dispositif de rappel à l'ordre *Développer des postes d'accueil de personnes majeures condamnées à des TIG ou de personnes mineurs condamnées à des mesures de réparation ; *Structurer la relation Ville, Parquet, SPIP et PJJ ; *Diversifier les capacités d'accueil de la Ville en trouvant des postes à vocation administrative, culturelle ; *Activer le groupe de travail de l'axe stratégique visé qui comprendra notamment l'ensemble des structures pouvant accueillir des peines-TIG et mesures de réparation et permettra un suivi régulier des accompagnements ; *Développement dans la commune d'un réseau des structures d'accueil des personnes condamnées, piloté par la Ville permettant ainsi de développer un suivi post-peine permettant réellement d'apprécier la réinsertion sociale et professionnelle de ces personnes en lien avec les partenaires compétents. |
| Partenaires associés | Service de la Ville, CCAS, SPIP, PJJ, Associations agréées, autres administrations services publics délégués. |
| Public bénéficiaire | Personnes condamnées. |
| Moyens engagés | <ul style="list-style-type: none"> *Coordinatrice de la STSPD, groupes de travail de la STSPD, plénière du CLSPD ; *Recherche d'appuis méthodologiques auprès de l'observatoire départementale de la délinquance, l'observatoire des violences faites aux femmes, du Forum Français de sécurité urbaine et du réseau Profession Banlieue, des réunions des coordinateurs des CLSPD (Montreuil, Romainville, Les Lilas et Paris 20^{ème}) et des acteurs de la politique de la Ville, etc. |

| | |
|--|---|
| <p>Moyens engagés Méthodes développées</p> | <p>*Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs. *Accueil des personnes condamnées dans les différents services municipaux ; *Formation des agents encadrants ; * Développement des mesures de réparation ; *Réunion annuelle de bilan ; * Déclinaison opérationnelle des Groupes de travail thématique (cellule pluridisciplinaire de prévention) * Déclinaison opérationnelle de l'instance restreinte du CLSPD (Groupe local de traitement de la délinquance)</p> |
| | <p>*Réunions régulières du groupe de travail de l'axe de la STSPD construit à l'échelle communale et accueillant l'ensemble des partenaires concernés par cette thématique et susceptibles d'accueillir en leur sein des personnes condamnées.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de majeurs accueillis, nombre de mineurs accueillis ; Nombre de postes disponibles et spécialités de postes proposés ; Sociologie des personnes condamnées accueillies composée notamment de leur âge, leur sexe, leurs qualifications professionnelles, leur lieux de domicile ; Hausse ou baisse du délai d'exécution des peines.</p> |

FICHE-ACTION 6:

Développer la lutte contre les violences, notamment intrafamiliales et faites aux femmes

| | |
|-----------------------------|---|
| Pilotage | <p>6^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet Conseillère Municipale en Charge de la Délégation Droit des femmes</p> <p>DGA Droit, Proximité et Solidarité</p> |
| Responsable du suivi | <p>Coordnatrice Prévention – Tranquillité Publique</p> |
| Constats | <p style="text-align: center;">Etat des lieux du diagnostic partagé :</p> <p>Les acteurs du territoire notamment de l'aide aux victimes observent qu'est installée chez les bagnoletais-e-s une loi du silence en matière de violence faites aux femmes alors même que la plupart des chefs de famille bagnoletaise sont des femmes. Or, comme le montre le rapport de l'ONDRP, les violences faites aux femmes sont l'un des premiers fléaux de la société. Le rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) rappelle qu'en 2010/2011, 200 000 femmes entre 18 et 75 ans ont été victimes de violences sexuelles hors ménage et près de 600 000 femmes ont été victimes de violences au sein même de leurs ménages, qu'il s'agisse de violences sexuelles ou physiques et ce dans tous milieux sociaux et tous les âges confondus. Or, seule une femme battue sur dix dépose aujourd'hui plainte. Plus encore, parmi celles qui entrent dans un commissariat, une moitié seulement porte effectivement plainte. Pour l'autre moitié, la protection qu'apporte une procédure pénale bute encore trop souvent sur des situations inextricables: contraintes familiales, par souci de protéger les enfants, par l'absence de logement ou par peur. Au regard de ce constat, la prise en charge spécifique de ces victimes et la mise en place d'actes de prévention de ces violences apparaissent nécessaires.</p> <p>En tant qu'acteur institutionnel, la Ville doit contribuer par les moyens qui sont les siens à la réduction de ces violences en ayant notamment recrutée une Chargé de mission Droits des Femmes, actrice ressources en matière de violences faites aux femmes. Au travers d'actions de sensibilisation, de communication, d'informations, la Ville de Bagnolet décide par la présente fiche-action de s'impliquer aussi dans les dispositifs existants afin de contribuer aussi à la réduction des violences intrafamiliales.</p> |
| | <p>Plusieurs pistes de travail sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les élu-e-s, le personnel municipal, les CCAS, les professionnel-le-s et les associations concernées par les violences intrafamiliales sur les dispositifs existants. Développer un réseau intercommunal, dans les domaines du relogement, de l'action associative. - échanger avec tous les partenaires sur les moyens à mettre en œuvre pour informer, soutenir, protéger et accompagner les victimes et encore développer une communication « papier » en diffusant les outils déjà existants et en développant que cela apparait nécessaire. <p>Il est en outre primordial de faciliter le repérage des cas de violences intrafamiliales et d'être capable d'orienter les victimes vers des structures adaptées. Avec un meilleur repérage et une meilleure orientation, l'efficacité des structures en place est augmentée. Il est donc nécessaire de sensibiliser et former le personnel de la ville, ses partenaires et les professionnel-le-s de la santé qui sont souvent les premiers au début de la chaîne de repérage des violences à ces questions, pour que ces derniers soient à même de déceler les cas problématiques et d'être dans la capacité d'apporter une réponse adaptée. En formant les professionnels, on améliore de fait l'information auprès des victimes.</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| | Il paraît enfin nécessaire de coordonner nos actions avec nos partenaires à l'échelon départemental afin de participer à l'orientation des victimes et les auteurs vers des hébergements d'urgence quand cela est nécessaire. Plus encore, il serait intéressant de travailler avec ces partenaires afin de réfléchir à la mise en place de dispositif de coordination et de mutualisation des moyens humains et financiers des acteurs d'une part d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, en particulier des enfants et d'autre part sur la prise en charge des auteurs d'infractions de violence faites aux femmes et intrafamiliales, notamment de leur hébergement qui de fait permettrait aux victimes de ne pas subir le départ du foyer avec toutes les difficultés que cela suppose (difficultés de mobilité, pas d'accès aux documents demandés, éloignement de l'école pour les enfants...). |
| Objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none"> *Sensibiliser le public bagnoletais aux phénomènes de ces violences spécifiques ; *Former les agents de la Ville et partenaires à l'attitude à tenir en face de faits de violence établis ; *Aider au suivi des victimes de ces violences, par l'identification de lieux d'accueil, de dialogue et de relogement ; *Prévenir la récidive par la participation au suivi des auteurs de violences ; *Mettre en place une coordination des échanges, et actions dans le cadre du groupe de travail de l'axe stratégique visé ; Mettre en place des procédures internes et externes de prise en charge, d'accompagnement et d'orientation de cette population. |
| Indicateurs d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de faits constatés et nombre de faits élucidés en matière de violences conjugales ; * Nombre de parutions ou de supports publiés et/ou distribués ; * Nombre d'accompagnements, d'orientations et de prises en charge de victimes ; * Nombre de sensibilisation à la prévention de ces violences spécifiques ; * Nombre de partenariats développés. |
| Partenaires associés | Justice, Conseil Général, Préfecture, Services publics délégués dont la délégation départementale aux droits et la délégation départementale aux droits des femmes |
| Moyens engagés | *Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs, moyens du tissu associatif, du conseil général et de l'Etat. |
| Public Bénéficiaire | Ensemble de la population bagnoletaise, victimes de violence intrafamiliales et auteurs de violences. |
| Méthodes développées | <ul style="list-style-type: none"> *Créations et diffusions de supports d'informations spécifiques ; actions à destination de personnes ciblées. * Echanges entre acteurs en groupe d'échanges sur les « violences faites aux femmes » animées par la chargée de mission en charge du Droit des femmes * Déclinaison opérationnelle des Groupes de travail thématique (cellule pluridisciplinaire de prévention) * Déclinaison opérationnelle de l'instance restreinte du CLSPD (Groupe local de traitement de la délinquance) *Développement de formations spécifiques à destination des agents de la Ville, des partenaires et professionnels agissant sur le territoire. *Campagnes de communication à destination de personnes ciblées et dans les lieux appropriés. *Renforcer et améliorer de la coordination Ville/Echelon départementale et nationale. |
| Indicateurs d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> *Evolution des statistiques ; *Nombre et qualité des actions réalisées. |

FICHE-ACTION 7 :

Renforcer les liens avec les habitant-e-s et commerçant-e-s et leurs orientations vers les partenaires pouvant les accompagner

| | |
|-----------------------------|--|
| Pilotage | 6 ^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet DGA Droit, Proximité et Solidarité |
| Responsable du suivi | Coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique |
| Constats | <p align="center">Etat des lieux du diagnostic partagé :</p> <p>Les entretiens effectués auprès des bailleurs sociaux, des représentants de quartiers (comités de quartiers), les commerçant-e-s, les personnels communaux... démontrent trois choses:</p> <ul style="list-style-type: none"> * le ressenti des habitant-e-s diffère de leur lieu d'habitation. En effet, majoritairement les familles se sentent en sécurité dans leurs quartiers qu'ils apprécient de surcroit. Plus les familles s'éloignent de leur quartier, plus le sentiment d'insécurité se fait prenant pour eux. Ils ont en fait beaucoup de ressenti négatif envers les habitant-e-s des autres quartiers. * l'image de leurs quartiers respectifs n'apparaît pas être négatif pour les habitant-e-s du quartier même si ces dernier-e-s sont conscients des actes de délinquance qui y ont lieu (les vols, cambriolages, les problèmes de stationnement et infractions liées aux stupéfiants sont fréquemment cités par la population) mais bien pour les autres ; ceux qui y passent, y travaillent. * les bailleurs et commerçant-e-s relèvent les mêmes actes de déviance ayant une incidence sur leurs activités, la vie et le ressenti des Bagnoletais-e-s : les phénomènes de bande de jeunes dans les halls et devant les commerces les mettent en insécurité ; les relations entre habitant-e-s sont plutôt tendues et un sentiment domine, celui qu'il faut garder le silence pour ne pas être ennuyé ; les troubles de voisinage sont récurrents comme les problèmes d'incivilités des locataires (vandalisme par ex). |
| | <p>En tant qu'acteur institutionnel, la Ville doit contribuer par les moyens qui sont les siens à la réduction de ces ressentis négatifs pour favoriser la cohésion sociale des citoyen-ne-s en créant et réparant le lien social. Plusieurs pistes de travail sont possibles : à travers les animations portées par la Ville de Bagnolet, celle-ci contribue déjà à la création du lien social. En augmentant la présence humaine sur le territoire, la Ville favorisera la réappropriation du territoire par la population, le dialogue social et l'aide à améliorer des relations entre citoyen-ne-s et au règlement des conflits sociaux. La Ville permettra une coordination plus efficace de ses actions et les différents services.</p> |
| Objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none"> * Favoriser la présence humaine des agents de surveillance de la voie publique et service de propreté pour un meilleure dialogue autour des infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules et des infractions liées aux règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics, un meilleur contrôle et une verbalisation plus rapide ; * Développer une présence humaine de prévention et de médiation pour faire de la veille préventive sur le territoire, être à l'écoute des attentes de la population bagnoletaise ; susciter l'échange ; participer au règlement des situations conflictuelles dans la vie quotidienne des habitant-e-s; jouer le rôle d'interface entre la population, les institutions et les partenaires ; collaborer avec les services ou partenaires pouvant mettre en œuvre un programme d'actions, un programme d'animations avec des projets transversaux ou encore orienter la population vers une structure d'accompagnement. Il est en outre primordial de faciliter le repérage des acteurs pouvant les aider sur le territoire. Il convient donc aussi de favoriser l'échange entre les différents services compétents et de coordonner leurs actions à travers la Coordination de la STSPD (Coordinatrice, groupe de travail de l'axe stratégique visé, cellules de veille territoriale, cellule restreinte et plénière du CLSPD). |

| | |
|--|---|
| <p>Partenaires associés</p> | <p>Le partenariat se fera indirectement, par l'orientation des bagnoletais-e-s vers les partenaires et par le travail de coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance. Les partenaires sont :- En interne, les services de la ville : les Centres Socio-culturels, Education/Loisirs, Sports, Insertion professionnelle et service RSA, Développement économique, Projet de Rénovation Urbaine avec la GUP; -Le CCAS et l'Equipe de Réussite Educative ; - En externe, les institutions et associations : Rues et Cités, la PJJ, la Police Nationale, le Conseil Général dont la Protection de l'Enfance, la CAF, les bailleurs, les commerçants, les Comités de Quartiers, les établissements scolaires de la commune, SOS victimes 93, Institut de victimologie, Permanence avocat, ... et de nombreuses associations locales.</p> |
| <p>Moyens engagés</p> | <p>Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs, moyens du tissu associatif, du Conseil Général et de l'Etat.</p> |
| <p>Public Bénéficiaire</p> | <p>Ensemble de la population bagnoletaise.</p> |
| <p>Méthodes développées</p> | <p>*Créations et diffusions de supports d'informations spécifiques ; Actions à destination de personnes ciblées ; Actions dans les lieux appropriés. *Création d'un service d'agents de surveillance de la voie publique. *Création du dispositif de médiation urbaine coordonnée par La Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique avec trois missions : Veille préventive, Création et réparation du lien social par des actions ciblées ; Résolution des conflits entre les habitants, les Institutions et les partenaires; Animation de l'interface entre la population et les Institutions. * Déclinaison opérationnelle des Groupes de travail thématique (cellule pluridisciplinaire de prévention) *Renforcer et améliorer de la coordination entre les services de la Ville/Echelon départementale et nationale.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Pour les agents de surveillance de la voie publique : le nombre d'actions ; le nombre de constats effectués ; le nombre de PV posés ; le nombre de sensibilisations effectuées ; le retour oral de la population et des partenaires. Pour le dispositif de médiation urbaine : * Les indicateurs qualitatifs utilisés : mise en évidence des changements obtenus : la modification du regard des bagnoletais-e-s porté sur les autres habitant-e-s et sur l'ensemble des acteurs de la prévention de la Délinquance ; La création de lien de confiance entre les habitant-e-s et les agents de prévention et de médiation propice à favoriser le respect mutuel et le dialogue ; La sensibilisation des habitant-e-s aux services proposés par les institutions et partenaires pouvant les accompagner dans leurs vies quotidiennes. * Les indicateurs quantitatifs utilisés : Le nombre de conflits sociaux résolus ; Le nombre de bagnoletais-e-s orientées par les structures adéquates; Le retour oral des bagnoletais-e-s sur leur prise en charge, leurs accompagnements et sur le travail de résolution des conflits des agents de prévention et de médiation ; Le retour oral des partenaires sur l'orientation des bagnoletais-e-s et le travail de résolution des conflits des agents de prévention et de médiation ; le nombre d'actions ciblées auxquelles les agents ont participé ou ont initié. Pour la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique : le nombre de réunions de coordinations diligentées (réunions avec partenaires ; réunions du groupe de travail de l'axe; réunions de la STSPD, le nombre d'actions coordonnées) et le retour des partenaires sur la coordination.</p> |

FICHE-ACTION 8 :

Développer les moyens de prévention en milieu scolaire, notamment de lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et de l'aide à la parentalité

| | |
|-----------------------------|--|
| Pilotage | 6 ^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet DGA Droit, Proximité et Solidarité Education Nationale |
| Responsable du suivi | Coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique |
| Constats | <p style="text-align: center;">Etat des lieux du diagnostic partagé :</p> <p>Des dispositifs de prévention en milieu scolaire sont portés par la Ville et l'Education Nationale autour notamment du soutien à l'apprentissage des élèves, de la prévention du décrochage scolaire et l'aide à la parentalité. En outre, la convention relative au Projet de Réussite Educative a été signée avec l'Acse le 8 décembre 2008. Il répond à plusieurs objectifs prioritaires : premièrement, l'accompagnement individualisé des enfants dans leurs développements ; deuxièmement, le soutien à la parentalité et troisièmement, le renforcement des échanges entre partenaires. Le repérage des enfants en difficulté est fait par l'Education Nationale.</p> <p>Concrètement les moyens humains et matériels mis en œuvre sont déployés. Mais si ces dispositifs sont venus se compléter utilement, il convient néanmoins par la présente fiche-action de réactiver et formaliser le fonctionnement de la coordination des dispositifs évoqués plus haut. Un état des lieux devra notamment être réalisé dans le groupe de travail de l'axe stratégique visé afin de redéfinir si nécessaire l'orientation des actions ou encore de développer les actions pour mieux répondre au diagnostic partagé sur la situation des établissements scolaires.</p> <p>Rappelons que la STSPD met en évidence : *Sur les informations préoccupantes : la circonscription du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, en matière d'assistance éducative, voit une augmentation des informations préoccupantes ; que les établissements avoir effectués peu d'informations préoccupantes en 2015.</p> <p>* Sur l'absentéisme : Pour les collèges, le nombre de cas d'absentéisme presque similaire à celui du Lycée mais les nombres restent assez disparates entre les collèges. Il est à noter que les absences sont en baisse significative et que ces absences concernent majoritairement les plus de 16 ans.</p> <p>* Sur les incidents dans les établissements : En 2015, peu d'incidents sont recensés dans les établissements et ils concernent des faits commis au sein même des établissements. Il est à noter que beaucoup d'incidents sont des infractions de mise en danger des élèves liées à des problématiques extérieures à la vie de l'établissement (liées par exemple au développement de l'internet et des réseaux sociaux ; à des problématiques familiales ; à l'éducation à la sexualité des adolescent-e-s ou encore aux relations entre élèves de différents établissements).</p> <p>* Sur les sanctions disciplinaires dans les établissements: Globalement, les établissements ont rendu en 2015 peu de sanctions disciplinaires. Il convient de rester vigilant dans l'appréciation de ces données étant entendu que chaque établissement a un dispositif interne spécifique (donc difficilement comparable).</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| | <p>Il est en outre primordial de faciliter le repérage des situations à risque, de distinguer et repérer les cas d'absentéisme, d'échecs scolaires, de décrochage et encore de violences scolaires afin de mieux les prévenir et d'être capable d'orienter les élèves vers des dispositifs et structures adaptées à leurs besoins le plus tôt possible. Avec un meilleur repérage et une meilleure orientation, l'efficacité des structures en place est augmentée. Il est en outre nécessaire de sensibiliser et former le personnel de la ville, ses partenaires et les professionnel-le-s de la santé qui sont souvent les premiers au début de la chaîne de repérage des problématiques des élèves. La mise en place de protocole interne entre partenaire permettra aussi d'augmenter notre capacité collective à apporter une réponse adaptée pour chaque élève repéré.</p> <p>Il paraît enfin nécessaire de coordonner nos actions avec les partenaires des différents échelons afin de participer efficacement à la prévention de l'absentéisme, du décrochage et des violences scolaires. Il serait ainsi intéressant de réfléchir avec nos partenaires à la mise en place de dispositif de coordination et de mutualisation des moyens humains et financiers des acteurs.</p> |
| Objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none"> *Faire baisser le taux d'absentéisme scolaire; *Eviter le décrochage scolaire ; * Permettre aux décrocheurs de renouer avec l'apprentissage des bases et les études; *Prévenir les violences scolaires ; *Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales. |
| Partenaires associés | Services de la Ville, Education Nationale, Préfecture, MDS, CAF, Associations agréées, APAM. |
| Moyens engagés | Moyens humains, matériels et financiers de la Ville et de ces financeurs, moyens du tissu associatif, du Conseil Général, de l'Education Nationale et de l'Etat. |
| Public Bénéficiaire | Population scolarisée ou en voie de l'être de Bagnolet, population déscolarisée et décrocheurs scolaires ainsi que les parents de ces populations visées. |
| Méthodes développées | <ul style="list-style-type: none"> *Tenues régulières de réunions en groupe de travail de l'axe stratégique visé et en CLSPD permettant des échanges entre la Ville, les acteurs du dispositif PRE, les collèges, lycées et écoles élémentaires et autres partenaires travaillant sur ce volet. *Travail de réseau permanent entre la Coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique et les acteurs de la prévention en milieu scolaire et d'éducation pour un meilleur suivi et une coordination optimale. *Présence et passages quotidiens des agents de la Ville et partenaires aux abords des établissements pour prises de contact, échanges et participation à des actions ciblées avec l'Education Nationale si nécessaire. *Prise de contacts avec les élèves via les actions portées par la Ville et les partenaires comme l'action de la Police Nationale, de l'APCIS, l'aide aux devoirs ou encore le PRE. * Déclinaison opérationnelle des Groupes de travail thématique (cellule pluridisciplinaire de prévention) *Prise de contacts des parents des élèves décrocheurs via les chefs d'établissements, le PRE, le dispositif de l'APCIS. |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Statistiques annuelles de l'Education Nationale ;</p> <p>Nombre d'élèves pris en charge dans le cadre des dispositifs et hors dispositif ;</p> <p>Nombre de contacts pris avec les parents dans le cadre des dispositifs et hors des dispositifs;</p> <p>Rapports d'activités des actions ;</p> <p>Comptes rendus des réunions dont les réunions du groupe de travail de l'axe stratégique qui permettent une analyse qualitative de l'évolution de la situation ;</p> <p>Hausse et baisse des statistiques de l'absentéisme scolaire, des informations préoccupantes et incidents dans les établissements.</p> |

FICHE-ACTION 9 :

Développer la sensibilité des habitant-e-s et la formation des professionnel-le-s à l'Égalité et à la non-discrimination

| | |
|---------------------------------|--|
| Pilotage | 6 ^{ème} Maire Adjoint en charge notamment du CLSPD, Ville du Bagnolet DGA Droit, Proximité et Solidarité |
| Responsable du suivi | Coordinatrice Prévention – Tranquillité Publique |
| Constats | <p>Etat des lieux du diagnostic partagé :</p> <p>Les acteurs du territoire observent que les habitant-e-s ont un ressenti négatif envers ceux qui vivent dans d'autres quartiers de la Ville que le leur et que s'est installée une certaine tolérance envers les propos stigmatisant. Or, en tant qu'acteur institutionnel, la Ville doit contribuer par les moyens qui sont les siens à promouvoir l'égalité entre tous les citoyen-ne-s et favoriser la cohésion sociale des citoyen-ne-s.</p> <p>Il est en outre primordial de prévenir de tels comportements stéréotypés chez les acteurs de la prévention en les formant à l'égalité et à la non-discrimination.</p> |
| Objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none"> * Continuer à sensibiliser la population à l'Égalité entre les femmes et les hommes et développer des actions en faveur de la non-discrimination entre personnes (handicap, âge, religion, opinion politique, identité sexuelle, orientation sexuelle, apparence physique, non-appartenance à la Nation) et ce en y incluant le lien intergénérationnel dès le plus jeune âge; * Offrir à la population bagnoletaise des lieux d'échanges entre eux et avec des professionnels de Droit afin de leur permettre de connaître leurs droits et obligations concernant les principes d'égalité et de non-discrimination ; * Désigner la coordinatrice Prévention-Tranquillité Publique comme une actrice ressources Justice et Accès aux droits : * Prévenir les comportements stéréotypés des acteurs de terrain en développant les formations à l'Égalité; * Mettre en place une coordination des échanges et actions notamment via le cadre du groupe de travail de l'axe stratégique visé. |
| Partenaires associés | Services de la Ville, Education Nationale, Associations agréées, Services publics délégués de l'Etat, Agglomération, Préfecture, Conseil Régional. |
| Moyens engagés | Moyens humains, matériels et financiers de la Ville, de ces financeurs, et de ces partenaires. |
| Public Bénéficiaire | Ensemble de la population bagnoletaise et acteurs du territoire. |
| Méthodes développées | <ul style="list-style-type: none"> * Créations et diffusions de supports d'informations spécifiques ; actions en faveur de la promotion de l'Égalité et de la non-discrimination ; * Développement de formations à destination des agents de la Ville, des partenaires et professionnels agissant sur le territoire ; * Développement des formations et actions sur le territoire ; * Inclure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-discrimination entre les personnes dans les actions d'éducation à la citoyenneté ; * Inclure la formation à la non-discrimination et à l'égalité dans les travaux du groupe de travail de l'axe stratégique visé. |
| Indicateurs d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> * Nombre et qualité des actions réalisées ; * Nombre de supports d'informations spécifiques ; * Nombre de formations à destination des professionnel-le-s et de la population ; * Retour des partenaires et des bagnoletais-e-s. |

Chapitre 5 :

La signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Bagnole

La présente Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été signée pour une durée de 3 ans par :

| | | | |
|---|------------------|--|--|
| Préfet de Seine-Saint-Denis | | Maire de la Ville de Bagnole | |
| Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis | | Procureur de la République près Du Tribunal de Grande Instance de Bobigny | |
| Directrice Académique des services de l'Education Nationale | | | |
| Immobilier 3F | Antin Résidences | OPH Bagnole | |
| Coopération et Famille | LogiRep | OGIF | |

| | |
|-------------------|-------------------------------|
| OPH Montreuillois | OSICA |
| Logis Transports | Espace Habitat Construction |
| Toit et Joie | Vilogia |
| ESH Domnis | Cité Jardin Région Parisienne |
| Paris Habitat | Adoma |

Fait à Bagnolet, le 27 septembre 2016

Délibération n° 08-01 du 17 novembre 2016

SIGNATURE DU DOCUMENT DÉFINISSANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA COMMUNE DE BAGNOLET (2017-2019)

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

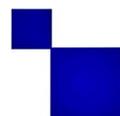
Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le document définissant la stratégie territoriale de prévention de la délinquance de Bagnolet,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le document ci-annexé définissant la stratégie territoriale de prévention de la délinquance de la commune de Bagnolet pour la période 2017-2019 ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit document.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un
délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*